



MeDirect Bank SA

Rapport Annuel & États Financiers Consolidés 2025

Table des matières

Rapport annuel du Conseil d'administration.....3

À propos de nousats financier..... 18

Conseil d'administration..... 20

États financier..... 23

 État de la situation financière.....24

 État du résultat global.....25

 État des variations des capitaux propres 26

 Tableau des flux de trésorerie.....27

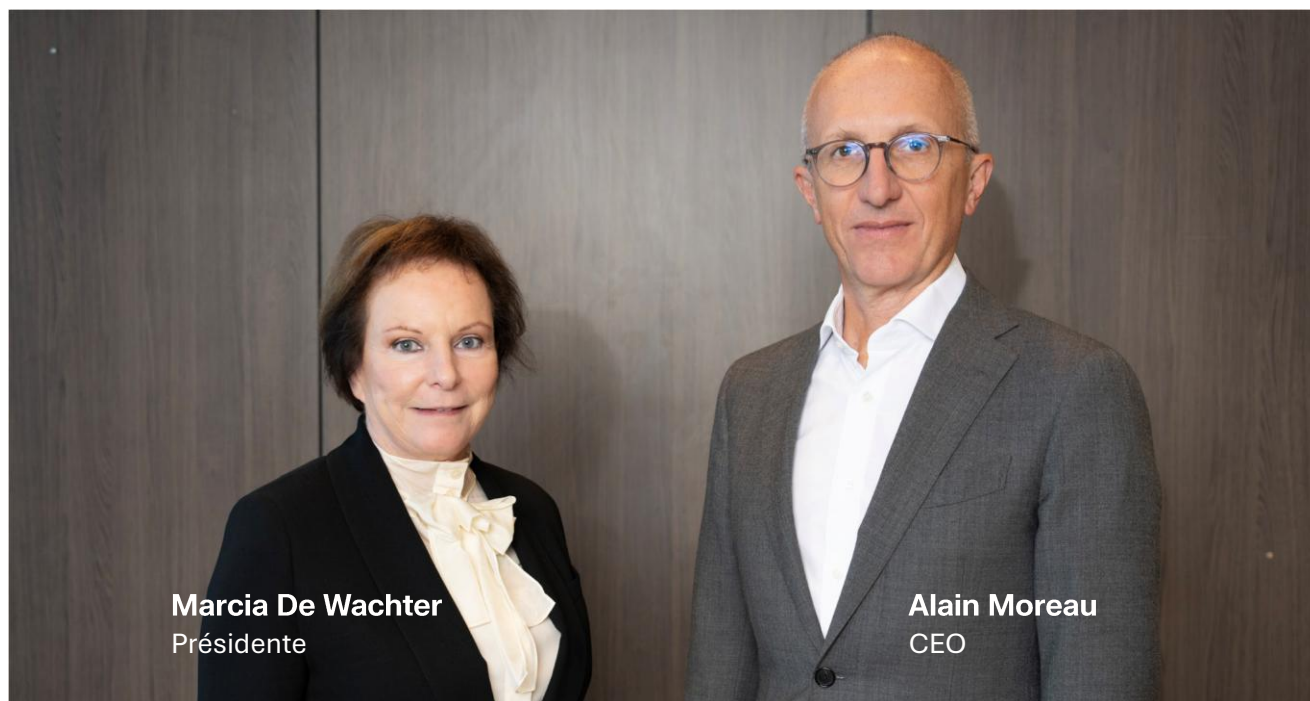
 Notes annexes aux états financiers..... 28

Rapport du commissaire au comptes.....163

Rapport annuel du Conseil d'administration



Nous vous présentons le rapport annuel de MeDirect Bank SA/NV (la « Banque » ou « MeDirect Belgium »)¹ qui fait partie du groupe MBD (le « Groupe » ou le « Groupe MeDirect » pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025²).



Une année de nouveaux commencements

L'année 2025 a marqué l'ouverture d'un nouveau chapitre sur le chemin de la croissance de MeDirect. Suite à la signature d'un contrat d'achat d'actions en novembre 2024, la Banque centrale européenne a accordé en août 2025 l'approbation réglementaire pour l'acquisition de la société mère intermédiaire de la Banque, MDB Group Limited, par Banka CREDITAS a.s. (« Banka CREDITAS ») et l'opération a été dûment finalisée en septembre 2025. Banka CREDITAS fait partie du groupe privé CREDITAS Group (« CG »), un groupe d'investissement diversifié ayant des intérêts dans les services financiers, l'immobilier et l'énergie. Grâce à cette acquisition, MeDirect acquiert un actionnaire de contrôle financièrement solide et stratégiquement aligné, qui partage le même ADN de banque challenger et un engagement en faveur de l'orientation client et de l'innovation.

Dans le cadre de sa vision stratégique pour le Groupe, Banka CREDITAS a investi à ce jour 40 millions d'euros de nouveaux capitaux, dont 29,4 millions d'euros alloués à MeDirect Belgium, avec une intention claire d'investissements supplémentaires en 2026. Le Groupe dispose ainsi des ressources financières pour accélérer sa stratégie de croissance existante, tout en continuant à améliorer sa plateforme bancaire numérique leader du marché. Malgré ce changement de direction, la marque et l'identité de MeDirect restent entièrement intactes et la Banque reste fermement engagée à servir ses clients particuliers.

Le changement de direction renforce notre stratégie en tant que banque numérique à part entière. L'ambition de la Banque reste de s'imposer comme la banque challenger leader, en déployant sa plateforme bancaire numérique évolutive et adaptable pour répondre aux besoins en constante évolution de ses clients particuliers. À court terme, les priorités stratégiques de la Banque se concentrent sur l'élargissement de son offre de produits pour les clients particuliers en Belgique, la croissance organique de sa part de marché et l'exploration de nouvelles opportunités d'évolution de sa plateforme bancaire numérique, tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de discipline du crédit, de gestion des risques et de service à la clientèle qui ont soutenu sa croissance à ce jour.

¹ Le présent rapport est rédigé conformément à l'art. 3:6, 1^{er} paragraphe, point 7° du code belge des sociétés et des associations du 23 mars 2019.

² Y compris toutes les entités dans lesquelles MeDirect Belgium a conservé substantiellement tous les risques et avantages sous-jacents. Cela inclut Bastion 2020-1 NHG B.V., Bastion 2021-1 NHG B.V., Bastion 2022-1 NHG B.V. et Bastion 2025-1 NHG B.V., toutes étant des entités à vocation spéciale contrôlées établies aux Pays-Bas, qui ont été créées dans le cadre de la stratégie de financement de MeDirect.

Croissance de la franchise client sur les marchés clés

La Banque a continué à investir dans le développement de la marque en Belgique, dans le but de renforcer la reconnaissance de la clientèle et son positionnement en tant que fournisseur de confiance de services bancaires et d'investissement.



En 2025, la clientèle du Groupe a augmenté de 13 % pour atteindre 133 000 au 31 décembre 2025, contre 118 000 fin 2024.

Les actifs financiers cumulés des clients de la Banque ont atteint 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 12 % par rapport à la fin de l'année précédente, les actifs en dépôt augmentant de 20 % à 1,4 milliard d'euros sur la même période, reflétant une croissance continue.

En Belgique, le nombre de clients investisseurs a augmenté de 34 % pour atteindre 50 000 d'ici fin 2025, soit un ajout net de près de 13 000 investisseurs, avec une croissance globale de la clientèle de 12,5 % enregistrée sur la même période.

Développement de la plateforme numérique de pointe MeDirect

Au cours de l'année 2025, MeDirect a mis en place un programme d'investissement rigoureux dans le domaine de la gestion de fortune et de l'e-banking, apportant des améliorations substantielles qui favorisent directement la croissance des revenus, la résilience opérationnelle, la conformité réglementaire et la différenciation concurrentielle à long terme. Trois impératifs stratégiques sous-tendent le programme des livrables :

- Augmenter la capacité des produits à capturer une plus grande part du portefeuille des clients dans les secteurs verticaux bancaires et de patrimoine ;
- Accélérer la modernisation et l'internalisation de la technologie de base, y compris l'intégration d'un nouveau moteur de tarification et l'expansion de notre propre hub de paiement afin de réduire les coûts de service et de renforcer la souveraineté des données ainsi que ses fonctionnalités de sécurité et de prévention de la fraude ; et
- Renforcer la position réglementaire et de gestion des risques de la Banque dans un environnement de surveillance et géopolitique de plus en plus exigeant.

Plateforme de gestion de patrimoine

La proposition patrimoniale de MeDirect est au cœur de la valeur différenciée de la Banque. En s'associant à des gestionnaires d'actifs mondialement reconnus, notamment BlackRock, Invesco, Amundi et Franklin Templeton, MeDirect offre aux clients une plateforme d'investissement à architecture ouverte couvrant les fonds communs de placement, les actions, les ETF, les obligations, les portefeuilles de modèles et de gestion de portefeuille discrétionnaire. En 2025, la division Wealth (patrimoine) a mis en place un portefeuille stratégiquement significatif d'initiatives qui ont amélioré la portée des produits, l'expérience client et la rigueur opérationnelle.

Lancement des portefeuilles modèles MeDirect

En 2026, MeDirect a lancé son Plan d'investissement, une solution conçue pour simplifier et rendre l'investissement accessible. Cette offre permet aux clients d'investir dans des portefeuilles préconstruits et bien diversifiés de fonds communs de placement de tiers, gérés par des gestionnaires d'actifs de premier plan, soigneusement sélectionnés et gérés par MeDirect. En éliminant la nécessité de sélectionner individuellement chaque fonds, le produit offre une exposition efficace et étendue au marché. Accessible via un parcours entièrement numérique, il permet aux clients de commencer avec des montants modestes et d'investir de manière flexible, notamment grâce à des versements mensuels automatisés. Cette initiative améliore l'expérience client tout en favorisant la vente croisée efficace de produits.

d'investissement et en contribuant à la croissance des services bancaires intégrés et de gestion de patrimoine de MeDirect.

Amélioration des produits et proposition client

Fonctionnalité Stop Loss et Take Profit

Avec l'offre de types d'ordres Stop Loss et Take Profit, les clients disposent d'outils de gestion des risques sophistiqués et en temps réel, permettant une exécution automatisée à des seuils de prix prédéfinis. Cette fonctionnalité améliore l'autonomie du client dans la gestion du risque de portefeuille, réduit l'exposition aux mouvements défavorables du marché et s'aligne sur la stratégie de MeDirect consistant à fournir des capacités de niveau institutionnel dans le cadre d'une expérience numérique destinée à des clients particuliers aisés.

Modernisation technologique et efficacité opérationnelle

Automatisation des transferts d'actifs

L'automatisation des flux de travail de transfert d'actifs a éliminé les étapes de traitement manuel dans le mouvement des actifs des clients entre les dépositaires et les comptes, réduisant le risque de règlement, accélérant les délais d'exécution et améliorant l'expérience d'intégration des clients pour la consolidation du portefeuille, une capacité stratégiquement importante pour attirer des clients à haute valeur ajoutée qui migrent depuis des plateformes concurrentes.

Moteur de tarification quasiment en temps réel

Notre propre moteur de révision des prix remplace les flux de travail de données de tarification provenant d'une source externe par un service moderne, exploité en interne, qui améliore la transparence, la qualité des données et réduit les coûts récurrents des fournisseurs. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large de souveraineté des données qui positionne MeDirect pour tirer parti de ses propres actifs de données pour de futures capacités d'analyse, de personnalisation et de reporting réglementaire.

Plateforme d'e-banking

La prestation d'e-banking a maintenu une dynamique exceptionnelle tout au long de 2025, exécutant un vaste programme d'améliorations de l'infrastructure de paiement, la prévention de la fraude, l'expérience client et la conformité réglementaire. Ces investissements renforcent la position de MeDirect en tant qu'institution native du numérique capable de rivaliser avec les banques traditionnelles et les concurrents émergents.

Relation et expérience client

Lancement de la plateforme CRM

Le déploiement d'une nouvelle plateforme de gestion de la relation client (« CRM ») représente un investissement fondamental dans l'infrastructure d'engagement client de MeDirect. Le CRM permet une vue à 360 degrés des interactions avec les clients sur tous les canaux, prend en charge la communication personnalisée et l'automatisation du marketing. Cette plateforme servira de colonne vertébrale pour les futures initiatives de croissance basées sur les données, y compris la vente croisée, l'analyse de la rétention et l'optimisation de la valeur à vie.

Intégration numérique et association d'applications

L'intégration numérique rationalisée et les processus d'association d'applications réduisent le temps d'activation pour les nouveaux clients tout en maintenant des contrôles antifraude et Know Your Customer (KYC) rigoureux. En minimisant les frictions dans l'entonnoir d'acquisition, ces améliorations soutiennent directement les objectifs de croissance des clients de MeDirect.

Transformation de l'infrastructure de paiement

Prélèvements automatiques SEPA

L'introduction des capacités de domiciliation SEPA permet aux clients de MeDirect d'initier et de recevoir des encaissements récurrents libellés en euros dans toute la zone de paiement unique en euros. Cette capacité constitue une condition préalable à une concurrence efficace dans le paysage européen des paiements.

Paiements instantanés

En 2025, MeDirect a introduit les paiements instantanés entrants et sortants, ainsi que la vérification du bénéficiaire. Cette amélioration permet aux clients d'effectuer des virements en temps réel, tout en renforçant la sécurité des paiements grâce à la prévalidation du nom du bénéficiaire sur son compte. Ainsi, les clients bénéficient de transactions plus rapides et plus sûres, permettant à MeDirect de se conformer aux normes de paiement européennes en constante évolution et de répondre aux attentes croissantes des clients.

Améliorations du hub de paiement

Les améliorations majeures apportées au hub de paiement propriété de MeDirect ont augmenté la capacité de traitement, amélioré l'automatisation du routage et du rapprochement des paiements et permis des modèles d'intégration de niveau entreprise. Ces mises à niveau soutiennent les volumes de transactions croissants de MeDirect et fournissent une base évolutive pour l'innovation future des produits de paiement, y compris les capacités multidevises et les intégrations d'open banking.

Sécurité, prévention des fraudes et conformité réglementaire

Services de prévention des fraudes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

La mise en œuvre de services de prévention des fraudes disponibles 24 heures sur 24 offre aux clients de MeDirect une protection continue contre les transactions non autorisées, garantissant une réponse rapide et des capacités de confinement, quel que soit l'heure ou le jour. Cette capacité reflète l'engagement de MeDirect en matière des meilleures normes de prévention de la fraude et s'aligne sur les attentes réglementaires.

Appareils figurant sur la liste blanche et intégration de ThreatMetrix³

L'introduction de la liste blanche pour les appareils et de l'intégration de ThreatMetrix renforce l'architecture de sécurité multicouche de MeDirect en tirant parti de la biométrie comportementale, de l'intelligence des appareils et des données mondiales sur les menaces pour détecter et prévenir la fraude au point d'authentification. Ces fonctionnalités réduisent considérablement l'exposition de MeDirect au piratage de comptes, à l'ingénierie sociale et aux vecteurs d'attaque basés sur les appareils. Au-delà de ces améliorations techniques, MeDirect a poursuivi son programme de communication proactive auprès des clients, en fournissant des mises à jour ciblées sur les menaces de fraude émergentes et des conseils pratiques sur la manière dont les clients peuvent se protéger.

Déclarations réglementaires et outils administratifs

L'offre d'outils administratifs et de génération de déclarations réglementaires améliorés permet à MeDirect de se conformer aux obligations de déclaration de supervision tout en améliorant l'efficacité opérationnelle des équipes de back-office. Ces améliorations garantissent que MeDirect respecte les normes les plus strictes de transparence et de responsabilité dans ses interactions réglementaires.

³ ThreatMetrix, désormais LexisNexis® ThreatMetrix®, est une plateforme de renseignements numériques sur les identités qui analyse les données relatives aux appareils et aux comportements en temps réel afin d'identifier et de prévenir les transactions et activités frauduleuses en ligne.

Résumé des livrables stratégiques

DOMAINE	PILIER STRATEGIQUE	LIVRABLES CLES
Patrimoine	Largeur de la gamme de produits	– Sélection du niveau de service OTC – Types d'ordre Stop Loss/Take Profit
	Modernisation des technologies	– Lancement des portefeuilles modèles MeDirect – Flux de travail de transfert d'actifs automatisés – Refonte de l'outil de correction
	Indépendance du fournisseur	– Migration de l'exécution des fonds communs de placement (interne) – Moteur de tarification propre
Services de banque en ligne	Expérience client	– Nouvelle plateforme CRM (vue client 360°) – Intégration numérique simplifiée – Processus d'association de l'application
	Paielements	– Prélèvements automatiques SEPA – Paiements instantanés sortants – Extension de la capacité du hub de paiement
	Sécurité	– Service anti-fraude 24/7 – Inscription des appareils sur liste blanche – Intégration de ThreatMetrix – Contact client anti-fraude
	Conformité légale	– Génération de déclarations réglementaires – Outillage administratif de back-office

Performances financières

Le résultat net de la Banque a augmenté pour atteindre un bénéfice avant impôt de 7,7 millions d'euros (2024 : 4,2 millions d'euros), grâce à un résultat d'exploitation net de 7,6 millions d'euros (2024 : 15,0 millions d'euros) et à un impact favorable des pertes attendues de 0,2 million d'euros (2024 : impact négatif de 10,8 millions d'euros). Le résultat d'exploitation net a été soutenu par les facteurs suivants :

- Le résultat d'exploitation a reculé de 4,8 millions d'euros, soit 8,1 %, pour atteindre 55,0 millions d'euros (2024 : 59,8 millions d'euros). Cela est principalement dû aux facteurs suivants :
 - o La Banque a largement terminé sa sortie de la classe d'actifs ICL, en ne conservant qu'une seule facilité de crédit renouvelable au 31 décembre 2025. Il s'agissait d'une réduction accélérée et délibérée des risques du bilan, cohérente avec l'orientation stratégique de la Banque sur sa franchise de vente au détail de base et ayant entraîné une réduction des revenus associés.
 - o Les contraintes de ratio d'endettement qui prévalaient jusqu'à la réalisation de l'acquisition du Groupe MeDirect en septembre 2025 ont modéré la croissance du bilan, l'activité de prêt et la génération de revenus pendant la majeure partie de l'année.
- Les coûts d'exploitation ont augmenté de 2,5 millions d'euros pour atteindre 47,4 millions d'euros (2024 : 44,8 millions d'euros), principalement en raison de l'augmentation des coûts de personnel encourus alors que la Banque a renforcé ses ressources. 2,4 millions d'euros de frais réglementaires supplémentaires liés au système de garantie des dépôts (« SGD ») et aux frais de surveillance ont également contribué de manière significative à l'augmentation. Ces charges sont de nature non discrétionnaire et réglementaire, à l'exclusion de ces prélèvements, l'assiette des coûts de la Banque étant restée largement inchangée par rapport à l'année précédente, démontrant une discipline continue dans la gestion de ses charges. L'augmentation des coûts d'exploitation a été légèrement atténuée par une diminution des amortissements, en baisse de 2,4 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou « ECL ») pour l'exercice 2025 s'élevaient à une libération nette de 0,2 million d'euros (2024 : charge nette de 10,8 millions d'euros). En 2024, les pertes de crédit attendues étaient principalement dues à des évolutions défavorables dans le portefeuille ICL et l'impact net des charges de pertes de crédit attendues était dû aux pertes réalisées résultant de cessions ciblées d'expositions sélectionnées et d'une détérioration significative dans une position de prêt spécifique. En 2025, la Banque a bénéficié de reprises de provisions basées sur des calculs de modèles de pertes de crédit attendues.

Position de bilan

L'actif total du Groupe a progressé de 7 % au cours de l'exercice, atteignant 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 4,1 milliards d'euros), reflétant la poursuite de la stratégie de croissance de MeDirect et l'expansion soutenue de ses activités principales.

Transformation du bilan

Le Groupe a largement terminé sa sortie de la classe d'actifs ICL au cours de l'année 2025, par le non-remplacement des remboursements et des cessions de portefeuille ciblées, ce qui a conduit la Banque à ne détenir qu'une seule facilité de crédit renouvelable en cours de liquidation.

Les prêts et avances nets à la clientèle ont progressé de 4,7 % pour atteindre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025, contre 2,5 milliards d'euros à la fin de l'année précédente. Hors réduction du portefeuille ICL, les soldes de prêts sous-jacents ont augmenté de 8,3 % sur les deux marchés principaux et la majorité des classes d'actifs, reflétant la diversification continue du bilan. Les principales évolutions ont été les suivantes :

- Le portefeuille hypothécaire de MeDirect a continué d'être ancré par des hypothèques NHG garanties par le gouvernement néerlandais, qui représentaient 38 % de l'actif total à la fin de l'année. La pondération relative des hypothèques NHG au sein du portefeuille a été progressivement réduite conformément à l'objectif stratégique de la Banque consistant à atteindre une composition de bilan plus diversifiée. Le partenariat avec

HollandWoont, une plateforme néerlandaise de premier plan d'origine et de service pour les biens non marchands, permet à MeDirect de contrôler l'origine des prêts hypothécaires pour biens non marchands en fonction de ses priorités stratégiques et des conditions du marché.

- Le portefeuille de prêts hypothécaires buy-to-let néerlandais de MeDirect, créé en octobre 2022 en partenariat avec Build Finance, a atteint 248,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, représentant une croissance de 43 %. Grâce à la plateforme Build Finance, MeDirect développe son activité Buy-to-Let néerlandaise de manière contrôlée et bénéficie de rendements ajustés au risque attractifs.
- Le volume des créances hypothécaires résidentielles belges acquises auprès d'Allianz a dépassé les 500 millions d'euros, soit une croissance de 48 % par rapport à l'année précédente. Cela reflète la poursuite de l'expansion de l'activité d'acquisition d'hypothèques de la Banque, soutenue par une approche disciplinée de la sélection de crédit et un déploiement efficace du capital, tout en maintenant une qualité de portefeuille solide.
- La Banque a quasiment achevé sa sortie de la catégorie d'actifs ICL, avec une diminution de 83,6 millions d'euros (nette de provisions) par rapport à l'année précédente, ne conservant qu'une seule ligne de crédit renouvelable au 31 décembre 2025.

Le portefeuille d'investissement a augmenté de 95,5 millions d'euros nets, soit 9,9 %. Le taux de rendement brut des investissements en trésorerie a diminué de 3,2 % en 2024 à 2,6 % en 2025, reflétant principalement des taux d'intérêt du marché plus bas. L'Euribor 3 mois moyen a baissé de 1,4 % entre 2024 et 2025. Le Groupe a continué à diversifier ses investissements dans des obligations notées « AAA » émises par des titrisations de financement de la consommation, de prêts auto et de créances hypothécaires originaires des marchés néerlandais et allemand.

Le mix de financement s'est légèrement déplacé vers les dépôts des clients en tant que principale source de financement de la Banque, principalement grâce à l'augmentation des dépôts de particuliers. Fin 2025, les dépôts de clients s'élevaient à 3,3 milliards d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à 3,1 milliards d'euros l'année précédente.

Liquidité et situation de capital de la Banque

Tout au long de l'exercice, la Banque a maintenu de solides positions de liquidité et de capital, fournissant une base solide pour la poursuite de l'exécution de sa stratégie commerciale et la poursuite d'une croissance durable.

La liquidité de la Banque est restée supérieure aux exigences réglementaires minimales. Au 31 décembre 2025, le Liquidity Coverage Ratio (LCR) s'établissait à 235 % (2024 : 178 %) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR) à 129 % (2024 : 120 %), reflétant à la fois l'approche prudente de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et son profil de financement structurel sain.

Du point de vue de l'adéquation des fonds propres, le ratio de fonds propres de niveau 1 et total de la Banque était de 27,6 % au 31 décembre 2025 (2024 : 21,3 %). Les deux ratios ont dépassé les exigences réglementaires minimales applicables, les recommandations du pilier 2 et les seuils tampons de gestion interne, soulignant la résilience de la capitalisation du Groupe et sa capacité à absorber les chocs potentiels tout en soutenant la croissance de l'activité.

Le ratio d'endettement de la Banque a augmenté à 5,3 % à la fin de l'année 2025 (2024 : 4,8 %), reflétant le capital supplémentaire investi par l'actionnaire ainsi que la poursuite de la discipline de bilan de la Banque.

Qualité des actifs

Au cours de l'exercice, la Banque a largement conclu sa stratégie d'atténuation du risque, marquant une étape importante dans l'amélioration continue de la qualité de ses actifs. Grâce à la gestion active de son portefeuille de prêts non performants (« NPL »), y compris la cession sélective d'expositions non performantes principalement au sein du portefeuille ICL, la Banque a obtenu une réduction significative de son ratio NPL.

Au 31 décembre 2025, le ratio NPL s'établissait à 0,2 %, contre 0,8 % l'année précédente, ce qui représente une réduction de 60 points de base en glissement annuel et reflète l'approche disciplinée de la Banque en matière de gestion du risque de crédit et son engagement à maintenir un portefeuille de prêts de qualité supérieure.

ESG et responsabilité sociale

Le Groupe MeDirect a continué à intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son activité et à sensibiliser l'ensemble de l'organisation aux critères ESG. Suite au premier rapport sur l'empreinte carbone du Groupe en décembre 2023, le Groupe MeDirect a assuré un suivi continu de ses émissions de carbone dans le cadre de son approche plus large de la durabilité.

Ces efforts reflètent l'engagement du Groupe à réduire à la fois son propre empreinte carbone opérationnelle et ses émissions financées, dans la poursuite de l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.⁴

Dans le cadre de cet engagement, les bureaux du Groupe à Malte et en Belgique détiennent respectivement les certifications LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)⁵ et CWaPE (Commission wallonne pour l'énergie)⁶, attestant de leur conformité aux normes environnementales reconnues dans leurs principaux lieux d'exploitation.

La conformité réglementaire est restée au cœur de l'agenda ESG du Groupe. Au cours de l'année examinée, le Groupe MeDirect a réalisé une double évaluation des éléments importants, qui a permis d'identifier les principaux sujets qui informeront et soutiendront la stratégie ESG du Groupe à l'avenir. Il s'agit d'une étape importante pour renforcer le cadre de gouvernance du Groupe et s'assurer que ses engagements ESG sont ancrés dans un processus d'évaluation structuré et transparent.

La performance ESG du Groupe a continué à être reconnue de façon externe et indépendante. EcoVadis a décerné au groupe MeDirect une médaille d'or en 2025, plaçant le groupe dans le top cinq pour cent des entreprises notées à l'échelle mondiale. Les initiatives de formation et de sensibilisation actuelles restent une priorité organisationnelle, garantissant l'intégration continue et cohérente des principes ESG dans l'ensemble des processus et de la culture d'entreprise du Groupe.



En décembre 2025, le Groupe MeDirect comptait des employés de plus de 30 nationalités, 61 % des travailleurs étant des hommes et 39 % des femmes. Le Groupe MeDirect est fier d'encourager l'évolution de carrière de ses employés et de les promouvoir de l'intérieur. Le Groupe contribue aux communautés locales au sein desquelles il exerce en soutenant des organisations caritatives ainsi que des individus talentueux dans des domaines tels que le sport et la culture par le biais de parrainages, de dons et d'actions bénévoles de ses employés. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des exigences de la loi européenne sur l'accessibilité ont encore démontré l'engagement de MeDirect à promouvoir un environnement bancaire inclusif et accessible à toutes les parties prenantes.

Conclusion

En 2025, le Groupe MeDirect a traversé avec succès une période de transition significative, émergeant en tant qu'organisation plus forte, mieux capitalisée et plus stratégique. La finalisation de l'acquisition par Banka CREDITAS marque le début d'un nouveau chapitre dans le développement du Groupe, avec un actionnaire de contrôle financièrement fort et stratégiquement aligné, 29,4 millions d'euros de nouveaux capitaux pour la Banque et une intention claire d'investissements supplémentaires en 2026.

Indépendamment des changements de direction, MeDirect a continué tout au long de 2025 à mettre en œuvre sa stratégie commerciale avec cohérence et détermination. La Banque a développé sa franchise client en Belgique, a élargi l'étendue de son offre de banque numérique et de gestion de patrimoine et a continué d'investir dans sa propre plateforme technologique qui est à la base de la proposition de marché distinctive de MeDirect. Le bénéfice net enregistré

⁴ L'Accord de Paris est un traité international sur le climat adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en décembre 2015, définissant un cadre mondial pour limiter le réchauffement climatique et atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

⁵ Un programme de certification des bâtiments écologiques reconnu à l'échelle internationale, attribué aux bâtiments qui répondent à des normes définies en matière d'efficacité énergétique, de conception durable et de performance environnementale.

⁶ Organisme de régulation du marché de l'énergie en Région wallonne en Belgique. La certification CWaPE atteste de la conformité aux normes régionales d'efficacité énergétique et de durabilité.

sur l'exercice confirme la rentabilité durable de la Banque malgré les charges réglementaires supplémentaires significatives, de nature non discrétionnaire, qui sont apparues de manière inattendue au cours de l'exercice et qui sont susceptibles de persister à un niveau similaire à l'avenir. La Banque s'engage à absorber ces charges au sein de son modèle d'exploitation tout en poursuivant sa trajectoire vers une rentabilité durable.

Au-delà de 2026, les priorités stratégiques de la Banque sont claires et réalisables : développer sa franchise client en Belgique, renforcer les relations clients grâce à une offre numérique de plus en plus fluide et complète, étendre la portée de sa plateforme de gestion de patrimoine et générer des rendements stables et cohérents au profit de toutes les parties prenantes. La capacité de la Banque à écouter les avis des clients, à anticiper les tendances du secteur et à adapter son offre en conséquence a été et restera au cœur de son positionnement concurrentiel.

Avec le soutien de Banka CREDITAS et d'une équipe talentueuse et engagée, le Conseil d'administration aborde 2026 en toute confiance dans la stratégie de la Banque, dans ses collaborateurs et dans sa plateforme.

Informations supplémentaires⁷

Augmentations de capital – rapport

Le 30 septembre 2025, MeDirect Malte a injecté 29,4 millions d'euros supplémentaires dans MeDirect Belgium.

Actions propres

MeDirect Belgium ne détient ni actions ni certificats d'actions de la Banque elle-même.

Agences bancaires

MeDirect Belgium ne possède pas d'agence bancaire dans d'autres pays au sens de l'art. 86 de la loi bancaire belge car elle n'offre pas les activités énumérées à l'art. 4 de la même loi dans d'autres pays que la Belgique.

Certaines activités opérationnelles sont exercées en dehors de Malte et du Royaume-Uni.

En ce qui concerne Malte, la Banque a établi un siège social (« société étrangère ») à Malte portant le numéro OC945 et dont l'adresse commerciale est The Centre, Tigne Point, Sliema TPO 0001 Malte. La société étrangère à Malte prépare les états financiers et dépose une déclaration fiscale à Malte.

Recherche et développement

MeDirect Belgium est un pionnier de la gestion de patrimoine en ligne en Belgique et continue à s'efforcer d'innover au service de ses clients. L'approche centrée sur le client de la Banque se traduit par une focalisation continue sur les améliorations potentielles de l'expérience client, de l'expérience utilisateur en ligne et de l'interface utilisateur, ainsi que des produits et services.

Parallèlement aux nombreux projets informatiques qui répondent à de nouvelles exigences réglementaires, la Banque continuera à se concentrer à nouveau sur le déploiement d'un certain nombre de nouveaux produits et services au profit de ses clients.

Ces projets informatiques sont principalement réalisés par MeDirect Malte.

Conflit d'intérêts avec un administrateur de la banque

Il n'y a pas eu de conflits d'intérêts au cours de l'exercice sous revue qui relèvent de la définition des articles 7:96, 7:115 et 7:117 du Code belge des sociétés et des associations.

⁷ Conformément au Code belge des sociétés et des associations, art. 3:6, 1^{er} paragraphe, point 7

Intérêt d'un administrateur de la banque lié au droit immobilier (« vermogensrechtelijke »)

Aucun intérêt direct ou indirect d'un administrateur n'a été communiqué aux autres administrateurs de MeDirect Belgium.

Décisions concernant les sociétés liées

MeDirect Belgium n'est pas une société cotée. Par conséquent, l'article 7:97 du code belge des sociétés et des associations ne s'applique pas aux décisions relatives aux sociétés liées.

Conseil d'administration

Les administrateurs de la Société qui ont occupé un poste au cours de l'exercice 2025 étaient :

M ^{me} Marcia De Wachter	Présidente	Nommée le 23 septembre 2020, son mandat expirant le 28 mai 2026
M. Bart Bronselaer	Administrateur non exécutif	Nommé le 12 janvier 2021, son mandat expirant le 27 mai 2027
M. Jean Dessain	Administrateur indépendant non exécutif	Nommé le 19 février 2025, son mandat expirant le 29 mai 2031
M. Frederic Hannequart	Administrateur indépendant non exécutif	Nommé le 14 avril 2023, son mandat expirant le 31 mai 2029
M. Alain Moreau	CEO	Nommé le 17 juillet 2023, son mandat expirant le 31 mai 2029
M ^{me} Marija Fenech	Chief Risk Officer	Nommée le 1 ^{er} janvier 2024, son mandat expirant le 30 mai 2030
M. Jean Marcel Phe Funchal	Chief Financial Officer	Nommé le 14 mai 2024, son mandat expirant le 30 mai 2030
M. John Zarb	Administrateur indépendant non exécutif	Nommé le 9 janvier 2019, son mandat expirant le 27 mai 2025

MeDirect rend publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs⁸ au 31 décembre 2025 dans le tableau suivant :

Administrateurs de MeDirect Belgium	Société	Fonction	Secteur	Pays de constitution	Cotée sur un marché réglementé	Actions détenues par MeDirect Banque
DE WACHTER, Marcia – Présidente non exécutive indépendante du Conseil d'administration	TROPICALFRESH	Administrateur non exécutif	BV active dans l'importation et l'exportation de produits frais avec l'Afrique de l'Est (poisson, fruits et légumes)	Belgique	Non	Non
	BRAIN@TRUST BV	Administratrice exécutive	Conseils financiers	Belgique	Non	Non
BRONSELAER, Bart - Néant - Administrateur exécutif	UNITED PENSIONS OFP ⁹	Administrateur non exécutif	Régime de retraite	Belgique	Non	Non
	COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ANNUNTIATEN HEVERLEE	Administrateur non exécutif	Éducation/école	Belgique	Non	Non
	MeDirect Bank (Malta) plc ¹⁰	Administrateur non exécutif	Établissement de crédit	Malte	Oui	Non
	MDB Group Limited ¹¹	Administrateur non exécutif	Holding financière	Malte	Non	Non
DESSAIN, Jean – Administrateur non exécutif indépendant	REACFIN	Administrateur exécutif par l'intermédiaire de la société de gestion	Agences de conseil et de service.	Belgique	Non	Non
HANNEQUART, Frédéric – Administrateur non exécutif indépendant	AXA Belgium SA ¹²	Administrateur non exécutif	Assurance	Belgique	Non	Non
MOREAU, Alain – Administrateur exécutif (CEO)	Dia'bulles	Administrateur non exécutif	Sans but lucratif	Belgique	Non	Non
FENECH, Maija – Administratrice exécutive (CRO)	-	-	-	-	-	-
PHE FUNCHAL, Jean-Marcel Administrateur exécutif (CFO)	-	-	-	-	-	-

⁸ Conformément à l'article 6 du règlement de la BNB du 9 novembre 2021 concernant l'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les dirigeants effectifs des sociétés réglementées.

⁹ Poste d'administrateur agréé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

¹⁰ Conseil d'administration approuvé par la Banque centrale européenne.

¹¹ Conseil d'administration approuvé par la Banque centrale européenne.

¹² Administrateur agréé par la Banque Nationale de Belgique.

Confirmation de l'évaluation de la continuité d'exploitation de MeDirect Belgium

Conformément à l'art. 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, MeDirect Belgium motive l'application de la continuité d'activité malgré les pertes reportées des années antérieures. Après avoir dûment pris en compte l'activité, les prévisions de rentabilité, les financements et les plans d'investissement, les processus solides de maîtrise des risques et de contrôle interne de MeDirect Belgium et compte tenu des perspectives macroéconomiques plus larges, les administrateurs confirment que, de leur avis, MeDirect Belgium est en mesure de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.¹³ Le Conseil d'administration s'est assuré que, au moment de l'approbation des présents états financiers, MeDirect Belgium disposera de suffisamment de capital pour répondre non seulement à ses exigences réglementaires en matière de capital et de liquidité, mais aussi à toute marge de sécurité en cas de risque interne et à toute marge de sécurité recommandée par ses régulateurs.

Expertise du comité d'audit

Au 31 décembre 2025 et à la date de publication du présent rapport annuel, les membres du comité d'audit sont trois administrateurs non exécutifs de la banque, tous étant des administrateurs indépendants (y compris la Présidente). Tous les membres possèdent une grande expérience dans le secteur bancaire, que ce soit auprès de MeDirect Bank ou d'autres institutions financières.

Frederic Hannequart est Président du comité d'audit. Il possède plus de 15 ans d'expérience en matière de responsabilités de direction et de Conseil d'administration, et de vastes connaissances en matière de responsabilités commerciales, de produits, d'opérations, financières et de risques.

Comptes consolidés – contrôles internes et gestion des risques appliqués à l'établissement des comptes financiers consolidés

MeDirect a rédigé des états financiers sur une base consolidée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS) telles qu'adoptées par l'UE. Ces états financiers donnent un aperçu des contrôles internes et de la gestion des risques appliqués lors de la préparation des comptes consolidés et sont disponibles sous forme de document séparé sur le site Internet de MeDirect.

Améliorer la gouvernance des risques

MeDirect reconnaît l'importance d'adopter des principes solides de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise dans tous les domaines de ses opérations. L'objectif principal de la Banque dans la gestion des risques est de protéger ses clients, contreparties et parties prenantes, tout en préservant la résilience financière et en soutenant une croissance durable. Grâce au renforcement continu de son cadre de gestion des risques et de ses structures de gouvernance, MeDirect reste engagée à promouvoir une culture du risque solide intégrée dans toute l'organisation, en veillant à ce que les considérations relatives aux risques fassent partie intégrante de la prise de décision stratégique et des opérations quotidiennes.

La gestion efficace, effective et durable du risque fait partie intégrante de la stratégie commerciale de la Banque.¹⁴ L'approche de la gestion des risques de MeDirect vise à assurer la solidité financière continue et à préserver les intérêts de ses parties prenantes, tout en conservant la capacité à saisir les opportunités commerciales créatrices de valeur dans un environnement en évolution rapide. Cela est possible grâce à des normes élevées de gouvernance d'entreprise et à des principes sains de gestion des risques intégrés dans le cadre de gestion des risques d'entreprise (*Enterprise Risk Management Framework* ou « ERMF »). L'ERMF définit les principes les plus stricts en matière de gestion des risques en définissant les normes, les objectifs et les responsabilités clés des différents risques et groupes au sein de la Banque.

¹³ Déclaration en application de l'article 3:6, 1er paragraphe, point 6 du code belge des sociétés et des associations.

¹⁴ La note annexe 2 des états financiers présente un examen détaillé de l'utilisation d'instruments financiers par MeDirect, de son exposition au risque de liquidité, au risque de crédit et de marché et au risque non financier, ainsi que du cadre et des politiques de gestion des risques afférents.

MeDirect dispose d'une structure de gouvernance des risques bien établie, s'appuyant sur un Conseil d'administration actif, une équipe de direction générale expérimentée et une fonction centralisée de gestion des risques indépendante des activités commerciales.

Le Conseil d'administration conserve le pouvoir de décision principal, appuyé par la supervision du Comité des risques et de la conformité au niveau du Conseil. La gouvernance au niveau exécutif est exercée par le biais d'un certain nombre de comités dédiés, dont le Comité de gestion des risques de l'entreprise.

Le Conseil d'administration donne le ton depuis le sommet en définissant la culture du risque de la Banque et en assumant la responsabilité ultime d'une gestion prudente et efficace des risques. Des accords de gouvernance clairs garantissent une prise de risque disciplinée, des responsabilités définies et une supervision solide.

La responsabilité et le contrôle des risques restent intégrés dans l'activité et sont transmis par la direction générale de la banque à travers les trois lignes de défense, soutenus par une supervision indépendante des risques et de la conformité et appuyés par l'assurance de l'audit interne. Ces fonctions fonctionnent avec une indépendance, des ressources et un accès direct au Conseil suffisants pour constituer un défi crédible.

La Banque a mis en place un cadre de gestion des risques complet et robuste qui définit les étapes nécessaires pour évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques actuels et émergents, tout en cherchant continuellement à améliorer et à faire évoluer ses pratiques de gestion des risques afin de s'assurer qu'elle peut gérer son environnement de risque de manière proactive.

MeDirect a conçu son cadre de gestion des risques pour soutenir et permettre la mise en œuvre durable de sa stratégie. Ce cadre de gestion des risques permet d'assurer que les secteurs d'activité, les domaines de croissance, les changements technologiques et les décisions de la direction nouveaux et proposés sont soumis à une surveillance rigoureuse et bien gérés.

Les risques sont contrôlés par le biais d'une communication régulière et opportune à propos des risques, ce qui permet une identification et une gestion proactives des risques dans le but de réduire ou d'éviter une exposition induite à différents types de risques spécifiques. L'ERMF identifie les risques principaux suivants : le risque lié au modèle commercial et à la stratégie, l'adéquation du capital, le risque de liquidité et de financement, le risque de crédit, le risque de marché (y compris IRRBB, CSRBB et risque de change), le risque opérationnel, le risque informatique et de sécurité des informations, le risque de criminalité financière, le risque réglementaire, le risque de réputation et le risque en matière de durabilité. Le cadre soutient également l'identification des expositions nouvelles et émergentes pertinentes pour MeDirect, par exemple, à travers l'inventaire des risques, en veillant à ce que les évolutions externes et les changements dans l'environnement opérationnel de la Banque soient correctement évalués, surveillés et gérés.

Les limites de la propension au risque établies par le Conseil d'administration définissent le montant et les types de risque que MeDirect est prête à accepter ou à tolérer lors de la réalisation de sa stratégie. Ces limites de propension au risque sont intégrées dans les politiques, les instances de gestion et les limites propres à la Banque. Un suivi fréquent et étroit de toutes les limites de propension au risque, combiné à une communication exhaustive avec la direction et le Conseil d'administration, garantit le maintien du risque à des niveaux acceptables conformément à la propension au risque de la Banque.

En outre, toutes les limites critiques de propension au risque sont soumises à une analyse de simulation de crise au niveau du type de risque et du portefeuille, afin de s'assurer que MeDirect reste financièrement en bonne santé pendant et après des événements graves d'exposition à des risques. Les tests de résistance à la pression sont un élément important du cadre de gestion des risques de la Banque et couvrent un large éventail de scénarios idiosyncratiques et à l'échelle du marché. Outre le fait de fournir à la direction des informations sur les vulnérabilités dans des conditions exceptionnelles mais plausibles, les tests de résistance font partie intégrante du processus annuel de budgétisation et de détermination de l'appétence au risque.

Tout au long du cycle de planification financière, des hypothèses budgétaires préliminaires sont utilisées pour mettre à jour les scénarios de résistance et effectuer des tests de résistance dont les résultats sont continuellement affinés et réinjectés dans le processus budgétaire, garantissant que les projections actualisées de capital, de liquidité et de risque

de crédit informant les plans de prise de risque. Cette boucle itérative et ce processus continu (réalisés par le département Risk Management soutenu par les équipes de Finance, ALM/Treasury et d'autres équipes de première ligne) informant également la définition de la déclaration de propension au risque, l'étalonnage des limites de propension au risque et l'évaluation de la résilience du bilan à moyen terme. Ce faisant, les tests de résistance permettent à la Banque d'identifier les segments de risque potentiels dans son modèle commercial, de valider la prudence des hypothèses budgétaires et de développer des contrôles des risques, des plans d'urgence et des actions d'atténuation appropriés.

Le Conseil d'administration de MeDirect discute et surveille régulièrement les contrôles, en abordant toute menace ou tout risque émergent susceptible d'avoir un effet négatif sur les opérations ou la situation financière de la Banque. Les contrôles comprennent le maintien d'une base de financement solide et diversifiée, la couverture des taux d'intérêt visant à protéger son bilan, la réduction continue du risque de crédit et la diversification du bilan en actifs hypothécaires à faible risque, et des contrôles robustes du risque opérationnel, en particulier compte tenu de la dépendance croissante de la Banque à la technologie, afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations.

Événements postérieurs à la date de communication

Aucun événement postérieur à la date de clôture qui aurait eu une conséquence importante sur les états financiers de la Banque ne s'est produit.

Informations à fournir en lien avec le pilier 3

MeDirect est tenue de publier les exigences quantitatives et qualitatives en lien avec les informations à fournir conformément au pilier 3.¹⁵ MeDirect Belgium publie chaque année ses informations conformément au pilier 3 sous la forme d'un document distinct disponible sur le site Internet de MeDirect Belgium. En outre, le Groupe publie chaque année ses informations complètes sur le pilier 3 sous la forme d'un document distinct disponible sur le site Internet du Groupe.

Divulgations supplémentaires loi bancaire belge art. 75 §1

Le rendement de l'actif de la Banque, calculé en divisant le résultat financier net par le total du bilan, s'élève à 0,14 %.

Signé par Marcia De Wachter (Présidente) et Alain Moreau (Chief Executive Officer) le 8 mai 2026.

DocuSigned by:

 5995836B5AB9447...

Marcia De Wachter (Présidente)

Signed by:

 54E3B6F8DB4343F...

Alain Moreau (Chief Executive Officer)

¹⁵ Conformément aux exigences de divulgation du Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 et du Règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission du 15 mars 2021.

À propos de nous



Notre vision est la suivante :

Offrir choix, transparence et la première banque numérique

MeDirect Bank opère en Belgique, avec une vision claire de fournir aux clients particuliers un large choix de produits d'investissement et financiers de qualité supérieure. Grâce à notre modèle d'architecture ouverte et à nos plateformes en ligne et mobiles intuitives, nous donnons accès à certaines des meilleures solutions d'investissement disponibles sur le marché. Combiné à nos produits bancaires et d'épargne quotidiens, MeDirect est le choix idéal pour les personnes indépendantes qui souhaitent construire leur patrimoine en toute confiance.

Remettre en question les acteurs plus importants et plus établis du secteur fait partie de notre ADN. Le choix que nous offrons s'appuie sur une expertise de premier plan sur le marché, avec nos fonds et ETF disponibles en Belgique. Cette expertise, associée à la technologie, nous permet de garantir à la fois la qualité et la valeur.

Une technologie et des ressources pour une évolution rapide

Notre technologie nous permet de réaliser nos ambitions. La plateforme bancaire modulaire exclusive de MeDirect nous permet d'évoluer rapidement et de nous intégrer parfaitement avec nos partenaires pour fournir des solutions intuitives et centrées sur le client. En tirant parti d'une architecture indépendante du cloud et basée sur des microservices, nous garantissons un déploiement rapide, une rentabilité et une adaptabilité aux demandes du marché.

Cette architecture nous offre la flexibilité et l'agilité nécessaires pour répondre rapidement à l'évolution des besoins du marché. La finalisation de l'acquisition du groupe MeDirect par Banka CREDITAS a.s. en 2025, et l'investissement qui en résulte dans notre groupe, nous positionne fortement pour accélérer la croissance et l'innovation.

Valeurs cohérentes

Chez MeDirect, nos valeurs guident tout ce que nous faisons, et nous nous épanouissons dans le monde changeant qui nous entoure :

Autonomie : nous donnons à nos clients les moyens de gérer leur argent à leur façon. Nous encourageons nos équipes à s'investir professionnellement et à développer leurs compétences.

Innovation : nous gardons le cap sur les résultats et nous examinons constamment la manière dont nous concrétisons notre vision et améliorons notre proposition de valeur.

Transparence : la finance n'est pas un domaine simple, mais l'application MeDirect l'est. Nous communiquons clairement avec nos clients et nos collègues.

Responsabilité : nous prenons au sérieux nos responsabilités envers toutes nos parties prenantes : clients, employés, régulateurs, investisseurs et notre communauté au sens large.

Proposition client

Ces valeurs soutiennent notre proposition client de fournir choix, transparence et la première banque numérique en offrant :

- Liberté et flexibilité, incarnées dans notre devise « My Money, My Choices » (Mon argent, mes choix)
- Solutions d'investissement complètes, y compris le courtage, la gestion de portefeuille discrétionnaire et les portefeuilles de modèles
- Praticité et transparence grâce à une expérience numérique fluide soutenue par des prix compétitifs

Perspective d'avenir

En partenariat avec Banka CREDITAS a.s., MeDirect entre dans une nouvelle phase d'expansion. Nous nous concentrons sur l'expansion de notre plateforme bancaire, l'élargissement de notre gamme de produits et le renforcement de notre présence. Nous nous trouvons à un moment important de notre parcours et nous sommes déterminés à offrir encore plus de valeur à nos clients et parties prenantes.

Conseil d'administration



Marcia De Wachter

Présidente du conseil d'administration et administrateur non-exécutif
Rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 23 septembre 2020

Anciens postes clés occupés:

- » Vice-gouverneur - Banque nationale de Belgique
- » Conseillère économique - cabinet du Premier ministre
- » Enseignantes dans différentes universités

Nominations externes:

- » Administrateur exécutif - Brain@Trust BV
- » Administrateur non-exécutif - TropicalFresh



Bart Bronselaer

Administrateur indépendant non-exécutif

Rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 12 janvier 2021 et est président du comité des risques.

Anciens postes clés occupés:

- » Responsable des marchés de la dette - Merrill Lynch International (Londres)
- » Expert indépendant en services financiers
- » Président du conseil d'administration - Royal Park Investments
- » Directeur général et président du comité de direction par intérim de Dexia et administrateur et CEO par intérim de Dexia Crédit Local SA

Nominations externes:

- » Administrateur non-exécutif - United Pensions OFF
- » Administrateur non-exécutif - Comité voor Onderwijs Annuntiaten Heverlee
- » Administrateur non-exécutif - MeDirect Bank (Malta) plc
- » Administrateur non-exécutif - MDB Group Ltd



Jean Dessain

Administrateur indépendant non-exécutif

Rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 19 février 2025 et est président du comité des risques.

Anciens postes clés occupés:

- » Ancien directeur général, Capital et financement – BNP Paribas Fortis
- » Ancien directeur, Financement structuré – ABN Amro
- » Ancien responsable du trading d'options – Bank Paribas Belgium
- » Plus de 30 ans d'expérience en gestion des risques, gouvernance d'entreprise et finance quantitative

Nominations externes:

- » Associé gérant chez Reacfin





Frederic Hannequart

Administrateur indépendant non-exécutif

A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 14 avril 2023 et est président du comité d'audit

Anciens postes clés occupés:

- » Directeur commercial - Euroclear Group
- » CFO/CRO - Euroclear Group

Nominations externes:

- » Administrateur indépendant non-exécutif - AXA Belgium SA



Alain Moreau

Administrateur délégué et directeur général

A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 17 juillet 2023

Anciens postes clés occupés:

- » CEO - Deutsche Bank Belgium
- » Responsable mondial des produits d'investissement et des assurances - Deutsche Bank Group Frankfurt
- » Président directeur général - Deutsche Bank Belgium
- » Directeur des investissements - Deutsche Bank Belgium



Marija Fenech

Administrateur exécutif et CRO

A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 1 janvier 2024

Anciens postes clés occupés:

- » CRO – MeDirect Bank (Malta) plc



Jean Marcel Phe Funchal

Administrateur exécutif et CFO

A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 14 mai 2024

Anciens postes clés occupés:

- » Directeur financier – Bpost Banque
- » Responsable ALM – Bpost Banque
- » Fonctions ALM – BNP Paribas Fortis

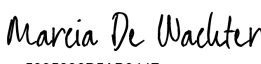
États financiers



État de la situation financière

	Notes annexes	2025 K €	2024 K €
ACTIFS			
Soldes auprès de banques centrales	4	197,970	142,252
Instruments financiers dérivés	5	185,744	174,513
Prêts et avances à des institutions financières	6	280,529	285,719
Prêts et avances aux clients	7	2,631,603	2,513,564
Investissements			
- Portefeuille Securities	8	623,887	436,647
- Portefeuille Securitisation	8	307,572	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	8	126,210	131,586
Immobilisations corporelles	9	74	996
Immobilisations incorporelles	10	1,366	888
Actifs d'impôts exigibles		1,062	942
Actifs d'impôt différé	11	7,602	7,602
Comptes de régularisation	12	2,876	1,121
Autres actifs	13	33,943	22,449
Total des actifs		4,400,438	4,112,234
CAPITAUX PROPRES			
Capital social émis et appelé	14	254,400	225,000
Autres réserves	14	2,066	880
Pertes cumulées	14	(25,573)	(30,703)
Total des capitaux propres		230,893	195,177
PASSIFS			
Instruments financiers dérivés	5	10,445	31,849
Montants dus à des institutions financières	15	209,559	179,634
Montants dus à des clients	16	3,330,502	3,052,409
Titres de créance en circulation	17	602,397	641,673
Passifs d'impôts exigibles		57	3
Provisions pour créances et autres charges	18	42	120
Comptes de régularisation	19	8,416	5,048
Autres engagements	20	8,127	6,321
Total du passif		4,169,545	3,917,057
Total des capitaux propres et des passifs		4,400,438	4,112,234
Postes pour mémoire			
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	29	124,795	128,943

Les notes annexes figurant aux pages 28 à 162 font partie intégrante de ces états financiers. Les états financiers des pages 23 à 162 ont été approuvés et autorisés à être publiés par le Conseil d'administration le 8 mai 2026. Les états financiers ont été signés au nom du Conseil d'administration par Marcia de Wachter (Présidente) et Alain Moreau (CEO).

DocuSigned by:

5995836B5AB9447...
Marcia De Wachter (Présidente)

Signed by:

54E3B6F8DB4343F...
Alain Moreau (Chief Executive Officer)

État du résultat global

		2025	2024
	Notes annexes	K €	K €
Produits d'intérêts *		126,462	156,655
Charges d'intérêts*		(76,432)	(100,238)
Produits d'intérêts nets	21	50,030	56,417
Revenus liés aux honoraires et commissions		6,831	5,629
Frais d'honoraires et commissions		(2,965)	(2,170)
Revenus nets liés aux honoraires et commissions	22	3,866	3,459
Revenu/(pertes) net(tes) des opérations de négociation	23	25	(3)
Autres produits d'exploitation			
– Plus-values réalisées sur la cession d'autres investissements	26.1	976	-
– Plus-values réalisées sur cessions de crédits et avances		134	2
– Autres pertes		(63)	(59)
Produits d'exploitation totaux		54,968	59,816
Frais de personnel	24	(13,649)	(12,480)
Amortissements	9-10	(669)	(3,114)
Autres frais administratifs	25	(33,046)	(29,245)
Total des charges d'exploitation		(47,364)	(44,839)
Bénéfice/(perte) d'exploitation net(te) avant variations des pertes de crédit attendues		7,604	14,977
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de crédit	26	154	(10,751)
Bénéfice / Bénéfice global total de l'exercice avant impôt		7,758	4,226
Frais fiscaux	27	(1,442)	(820)
Résultat net / Résultat global de l'exercice		6,316	3,406
- Imputable aux actionnaires de la société mère			

* Tous les produits et charges d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (EIR).

Les notes annexes figurant aux pages 28 à 162 font partie intégrante de ces états financiers.

État des variations des capitaux propres

	Capital social K €	Autres réserves K €	Pertes cumulées K €	Total K €
Solde au 1er janvier 2024	225,000	716	(33,945)	191,771
Résultat global total				
Bénéfice de l'exercice	-	-	3,406	3,406
Résultat global total, net d'impôts	-	-	3,406	3,406
Transfert vers la réserve légale (Note 14)	-	164	(164)	-
Solde au 31 décembre 2024	225,000	880	(30,703)	195,177
Solde au 1er janvier 2025	225,000	880	(30,703)	195,177
Résultat global total				
Bénéfice de l'exercice	-	-	6,316	6,316
Résultat global total, net d'impôts	-	-	6,316	6,316
Transaction avec les propriétaires				
Émission de capital social (Note 14)	29,400	-	-	29,400
Total des transactions avec les propriétaires	29,400	-	-	29,400
Transfert vers la réserve légale (Note 14)	-	1,186	(1,186)	-
Solde au 31 décembre 2025	254,400	2,066	(25,573)	230,893

Les notes annexes figurant aux pages 28 à 162 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

	Notes annexes	2025 K €	2024 K €
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Intérêts et commissions perçus		136,501	157,700
Paievements d'intérêts et de commissions		(79,674)	(104,649)
Paievements aux employés et aux fournisseurs		(58,878)	(38,769)
Flux de trésorerie opérationnels avant variations des actifs/passifs opérationnels		(2,051)	14,282
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :			
- Dépôt de réserve auprès des banques centrales		(2,422)	(6,394)
- Prêts et avances à des institutions financières et des clients		(137,482)	(88,325)
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation :			
- Dettes envers des institutions financières et des clients		278,979	519,219
- Autres dettes		4,466	(2,489)
Impôts payés		(1,508)	(2,740)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation		139,982	433,553
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(4)	(86)
Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles	10	(787)	(104)
Acquisition d'investissements évalués au coût amorti	8	(205,010)	(235,771)
Rachat d'investissements évalués au coût amorti	8	107,477	149,782
Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement		(98,324)	(86,179)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Rachat de titres de créance	17	(38,131)	(272,049)
Augmentation du capital	14	29,400	-
Élément principal des paiements au titre de la location	20	(15)	(1,010)
Avances nettes de la société mère immédiate		(2,233)	2,374
Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe		(17)	148
Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement		(10,996)	(270,537)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		30,662	76,837
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		(21,429)	(98,266)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	28	9,233	(21,429)

Les notes annexes figurant aux pages 28 à 162 font partie intégrante de ces états financiers.

Notes annexes aux états financiers



1. Résumé des informations importantes sur la politique comptable

1.1 Entité présentant les états financiers

MeDirect Bank SA/NV (la « Banque » ou la « Société » ou « MeDirect Belgium ») est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé en Belgique, au 66 Boulevard de l'Impératrice, 1000 Bruxelles, titulaire d'une licence d'établissement de crédit et établie pour une durée indéterminée.

Les états financiers de la Banque en date du et pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 comprennent les résultats financiers de MeDirect Bank SA/NV (« MeDirect Belgium »), Bastion 2020-1 NHG B.V. (« Bastion 2020-1 »), Bastion 2021-1 NHG B.V. (« Bastion 2021-1 »), Bastion 2022-1 NHG B.V. (« Bastion 2022-1 ») et Bastion 2025-1 NHG B.V. (« Bastion 2025-1 »), quatre entités contrôlées à vocation spécifique utilisées dans le cadre de la stratégie de financement de la Banque en ce qui concerne les activités Dutch Mortgage.

Les principales activités liées aux clients de MeDirect Belgium comprennent une plateforme patrimoniale facile à utiliser avec accès aux fonds de pension et aux fonds communs de placement, une suite de produits patrimoniaux disponibles via des canaux numériques et des produits d'épargne attrayants et innovants en Belgique et aux Pays-Bas.

MeDirect Belgium investit dans des hypothèques résidentielles néerlandaises via un intermédiaire de prêts hypothécaires tiers établi aux Pays-Bas et un produit de crédit hypothécaire résidentiel belge en partenariat avec Allianz Benelux SA/NV. Cette offre est étayée par un cadre solide de risque de crédit et continuera de diversifier la base d'actifs de MeDirect Belgium dans le secteur de l'hypothèque résidentielle. MeDirect Belgium investit également dans des activités hypothécaires néerlandaises de type buy-to-let.

Suite à la finalisation substantielle de son programme de réduction des risques liés à son bilan, MeDirect Belgium ne détient plus qu'une seule ligne de crédit renouvelable au sein de son portefeuille International Corporate Lending, laquelle est en cours de liquidation.

La Banque a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de Bastion 2020-1, Bastion 2021-1, Bastion 2022-1 et Bastion 2025-1, et donc aux actifs, passifs et produits et charges connexes attribuables à ces entités, et à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et charges connexes ont été repris dans les états financiers de la Banque. Bastion 2020-1 a été mis en liquidation en décembre 2025.

Conformément à l'article 6 du règlement sur la titrisation (UE) n° 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017, MeDirect Belgium s'est engagée à conserver en permanence un intérêt économique net important dans les opérations de titrisation de Bastion. Cela implique que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de ces structures de titrisation et, par conséquent, aux actifs, passifs et produits et dépenses connexes imputables à ces structures et, à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et dépenses connexes de l'entité ad hoc de titrisation seront reflétés dans les états financiers de la Banque.

1.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux exigences des « International Financial Reporting Standards » (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ces états financiers ont été établis en respectant le principe du coût historique, sauf :

- les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ; et
- les actifs financiers comptabilisés désignés en tant qu'éléments couverts dans des relations de couverture à la juste valeur éligibles, qui sont évalués au coût amorti ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert.

Les méthodes comptables importantes adoptées lors de l'établissement de ces états financiers sont présentées ci-après. Sauf mention contraire, ces politiques ont été appliquées de manière cohérente à tous les exercices présentés.

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'UE nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Elle exige également que les administrateurs exercent leur jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Banque (cf. note annexe 3.1 – Estimations et jugements comptables critiques pour l'application des méthodes comptables de la Banque).

Normes, interprétations et modifications des normes publiées en vigueur en 2025

Au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2025, la Banque a adopté les révisions suivantes des norms existantes mais ces révisions des exigences des normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE n'a pas entraîné de changements significatifs dans les méthodes comptables de la Banque ayant un impact sur les performances et la position financières de la Banque.

- Modifications de la norme IAS 21 : Absence de convertibilité.

Les modifications énumérées ci-dessus n'ont pas eu d'impact sur les montants comptabilisés au cours des exercices antérieurs et ne devraient pas affecter significativement les exercices en cours ou à venir. La Banque n'a pas adopté de normes, d'interprétations ou de modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore effectives.

Normes, interprétations et modifications aux normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, jusqu'à la date d'émission des états financiers de la Banque sont indiquées ci-dessous. La Banque entend adopter ces normes et interprétations, le cas échéant, au moment de leur entrée en vigueur. Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Banque au cours de cet exercice ou des exercices suivants ni sur les transactions futures prévisibles, à l'exception de la norme IFRS 18, qui est abordée plus en détail ci-dessous.

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Informations – Classement et évaluation des instruments financiers, entrant en vigueur le 1er janvier 2026 ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Informations – Contrats référençant de l'électricité provenant de sources dépendant de facteurs naturels, entrant en vigueur le 1er janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS – Volume 11, entrant en vigueur le 1er janvier 2026 ; et
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, entrée en vigueur le 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 est destinée à remplacer IAS 1 Présentation des états financiers, en introduisant de nouvelles exigences qui aideront à atteindre la comparabilité de la performance financière d'entités similaires et à fournir des informations et une transparence plus pertinentes aux utilisateurs. Bien que la norme IFRS 18 n'ait pas d'impact sur la comptabilisation ou l'évaluation des éléments dans les états financiers, ses impacts sur la présentation et l'information devraient être généralisés, en particulier ceux liés à l'état de la performance financière. La norme IFRS 18 exige également que les mesures de performance définies par la direction soient communiquées dans les états financiers. La direction évalue actuellement les implications détaillées de l'application de la nouvelle norme aux états financiers de la Banque. La nouvelle norme sera applicable à partir de sa date d'entrée en vigueur obligatoire du 1er janvier 2027, avec application rétroactive.

Les normes, interprétations et modifications qui n'ont pas encore été approuvées par l'Union européenne ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de manière anticipée.

Certaines nouvelles normes, certains amendements et certaines interprétations des normes existantes ont été publiés à la date d'autorisation de publication des présents états financiers, mais n'ont pas encore été approuvés par l'Union européenne. De l'avis des administrateurs, l'adoption de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Banque.

- IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique : Informations, entrant en vigueur le 1er janvier 2027 ; et
- Modifications de la norme IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères, à compter du 1er janvier 2027.

Pertinence de l'hypothèse de continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers

Les activités, les prévisions de rentabilité, les plans de financement et de capital de la Banque dans les scénarios de base et de crise, ainsi que toute une série d'autres facteurs tels que les perspectives économiques et l'évolution continue des pays de l'UE indiquent que la Banque disposera de suffisamment de capital, à la fois dans le scénario de base et dans le scénario de crise, pour répondre non seulement aux exigences réglementaires en matière de capital, mais aussi afin de satisfaire aux garanties contre les risques internes et à toutes autres garanties recommandées par les régulateurs tout au long de la période financière à

venir. Les projections ont confirmé que la Banque disposera d'un niveau de financement et de liquidité adéquat qui peut permettre de répondre aux exigences réglementaires minimales correspondantes.

Les états financiers sont donc préparés sur la base de la continuité d'exploitation, car les Administrateurs estiment que la Banque dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible et qu'il n'existe par conséquent aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et qui pourrait nécessiter une déclaration en vertu de la norme IAS 1. Lors de cette évaluation, les Administrateurs ont pris en considération un large éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, y compris les projections futures de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital de la Banque.

1.3 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles la Banque a un contrôle. La Banque contrôle une entité par l'intermédiaire de laquelle elle est exposée à des rendements variables ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et a la capacité de répartir ces rendements du fait de son pouvoir de direction des activités de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertibles sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle par la Banque d'une autre entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Banque. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

1.4 Transactions et soldes en devises

a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la Banque sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce (la devise fonctionnelle). La devise fonctionnelle de toutes les entités de la Banque est l'euro. Les états financiers sont présentés en euro, qui est également la devise de présentation de la Banque. Sauf indication contraire, les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation où les éléments sont remesurés. Les plus et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en résultat.

1.5 Actifs financiers

1.5.1 Comptabilisation initiale et décomptabilisation

La Banque comptabilise un actif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Banque comptabilise initialement les prêts et avances aux clients à la date du transfert de la propriété effective ou lorsque les liquidités sont avancées aux emprunteurs. Les investissements et transactions dans tous les autres instruments financiers consistant en des achats et ventes normalisés sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Banque n'a pas conservé le contrôle de l'actif.

Lors de la vente d'actifs à un tiers avec un swap sur rendement total simultané sur les actifs transférés, la transaction est comptabilisée comme une opération de financement garantie, en conservant l'actif dans l'état de la situation financière, car la Banque conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs.

De même, lors de la vente d'actifs à une structure par laquelle la Banque est considérée comme ayant conservé la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Dans les transactions où la Banque ne conserve pas, mais ne transfère pas non plus la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier et conserve le contrôle de cet actif, la Banque continue à comptabiliser cet actif à hauteur de son implication continue, déterminée par la mesure dans laquelle elle est exposée aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Dans le cadre de certaines opérations, la Banque conserve l'obligation de gérer l'actif financier transféré moyennant honoraires. L'actif transféré est décomptabilisé s'il satisfait aux critères de décomptabilisation. Un actif ou un passif est comptabilisé pour le mandat de gestion si les honoraires de gestion rémunèrent de manière plus qu'adéquate (actif) ou moins qu'adéquate (passif) pour l'exécution du mandat.

1.5.2 *Modification des conditions*

Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif en raison de difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation est réalisée pour déterminer si l'actif financier doit être décomptabilisé.

Si les flux de trésorerie de l'actif renégocié sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier initial sont considérés comme arrivés à expiration. Dans ce cas, l'actif financier initial est décomptabilisé et le nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de renégociation et que la restructuration entraîne la décomptabilisation du prêt existant, le nouveau prêt est présenté comme étant renégocié.

Le traitement comptable relatif à la modification des conditions des actifs financiers, y compris les considérations sur lesquelles on se base pour déterminer si les conditions de l'actif renégocié sont substantiellement différentes, est décrit plus en détail dans la sous-section « Actifs financiers modifiés ».

1.5.3 Classification et évaluation

Les critères de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 sont dictés par le modèle économique de l'entité pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, la Banque classe et évalue tous les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- au coût amorti ; ou
- à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« FVPL »).

La Banque détermine la base de classification et d'évaluation des actifs financiers sur la base d'une évaluation du modèle économique dans le cadre duquel les actifs financiers sont détenus et d'un examen des conditions contractuelles de chaque actif financier afin de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

À cet égard, après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués :

- (i) au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ; ou
- (ii) à la juste valeur par le biais du résultat si l'actif financier ne satisfait pas à l'évaluation du modèle économique mentionnée ci-dessus ou aux critères de remboursement de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de l'évaluation du critère de remboursement du principal et de versements d'intérêts, la Banque tient entre autres compte des conditions contractuelles suivantes pour déterminer si elles introduisent une variabilité des flux de trésorerie contractuels incompatible avec un contrat de prêt de base :

- (i) taux d'intérêt variables, qui tiennent généralement compte de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit et d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base ;
- (ii) l'effet de levier, qui est une caractéristique des flux de trésorerie contractuels augmentant la variabilité des flux de trésorerie contractuels ;
- (iii) les variations de la valeur temps de l'argent ; et
- (iv) les modalités contractuelles susceptibles de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier, telles que des événements contingents, les options de remboursement anticipé ou de prolongation.

La Banque a identifié les portefeuilles distincts suivants qui nécessitent des évaluations de modèle économique distinctes en raison du fait qu'ils sont gérés séparément et par des unités opérationnelles/équipes de gestion différentes, à savoir (i) le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais, y compris le portefeuille hypothécaire buy-to-let) ; (ii) le portefeuille Belgian Mortgage (Prêts hypothécaires belges) ; (iii) le portefeuille International Corporate Lending (Prêts internationaux) ; (iv) le portefeuille Securities Investment ; (v) le portefeuille Securitisation Investment ; et (vi) le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers d'un portefeuille dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui est généralement la contrepartie en liquidités pour l'achat ou la création de l'actif, y compris les frais de transaction directs et marginaux, lors de la comptabilisation. Les actifs financiers de la Banque évalués au coût amorti comprennent principalement des prêts et avances à des banques, des prêts et avances à des clients, comprenant les portefeuilles Dutch Mortgage, Belgian Mortgage, International Corporate Lending et un portefeuille de titres de créance classés dans les portefeuilles Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation ou qui échouent au test de remboursement de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû sont classés dans cette catégorie. Ils se composent de certains instruments financiers dérivés.

Reclassement des actifs et passifs financiers

La Banque ne reclasse pas ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale, sauf dans les circonstances exceptionnelles où la Banque acquiert, cède ou met fin à une branche d'activité. Les passifs financiers ne sont jamais reclassés.

1.5.4 *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti*

La norme IFRS 9 impose d'évaluer les provisions pour pertes sur créances sur des instruments financiers en utilisant le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues appliquant une approche prospective qui souligne les variations du risque de crédit afférent à un instrument financier, et par conséquent la probabilité de pertes de crédit futures, même si aucune perte ne s'est encore produite.

Étant donné que les variations de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisées directement en compte de résultat, aucune provision pour pertes sur créances n'est jugée nécessaire pour ces instruments financiers.

En revanche, les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à des dispositions en matière de dépréciation en utilisant le modèle de dépréciation général stipulé par la norme IFRS 9. Ceci est dû au fait que, comme la perception de flux de trésorerie contractuels est essentielle dans le modèle économique pour les actifs financiers évalués au coût amorti, les effets des variations du risque de crédit sont plus pertinents pour la compréhension d'un utilisateur que les effets d'autres variations, telles que les variations des taux d'intérêt du marché.

Les dispositions en matière de dépréciation imposées par la norme IFRS 9 s'appliquent également aux engagements de prêt qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat (si les conditions générales de l'accord donnent lieu à un contrat d'extension de crédit exécutoire). Aucun d'entre eux ne relève du champ d'application de la norme IFRS 9, mais tous restent soumis à des dispositions en matière de dépréciation conformément à la norme IFRS 9.

Des pertes de crédit attendues peuvent être comptabilisées pour des prêts et avances à des banques et des clients, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments de dette évalués au coût amorti, ainsi que certains engagements de prêt. La Banque peut s'engager à souscrire des prêts à des conditions contractuelles fixes pour des périodes déterminées. Lorsque la Banque a l'intention de détenir le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs des dépréciations présentés ci-après.

Approche des pertes de crédit attendues à trois niveaux

La norme IFRS 9 présente un modèle de dépréciation « à trois niveaux » fondé sur les changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le principal moteur de l'évaluation des pertes de crédit attendues concerne donc le niveau de risque de crédit pour chaque exposition et, par conséquent, une évaluation de la variation du risque de crédit sur la durée de vie attendue d'un actif est un élément clé dans la détermination des critères de classement de l'exposition dans les niveaux prévus par la norme IFRS 9. Ces trois niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 - Les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale et qui n'ont pas été achetés ou émis en tant qu'actifs dépréciés (POCI) ou qui présentent un « risque de crédit faible » à la date de clôture sont classés au niveau 1. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- Niveau 2 - Les instruments financiers ayant connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont classés au niveau 2. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ; et
- Niveau 3/POCI - Les instruments financiers qui présentent une augmentation de la probabilité de défaut et qui sont considérés comme étant en défaut ou dépréciés (également à la date de création) sont classés au niveau 3, et nécessitent également l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les instruments financiers qui prouvent qu'ils sont dépréciés au moment de la comptabilisation initiale sont classés comme dépréciés à l'achat (POCI, Purchase-Originated Credit Impaired), ce qui requiert également la mesure des ECL à vie.

Sans dépréciation et sans augmentation significative du risque de crédit (niveau 1)

Les pertes de crédit attendues résultant d'événements de défaut possibles dans les 12 prochains mois sont comptabilisées pour les instruments financiers qui sont au niveau 1.

Les instruments financiers sont tous classés au niveau 1 lors de leur comptabilisation initiale, sauf s'ils sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, auquel cas l'exposition est classée comme instrument financier déprécié dès son acquisition ou sa création lors de la comptabilisation initiale et restera classée de la sorte jusqu'à sa décomptabilisation. Par conséquent, la Banque calcule une provision pour pertes sur créances sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les variations ultérieures du risque de crédit se refléteront dans le classement dans l'un ou l'autre niveau de l'exposition, le transfert de l'exposition au niveau 2 ou 3 étant conditionné respectivement par l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit ou une dépréciation.

Les dispositions de la norme IFRS 9 incluent une méthode simplifiée pour évaluer les provisions pour pertes sur créances à l'aide des pertes de crédit attendues sur 12 mois pour les instruments financiers présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. Concrètement, cela signifie que, dans les cas où un instrument financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible, la direction n'est pas tenue d'effectuer une évaluation pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu. La Banque considère qu'il existe un « risque de crédit faible » dans le cas de certains instruments financiers, par exemple les obligations cotées assorties d'une notation de crédit investment-grade par au moins une grande agence de notation.

Pour tous les actifs financiers classés en niveaux 1 et 2, des produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute comptable, avant déduction des provisions pour pertes sur créances.

Augmentation significative du risque de crédit ou niveau 2

Le concept de risque de défaillance joue un rôle essentiel dans la norme IFRS 9. Par conséquent, dans ses activités de gestion du risque de crédit, la Banque utilise un paramètre essentiel pour déterminer le risque : la probabilité que le débiteur soit en défaut, soit dans la période de 12 mois suivante (en cas d'expositions classées au niveau 1), soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions classées au niveau 2).

Une évaluation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée au moins à chaque date de clôture en tenant compte de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et documentées, incluant des informations sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon significative, la Banque prend en compte à la fois des informations réelles et prospectives relatives à des indicateurs externes de marché, des facteurs internes et des informations propres à l'emprunteur. L'évaluation est impartiale et, dans la mesure où c'est pertinent, utilise des informations prospectives correspondant à celles utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit repose sur plusieurs facteurs, dont la pertinence dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et du débiteur. Il est par conséquent impossible de fournir un ensemble de critères universel pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit, et ces critères varient en fonction du type de prêt. Le cadre interne de gestion du risque de crédit comprend l'utilisation d'informations qualitatives et quantitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit.

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

À cet égard, la Banque adopte un système de classification de la qualité de crédit de cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit de ses principaux actifs financiers. De plus amples détails sur la gestion interne du risque de crédit sont fournis à la section 2 (Gestion du risque financier, Risque de crédit). En règle générale, un niveau de risque interne est attribué à chaque débiteur par l'entreprise et est ensuite examiné à la fois par l'équipe Credit Risk et par le comité de gestion des crédits responsable de la supervision des portefeuilles respectifs de la Banque. Les classes de risque internes sont les suivantes :

- Regular (Normal) - Aucun problème de crédit important.
- Focus (Prioritaire) - Aucune perspective immédiate de subir une perte de crédit en fin de compte, mais requiert une surveillance plus étroite du crédit. (Cette notation de risque n'est pas utilisée pour le portefeuille International Corporate Lending).
- Under surveillance (Sous surveillance) - Augmentation significative du risque de crédit avec identification des points inquiétants et possibilité de subir une perte de crédit en fin de compte.
- Doubtful (Douteux) - Probabilité que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte de crédit soit subie (déprécié).
- Réduction de valeur - Annulation totale ou partielle des expositions sans perspective de recouvrement.

Vous trouverez ci-après un aperçu des informations qualitatives utilisées par la Banque pour l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit. Cependant, l'évaluation quantitative effectuée par la Banque pour identifier une augmentation significative du risque de crédit varie selon les portefeuilles d'instruments financiers de la Banque et est présentée dans les sous-sections pertinentes ci-après.

Il est possible que plusieurs instruments destinés au même client soient classés selon des niveaux différents. Cela peut se produire lorsque la Banque détient des expositions créées à des moments différents, ce qui peut donner lieu à un risque de défaillance différent lors de la comptabilisation initiale, et entraîner une variation de l'augmentation relative du risque de crédit depuis la création entre les différents instruments.

La Banque a défini des déclencheurs probables de l'augmentation significative du risque de crédit qui sont considérés comme les plus pertinents dans la politique en matière de risque de crédit de la Banque. Toutefois, les facteurs déclencheurs ne sont pas considérés comme exhaustifs et font l'objet d'évaluations poussées de la gestion du risque de crédit. Des évaluations des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit sont entreprises au moins une fois par trimestre pour chaque instrument et tous les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit identifiés sont présentés au comité de gestion des crédits approprié.

- ***Portefeuille International Corporate Lending:***

Les instruments financiers du portefeuille International Lending de la Banque sont gérés individuellement à des fins de crédit, et les analystes de crédit de la Banque ont accès à des informations sur les débiteurs et à des informations financières, ces dernières comprenant à la fois des informations financières historiques et prévisionnelles. L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit du portefeuille International Corporate Lending comprend les éléments suivants :

- Utilisation de déclencheurs SICR (augmentation significative du risque de crédit) qualitatifs, y compris, par exemple, des indications sur des retards de paiement, des changements significatifs dans la performance opérationnelle ou d'emprunt de l'emprunteur ;
- Utilisation d'une évaluation quantitative de la SICR fondée sur une approche basée sur des notations utilisant les probabilités de défaut « ponctuel » sur la durée de vie (probabilité de défaut dans les conditions économiques actuelles) ; et
- Déclencheur important (classification de crédit interne) - l'actif financier qui est assorti d'une classification de la qualité de crédit « sous surveillance » est classé en niveau 2, celui qui est assorti d'une classification « déprécié » est classé en niveau 3.

Aux fins de l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque a adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur la détérioration du niveau en nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit.

En raison de l'absence d'un historique interne des défauts suffisant, la Banque utilise une solution de modélisation du risque de crédit développée par un fournisseur externe pour estimer les probabilités inconditionnelles de défaut ponctuel : (i) en comparant les états financiers du débiteur à ceux de l'ensemble de données du modèle sous-jacent ; et (ii) en appliquant un tableau d'évaluation qualitatif pour ajuster les probabilités inconditionnelles quantitatives de défaut ponctuel afin de mieux refléter les particularités spécifiques du débiteur.

Une probabilité de défaut ponctuel prospective pondérée selon la probabilité estimée par le modèle se voit attribuer une notation de défaut dérivée, qui adopte la terminologie de l'agence de notation publique Moody's allant de C à Aaa. Lors de l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque compare la notation dérivée à la création avec la notation dérivée à la date de clôture et détermine la différence de crans entre les deux. Les critères de classement de la Banque sont donc considérés comme fondés sur une approche basée sur des notations/la détérioration du niveau en nombre de crans.

La décision de classer l'augmentation significative du risque de crédit dans un certain niveau sur la base d'informations quantitatives utilise une approche fondée à la fois sur un seuil relatif et sur un seuil absolu. L'approche fondée sur un seuil relatif consiste à calculer l'amplitude de la différence entre la notation à la date de clôture et la notation à la date de création sur la base de la détérioration du nombre de crans entre les deux notations. Le niveau approprié est déterminé en fonction de l'amplitude de cette différence.

Bien que la Banque ait adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur une détérioration du nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, chaque notation dérivée est représentée par une probabilité de défaut sous-jacente. Une dégradation de la notation de deux crans par rapport à l'origine est considérée comme un déclencheur de SICR. Les facteurs ESG ne font pas partie de l'évaluation quantitative par niveaux des risques de crédit, mais sont pris en compte séparément dans la mesure des pertes de crédit attendues via un ajustement de la gestion post-modèle.

Les probabilités de défaut sur la durée de vie sont déterminées en estimant la probabilité de défaut marginale pour chaque année sur la durée de vie de l'instrument financier. Par exemple, pour un prêt de cinq ans, les probabilités de défaut sont calculées pour chacune des cinq années. La probabilité de défaut de la première année est calculée comme la probabilité de défaut du prêt au cours de la première année suivant son émission, tandis que la probabilité de défaut de la deuxième année est calculée comme la probabilité que le prêt survive à la première année mais soit en défaut durant la deuxième année. Le même principe de survie s'applique aux probabilités de défaut pour les années restantes. La somme des probabilités de défaut marginales donne la dérivation de la structure cumulative des échéances de probabilité de défaut sur la durée de vie. Les probabilités de défaut cumulées sur la durée de vie augmentent à un rythme décroissant à mesure que la durée de vie résiduelle du prêt diminue.

Les probabilités de défaut sont déterminées à la date de création et à chaque date de clôture ultérieure au niveau du débiteur plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit. Par conséquent, à une date donnée, plusieurs facilités attribuables au même débiteur se voient adjoindre la même probabilité de défaut, reflétant la situation financière de l'emprunteur à la date de l'évaluation. À cet égard, différentes facilités ayant le même débiteur et créées au même moment devraient avoir une probabilité de défaut identique à la fois à la date de création et aux dates de déclaration ultérieures. Toutefois, les facilités ayant le même débiteur mais créées à des intervalles de temps différents peuvent avoir des probabilités de défaut différentes à la création, reflétant la situation financière de l'emprunteur et le risque de crédit à chaque date de création respective, tandis que des probabilités de défaut identiques sont déterminées à chaque date de clôture ultérieure pour toutes ces facilités.

À cet égard, une comparaison simple ou absolue des probabilités de défaut lors de la comptabilisation initiale et à la date de clôture n'est pas appropriée pour déterminer le niveau d'une exposition. Toutes autres choses restant constantes, la probabilité de défaut d'un instrument financier diminue en principe au fil du temps. Ainsi, pour tenir compte de ce paramètre, la Banque estime la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de création et la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de clôture. La mesure de la probabilité de défaut annualisée est la probabilité de défaut cumulée pour une période donnée, indiquée sur une base annuelle. Celles-ci se voient ensuite attribuer une notation dérivée qui est utilisée pour déterminer les augmentations potentielles significatives du risque de crédit et, par conséquent, le niveau de crédit d'un instrument financier à travers une combinaison de seuils relatifs et absolus en utilisant les notations de crédit dérivées.

Déclencheur important sur la base des classifications des risques internes

L'évaluation quantitative par le biais des critères de classement de la notation de crédit dérivée de la Banque est prise en compte conjointement avec des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit et fait partie de l'évaluation globale des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit. À cet égard, lorsque des déclencheurs qualitatifs de l'augmentation significative du risque de crédit sont observés par des analystes de crédit, la Banque applique un déclencheur important sur la base de la classification de crédit interne (niveau 2 pour tous les emprunteurs classés comme « sous surveillance » et niveau 3 pour tous les emprunteurs classés comme « douteux »).

- **Portefeuille Dutch Mortgage**

En ce qui concerne les actifs hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement néerlandais (dont les pertes sont plafonnées à 10 % des pertes attendues par le biais de la « Nationale Hypotheek Garantie » ou NHG, plafonnant les pertes en cas de défaut) classés dans le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque, le principal facteur déterminant de l'augmentation significative du risque de crédit est une règle quantitative basée sur la variation de la probabilité de défaut entre la date de création et la date de clôture, d'une part, et sur des seuils de probabilité de défaut absolus, d'autre part. L'augmentation significative du risque de crédit est déterminée au niveau de la « partie prêt », c'est-à-dire que chaque facilité (même lorsque la source de remboursement est la même) est évaluée en termes d'augmentation significative du risque de crédit.

Le déclencheur quantitatif de l'augmentation significative du risque de crédit compare la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la date de clôture à la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la création. Pour déterminer si un compte a connu une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, un seuil de probabilité de défaut sur la durée de vie est utilisé.

À cet égard, les déclencheurs et antidéclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit suivants sont appliqués et entraîneraient un déplacement de ces expositions vers la phase 2 :

- Variation de la probabilité de défaut : la probabilité de défaut sur la durée de vie de l'exposition à la date de clôture dépasse la probabilité de défaut sur la durée de vie lors de la comptabilisation initiale de plus de 200 % ; ou
- Niveau absolu : la probabilité de défaut à 12 mois de l'exposition à la date de clôture est supérieure à 20 %.

Sont également considérés comme donnant lieu à une augmentation significative du risque de crédit :

1. Événements de renégociation pour lesquels les expositions ne sont pas à 30 jours de probabilité de défaut ;
2. Lorsque les paiements relatifs à l'exposition sont à 30 jours de probabilité de défaut ou plus.

Les déclencheurs quantitatifs d'augmentation significative du risque de crédit ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires/parties de prêts avec une probabilité de défaut de 0,03 % ou moins à la date de clôture. De telles expositions sont considérées comme éligibles à l'exemption pour risque de crédit faible (niveau 1 sans évaluation supplémentaire du scénario) dans la norme IFRS 9. Le caractère approprié de l'application de cette exemption est régulièrement testé pour les portefeuilles auxquels elle s'applique.

- **Portefeuille Belgian Mortgage et Dutch Buy-to-Let Mortgage**

Le scénario pour les portefeuilles Belgian Retail Residential Mortgages et Dutch Buy-to-Let Mortgage est similaire à celui des Dutch Residential Mortgages où les déterminants principaux de l'augmentation significative du risque de crédit sont les incidents de paiement, la renégociation et d'autres règles quantitatives liées à l'évolution relative et absolue des probabilités de défaut.

- **Portefeuille Securities Investment**

Afin de contrôler l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à son portefeuille Securities Investment, la Banque se réfère à des notations de crédit externes d'une agence de notation de crédit internationale. À cet égard, une exposition est considérée comme présentant un risque de crédit faible si elle se voit attribuer un statut investment-grade par l'une de ces trois agences de notation de crédit externes.

Si la notation de crédit d'un instrument financier tombe en dessous du seuil investment-grade, c'est-à-dire BBB (ou équivalent), il convient de considérer que l'instrument financier a subi une augmentation significative du risque de crédit. Par conséquent, l'instrument financier sera reclassé comme une exposition de niveau 2, ce qui aura une incidence sur la mesure des charges des pertes de crédit attendues, passant d'un calcul des pertes de crédit attendues à 12 mois à un calcul des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

- **Portefeuilles Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment**

En raison des caractéristiques uniques des véhicules d'obligation de prêt garanti (« CLO ») et de titres adossés à des actifs (« ABS »), les définitions de la SICR diffèrent de la politique de crédit de la Banque.

En ce qui concerne les tranches (ou billets) des CLO et des ABS auxquelles une notation dérivée de catégorie investment grade est attribuée, la Banque utilise l'exemption pour risque de crédit faible. Par conséquent, la Banque part du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a eu lieu depuis la comptabilisation initiale tant que la tranche conserve une notation dérivée de catégorie investment grade. Par conséquent, la Banque suppose que le risque de crédit attribuable aux tranches auxquelles l'exemption de risque de crédit faible est appliquée n'a pas augmenté significativement depuis la première comptabilisation.

Comme pour les critères du portefeuille Securities Investment, la notation investment-grade est un exemple d'instrument financier qui peut être considéré comme présentant un risque de crédit faible. Par conséquent, la Banque mesure les pertes de crédit attendues à 12 mois pour les tranches des CLO notées investment-grade par une agence de notation publique.

Nonobstant ce qui précède, les déclencheurs suivants de la politique de crédit du Groupe ont été identifiés comme les plus pertinents pour les investissements de la Banque dans des titres CLO et ABS notés AAA.

1. Déclencheur quantitatif basé sur une réduction significative du prix du marché secondaire des titres dans lesquels MeDirect a investi (dans la mesure du possible). La négociation active du titre dans lequel MeDirect investit à 90 cents ou en dessous devrait déclencher la prise en compte de la SICR.
2. Déclencheurs quantitatifs basés sur les déclencheurs de performance des véhicules CLO/ABS tels que la réorientation des liquidités et/ou les registres de principaux défauts non liquidés en cours (ou concept similaire) et/ou l'utilisation de liquidités et/ou de fonds de réserve pour assumer le paiement des intérêts et l'amortissement de la tranche de dette dans laquelle MeDirect a investi.
3. Déclenchement important basé sur toute rétrogradation par une agence de notation externe des obligations seniors CLO de classe A (c'est-à-dire notées AAA à l'origine) dans lesquelles MeDirect a investi, d'au moins quatre crans.

Déprécié (niveau 3)

La Banque définit un actif financier comme étant déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

La norme IFRS 9 introduit une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et documentées pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage. Cette présomption n'a pas été réfutée par la Banque pour ses portefeuilles de prêts, ce qui signifie que le défaut est considéré comme ne pas être survenu plus tard que 90 jours après l'échéance d'un actif financier. Bien que cette présomption s'applique à tous les portefeuilles de prêts gérés par la Banque, elle est beaucoup plus pertinente pour identifier les expositions en défaut au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage.

La définition du défaut est traitée plus en détail par les lignes directrices publiées par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces lignes directrices fournissent des définitions détaillées de ce qui doit être pris en compte dans la détermination des expositions en défaut à des fins réglementaires. Par conséquent, la Banque a aligné la définition de défaut de la norme IFRS 9, utilisée à des fins comptables, sur les définitions fournies dans les lignes directrices de l'ABE et du CBCB, ce qui garantit l'application d'une vision cohérente du risque de crédit pour la gestion du risque interne, le capital réglementaire et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

À cet égard, les expositions en défaut sont celles qui satisfont à au moins un des critères suivants :

- (i) expositions importantes présentant un retard supérieur à 90 jours ;
- (ii) débiteur évalué comme étant peu susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit sans recours à une garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.

Par conséquent, comme les critères d'amortissement prévus par la norme IFRS 9 peuvent être interprétés de manière cohérente avec la définition du défaut à des fins réglementaires, tous les défauts au sens de la réglementation sont considérés comme ayant une incidence sur l'amortissement, et vice versa. Les expositions en défaut sont donc classées au niveau 3 aux fins de la norme IFRS 9.

Afin de définir quels événements déclenchent une « probabilité de non-paiement », la Banque prend en compte les situations et événements énumérés dans la définition de défaut du règlement sur les exigences de fonds propres et dans la définition des dispositions d'amortissement des IFRS.

La norme IFRS 9 fournit une liste d'événements qui peuvent indiquer qu'un actif financier est déprécié. Les critères utilisés par la Banque pour déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur incluent :

- la difficulté financière significative de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- une violation du contrat, telle qu'un défaut ou un retard de paiement ;
- le(s) prêteur(s) de l'emprunteur ayant accordé une/des concession(s) à l'emprunteur pour des raisons économiques ou contractuelles liées à la difficulté financière de l'emprunteur (ce critère n'aurait pas été pris en compte autrement) ;
- il est de plus en plus probable que l'emprunteur se retrouve en faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou
- l'achat ou la comptabilisation d'un actif financier assorti d'une décote importante qui reflète les pertes de crédit encourues.

Pour tous les actifs financiers de niveau 3, des produits d'intérêt sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant évalué au coût amorti ou à la valeur comptable de l'instrument financier, c'est-à-dire la valeur brute comptable moins les provisions pour pertes sur créances.

Réductions de valeur

Les actifs financiers et les provisions pour pertes sur créances associées sont normalement annulés, en tout ou en partie, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Dans le cas des prêts aux entreprises internationales, la détermination est effectuée après avoir examiné les faits et les circonstances liés à la situation financière de l'emprunteur, généralement une restructuration en difficulté. Lorsque les prêts sont garantis, cela se fait généralement après réception de tout produit de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur de réalisation nette d'une garantie a été déterminée et qu'il n'y a pas d'attente raisonnable d'un recouvrement ultérieur, la mise en non-valeur peut survenir plus tôt (voir note annexe 2.2.5). À cet égard, la Banque amortit les actifs financiers lorsque le Comité de gestion des crédits détermine que le solde est irrécouvrable, mais cela ne constitue pas une annulation de la dette.

Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création

Les actifs financiers dépréciés dès leur création sont les actifs qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. La Banque ne devrait en principe pas acheter d'actifs financiers dépréciés. Toutefois, dans de rares cas, la Banque peut créer de nouveaux actifs à la suite d'une renégociation ou d'une restructuration pour des raisons liées à la situation financière critique d'un emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été prises en compte, ce qui pourrait entraîner que les nouveaux actifs soient considérés comme des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création. Le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comptabilisé en résultat en tant que gain ou perte de valeur jusqu'à ce que l'actif déprécié dès son acquisition ou sa création soit décomptabilisé, même si les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Mouvement entre les niveaux

Les instruments financiers sont transférés hors du niveau 2 si l'on ne considère plus que leur risque de crédit a « sensiblement augmenté » depuis la comptabilisation initiale.

Aux fins de la norme IFRS 9, la Banque a déterminé l'approche suivante fondée sur des lignes directrices pour déterminer si le passage du niveau 2 au niveau 1 est approprié :

- Lorsque des déclencheurs qualitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit : Le passage du niveau 2 au niveau 1 est subjectif. Lorsque les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit de la notation dérivée ne se sont pas avérés déterminants pour la reclassification dans un premier temps, il est prévu que tout déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit observé qui soit dérivé de l'événement d'augmentation significative du risque de crédit soit entièrement résolu et démontré pendant une période de 90 jours avant toute reclassification.
- Lorsque des déclencheurs quantitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit, l'actif financier doit montrer des signes d'amélioration et revenir à la notation de risque de défaillance externe ou dérivée au moment de la création (l'instrument doit prouver une notation de défaut dérivée conforme ou supérieure à la notation d'origine lors de la création afin de déclencher une reclassification du niveau 2 au niveau 1).
- Tout instrument qui n'est pas en retard de plus de 30 jours ne peut être reclassé en niveau 1 que si : (i) tous les arriérés contractuels ont été corrigés (néant jours de retard) ; et (ii) aucun autre défaut de paiement n'a été observé depuis au moins 90 jours. Ces critères sont soumis à des seuils de paiement réglementaires définis dans la politique de risque de crédit de la Banque.

De plus, pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending, le traitement des expositions de niveau 2 est régi par le processus d'examen trimestriel du portefeuille du comité de gestion des crédits, lequel examine et approuve les indications d'amélioration des performances et, partant, le transfert entre les niveaux.

De la même manière, pour que des actifs d'entreprise de niveau 3 puissent passer au niveau 2 ou au niveau 1, le comité de gestion des crédits approprié doit procéder à une évaluation complète pour confirmer que les critères de probabilité de non-paiement ne sont plus présents, que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée et qu'il n'y a plus d'arriéré au niveau de l'exposition (via le règlement de montants de façon régulière).

Le transfert progressif des expositions aux entreprises est également soumis à une période de probation de 12 mois au cours de laquelle les expositions en défaut (niveau 3) sont classées en tant que NPE (expositions non performantes) avant de pouvoir passer au niveau 2. Parallèlement, le transfert progressif des expositions de détail en défaut est soumis à une période de probation de 3 mois, sauf si la classification défaut/NPE résulte de mesures de renégociation pour lesquelles une période de probation de 12 mois s'applique.

Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base du portefeuille, les indications pour appuyer l'évaluation du transfert entre les niveaux comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions initiales ou révisées, selon les circonstances. Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications sont déterminées au cas par cas.

Le mouvement entre les niveaux est aligné sur la politique de risque de crédit de la Banque, et toute exception est régie par le comité de gestion des crédits.

Évaluation des pertes de crédit attendues

La Banque détermine d'abord s'il existe une augmentation de la probabilité de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, puis évalue les provisions pour pertes sur créances à l'aide de différents modèles pour les actifs financiers non dépréciés et dépréciés, de la manière suivante :

- S'il n'existe aucune indication de dépréciation (actifs de niveaux 1 et 2), la Banque utilise des modèles statistiques développés par un fournisseur externe pour mesurer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending au niveau de la facilité de crédit.
- Pour les expositions dépréciées (actifs de niveau 3), la Banque modélise généralement les pertes de crédit attendues sur la base d'une méthodologie développée en interne pour estimer les flux de trésorerie attendus en fonction des valeurs d'entreprise des emprunteurs et des prévisions de flux de trésorerie opérationnels pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending.

En ce qui concerne les portefeuilles Dutch Mortgage, Securitisation Investment et Securities Investment, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs (indépendamment du niveau dans lequel ils sont classés) sont modélisées à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe. Pour le portefeuille Belgian Mortgage Lending, les pertes de crédit attendues (ECL) pour le portefeuille hypothécaire sont déterminées à l'aide de modèles statistiques développés en interne. Pour le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment, les ECL sont déterminées en utilisant des informations historiques et en appliquant les améliorations de crédit applicables.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme l'estimation pondérée en fonction de la probabilité des pertes de crédit sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Les pertes de crédit sont à leur tour définies comme la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie attendus entre les flux de trésorerie contractuels et attendus, actualisés à l'aide du taux d'intérêt effectif initial.

Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie désignent les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues à 12 mois constituent une partie des pertes de crédit attendues sur la durée de vie et représentent les déficits de trésorerie sur la durée de vie qui résultent d'un défaut survenant dans les 12 mois suivant la date de clôture, pondérés par la probabilité que le défaut se produise.

Pour chaque portefeuille, la Banque calcule les pertes de crédit attendues (ECL) sur ses instruments financiers sur la base de trois données clés, à savoir : probabilité de défaut (« PD »), perte en cas de défaut (« LGD », loss given default) et exposition en cas de défaut (« EAD », exposure at default). Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont calculées en multipliant la probabilité de défaut à 12 mois, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont calculées sur une base similaire pour toute la durée de vie résiduelle de l'exposition.

Actifs financiers non dépréciés (niveaux 1 et 2)

Cette section fournit une description détaillée de la méthodologie utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances relatives aux expositions classées comme actifs de niveaux 1 et 2 à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe (pour les portefeuilles Dutch Mortgage, Securitisation Investment et Securities Investment) et des modèles développés en interne (pour le portefeuille Belgian Mortgage).

Probabilité de défaut

Un des paramètres de risque essentiels utilisés par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues (ECL) est la probabilité que le débiteur soit en défaut, soit dans les 12 mois suivants (en cas d'expositions classées au niveau 1), soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions classées au niveau 2 ou 3).

Puisque la probabilité de défaut est une mesure de probabilité utilisée pour intégrer la probabilité qu'un client soit en défaut sur une période de temps définie, elle est estimée au niveau du client.

Les probabilités de défaut des portefeuilles de la Banque sont estimées sur la base de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes. Ces modèles varient selon les portefeuilles et sont calibrés à l'aide de données de défaut historiques, d'évaluations de risques internes ou de notations de crédit externes, en fonction de la classe d'actifs. En particulier, les modèles utilisés pour les portefeuilles International Corporate Lending et Securities Investment utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut calibrées sur la base des données historiques sur les défauts observés sur le marché, compilées par le fournisseur externe. En ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending, les probabilités de défaut et les notations dérivées sont modélisées par comparaison des caractéristiques spécifiques à l'emprunteur, en ce compris la performance financière et les caractéristiques qualitatives intégrées par le biais d'une fiche d'évaluation, avec l'ensemble de données sous-jacentes. En ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille Securities Investment, les probabilités de défaut sont généralement estimées en utilisant des notations publiques par le biais d'une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut. En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, les probabilités de défaut sont générées en utilisant des modèles se basant sur les taux de défaut historiques observés aux Pays-Bas pour des actifs similaires. En ce qui concerne le portefeuille Belgian Residential Mortgages, les probabilités de défaut sont également générées à l'aide de modèles basés sur des données indirectes pour les taux de défaut historiques en utilisant des sources externes accessibles au public pour des actifs similaires. Les portefeuilles Asset-Backed Securitisations et Securitisation se voient attribuer une PD nominale en raison de leur faible risque de crédit.

Perte en cas de défaut

Le deuxième paramètre de risque clé utilisé par la Banque se rapporte à l'estimation du taux de recouvrement attendu en cas de « défaut ». À cet égard, la Banque utilise la perte en cas de défaut pour intégrer cet élément dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La perte en cas de défaut d'une exposition mesure l'ampleur de la perte estimée (en tant que proportion de l'exposition totale en cas de défaut) qui devrait se matérialiser en cas de défaut. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, qu'ils proviennent de flux de trésorerie ou d'une quelconque garantie. Elle tient compte de l'effet d'atténuation de la valeur de la sûreté au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut pour l'évaluation des pertes de crédit attendues inclut l'impact attendu de conditions économiques futures et l'actualisation de la durée estimée de défaut à la date clôture en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

Contrairement aux probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont estimées au niveau de la facilité de crédit. Bien que liés au risque de crédit général du débiteur, les taux de recouvrement sont également affectés par le classement relatif d'une facilité donnée dans la structure de la dette du débiteur.

Pour les actifs du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, les taux de recouvrement estimés sont évalués à l'aide de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition à l'ensemble de données sous-jacent.

Le portefeuille Securities Investment de la Banque se compose d'obligations garanties, d'obligations émises par des organisations supranationales, d'obligations souveraines et d'obligations d'entreprises. Pour ses expositions supranationales et souveraines, la Banque utilise les valeurs de pertes en cas de défaut obtenues à partir du modèle statistique développé par un fournisseur externe, tandis que pour les obligations garanties, la perte en cas de défaut est alignée sur les normes réglementaires. La perte en cas de défaut des obligations d'entreprises est modélisée selon la même méthodologie que pour le portefeuille International Corporate Lending.

La perte en cas de défaut du portefeuille Dutch Mortgage est modélisée à l'aide du rapport prêt-valeur des parties individuelles du prêt. Les recouvrements attendus sont utilisés pour déterminer la perte attendue et sont modélisés par référence à des hypothèses relatives à l'évaluation de différents types de biens immobiliers, à la décote à la vente et à la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut est ensuite estimée à 10 % des pertes attendues, puisque la NHG absorbe 90 % des pertes, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les paiements attendus de la NHG et les taux de rejet de réclamation.

En ce qui concerne le portefeuille Belgian Residential Mortgages, étant donné que la Banque n'a pas suffisamment de données de pertes internes, les paramètres LGD sont basés sur des sources de données de pertes externes accessibles au public pour des actifs similaires.

Pour le portefeuille Securitisation Investment comme pour les PD, les LGD sont déterminées en prenant un montant nominal de l'investissement réalisé compte tenu du faible risque de crédit de l'investissement.

Pour le portefeuille Asset-Back Securitisation Investment, les LGD sont déterminés en tenant compte de la valeur du titre au sein de la structure globale, compte tenu du faible risque de crédit de l'investissement.

Exposition en cas de défaut

L'exposition en cas de défaut est utilisée pour estimer l'exposition attendue de la Banque au moment du défaut d'un débiteur, en tenant compte des changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et les versements d'intérêts, et tout prélèvement prévu sur les facilités confirmées.

La période maximale sur laquelle sont évaluées les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit.

- ***Portefeuille International Corporate Lending***

Pour le portefeuille International Corporate Lending de la Banque, cette dernière utilise une échéance comportementale plutôt que contractuelle, reflétant ainsi les attentes quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. À cet égard, pour les facilités de crédit renouvelables et les prêts à terme contenant une option de remboursement anticipé qui devrait être exercée par le débiteur, la Banque ajuste la date d'échéance contractuelle pour refléter la date d'échéance attendue, reflétant ainsi le profil de paiement attendu. Les échéances attendues sont évaluées chaque trimestre au cas par cas, afin de déterminer toute modification de l'échéance attendue.

Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des expositions hors bilan, y compris les engagements de prêts, la Banque aligne le prélèvement attendu sur les facilités confirmées avec les facteurs de conversion du crédit tels que définis dans l'approche normalisée du risque de crédit dans le cadre du règlement sur les exigences de fonds propres.

- ***Portefeuille Dutch Mortgage***

L'exposition en cas de défaut pour le portefeuille Dutch Mortgage est basée sur l'amortissement selon les profils de paiement contractuels, en tenant compte des remboursements anticipés modélisés. La date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'hypothèque. Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des actifs hors bilan, la Banque applique un facteur de conversion du crédit de 75 %.

- ***Portefeuille Belgian Mortgage***

L'EAD pour le portefeuille Belgian Residential Mortgage est basé sur le montant de l'exposition en cours à la date de clôture. Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des actifs hors bilan (engagements à prêter), la Banque applique un facteur de conversion du crédit de 80 %.

- ***Portefeuille Securities Investment***

Pour le portefeuille Securities Investment de la Banque, la date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'exposition, et l'on peut présumer que l'exposition en cas de défaut correspond à l'exposition confirmée dans son intégralité.

- *Portefeuilles Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment*

Pour les portefeuilles Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment de la Banque, l'EAD est basé sur le montant de l'exposition en cours à la date de clôture.

Actifs financiers dépréciés (niveau 3)

Pour les actifs de niveau 3 du portefeuille International Corporate Lending, la Banque estime les pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Lors de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs, la valeur recouvrable correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

Pour les expositions du portefeuille International Corporate Lending, la Banque considère que ces actifs sont très rarement garantis par des actifs dont la valeur est facilement observable. Par conséquent, les valeurs recouvrables sont généralement calculées en projetant les flux de trésorerie attendus à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'entreprise (VE) dans plusieurs scénarios. La valeur recouvrable dans chaque scénario est estimée comme étant la VE, augmentée de la trésorerie disponible, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital estimé au niveau de l'emprunteur. Ce dernier est déterminé en utilisant plusieurs hypothèses concernant le coût de la dette et le coût des capitaux propres. La valeur recouvrable est ensuite comparée à l'exposition en cas de défaut afin de déterminer les éventuels déficits/pertes de crédit attendus.

Par conséquent, pour les expositions de niveau 3, la provision pour amortissement individuel est évaluée comme étant la différence entre l'exposition qui subsiste de l'actif, évaluée comme étant la somme de la valeur comptable et du prélèvement futur attendu sur les engagements hors bilan estimés par référence aux facteurs de conversion du crédit et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la moyenne pondérée du cas de base et du scénario le plus pessimiste, les recouvrements, dans chaque cas, étant plafonnés chacun à 100 %. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise en ajustant le compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

Pour le portefeuille Securities Investment, les valeurs recouvrables sont évaluées à la valeur de marché, en utilisant des prix observables sur le marché pour les instruments détenus.

Pour les portefeuilles Dutch Mortgage, Belgian Mortgage, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont équivalentes au paramètre LGD multiplié par le montant de l'exposition, avec des probabilités de défaut équivalentes à 100 %.

Informations prospectives

La comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues nécessitent l'intégration d'informations prospectives dans les estimations des pertes de crédit attendues pour atteindre l'objectif d'évaluation de la norme IFRS 9. Un aspect particulièrement complexe est la nécessité de tenir compte d'un éventail de scénarios économiques prospectifs possibles lors du calcul des pertes de crédit attendues, compte tenu de l'effet potentiel des non-linéarités sur les pertes de crédit attendues. Sur la base du principe de non-linéarité, l'augmentation modélisée des pertes de crédit si l'on s'attend à une détérioration des conditions dépasse la diminution des pertes de crédit si les conditions s'améliorent. La Banque prend en considération des informations raisonnables et documentées relatives aux prévisions de conditions macroéconomiques futures afin de déterminer le niveau attendu et l'évolution du risque de crédit pour des débiteurs spécifiques.

La Banque identifie d'abord les variables macroéconomiques qui présentent la plus forte corrélation avec les facteurs de risque de crédit systémiques pour ses débiteurs à l'aide de méthodes statistiques développées par des fournisseurs externes. Ces variables macroéconomiques comprennent des variables au niveau des pays qui sont considérées comme ayant la plus forte corrélation avec les portefeuilles de la Banque. Les variables macroéconomiques appliquées aux calculs des pertes de crédit attendues pour chaque portefeuille peuvent différer. Les variables macroéconomiques qui présentent le niveau de corrélation le plus élevé pour les expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending et Securities Investment comprennent principalement le produit intérieur brut (« PIB »), les niveaux de chômage et la performance des indices boursiers spécifiques au pays. En outre, l'Indice des prix des logements et les taux de chômage nationaux sont essentiels pour les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, tandis que les taux d'intérêt sont utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille Securitisation Investment.

La norme IFRS 9 ne requiert pas l'identification de tous les scénarios possibles. Elle impose toutefois à la Banque d'estimer les pertes de crédit attendues en tenant compte de plusieurs scénarios macroéconomiques prospectifs, car l'utilisation d'un seul scénario « le plus probable » n'est pas jugée suffisante. Par conséquent, l'évaluation des pertes de crédit attendues conformément à la norme IFRS 9 requiert beaucoup de discernement pour le développement d'autres scénarios macroéconomiques et/ou l'ajustement de la gestion. À cet égard, la Banque utilise la solution d'un fournisseur externe pour déterminer plusieurs prévisions concernant les conditions macroéconomiques (reflétant les évolutions futures des principales variables macroéconomiques sélectionnées). La Banque estime ensuite des pertes de crédit attendues objectives, prospectives et pondérées en fonction de la probabilité en attribuant des pondérations de probabilité aux pertes attendues dans chacun des scénarios macroéconomiques.

La norme IFRS 9 n'exige pas que les prévisions de conditions futures couvrent toute la durée de vie prévue de l'instrument financier en question. La Banque utilise les prévisions macroéconomiques du fournisseur externe allant jusqu'à 20 trimestres pour estimer les pertes de crédit attendues prospectives. Pour les échéances au-delà de cette période de 5 ans, la Banque extrapole les projections à partir des données disponibles.

Pour le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment, les informations historiques ainsi que les améliorations de crédit sont utilisées pour déterminer les ECL futures.

Scénarios prospectifs multiples pour les expositions dépréciées de niveau 3

En ce qui concerne les expositions de niveau 3 au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, les pertes de crédit attendues sont basées sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie qui tente d'évaluer précisément le niveau de risque de crédit et d'estimer la valeur recouvrable de l'instrument. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, ces expositions nécessitent toujours la prise en compte de scénarios prospectifs multiples. Les scénarios sont spécifiquement conçus pour chaque débiteur en question en prenant en compte les différents flux de trésorerie qui peuvent être générés au profit de la Banque en vertu du contrat, y compris ceux résultant d'une éventuelle restructuration, qui peuvent inclure des caractéristiques dérivées, y compris des paiements si certains objectifs sont atteints à une date future. Ces scénarios sont conçus par référence à des estimations de flux de trésorerie opérationnels hors endettement, généralement sur une période prévisionnelle de trois ans, avec une valeur terminale estimée à l'aide de flux de trésorerie stables présumés dans chaque scénario.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, la Banque attribue une pondération de probabilité, fondée sur le jugement de la direction, à chacun des scénarios pris en compte dans l'estimation des pertes de crédit attendues. En raison du niveau élevé de subjectivité qu'elles impliquent, les décisions relatives à la sélection de scénarios, de probabilités et de flux de trésorerie prévisionnels présumés sont soumises à un examen concentré sur le risque de crédit par la structure de gouvernance de la Banque.

En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage, Belgian Mortgage, Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont modélisées sur la base d'une méthodologie identique à celle utilisée pour les expositions de niveaux 1 et 2.

Actifs financiers modifiés

Conformément à la norme IFRS 9, la modification des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier pourrait entraîner deux résultats possibles :

- (i) Si la modification n'est pas considérée comme significative, les flux de trésorerie modifiés sont considérés comme se rapportant à l'actif financier d'origine ; ou
- (ii) Si la modification est considérée comme significative, l'actif d'origine est considéré comme étant annulé et, par conséquent, l'actif d'origine est décomptabilisé et remplacé par un nouvel actif financier.

Il est essentiel d'évaluer si une modification est considérée comme significative pour déterminer les implications comptables des modifications des flux de trésorerie contractuels d'un actif. La Banque applique son jugement pour évaluer si une modification des conditions contractuelles (telle qu'une variation des taux d'intérêt, de la devise ou de la durée restante du crédit) est suffisamment importante pour représenter l'expiration de l'instrument initial.

À cet égard, lorsqu'elle envisage une modification des conditions contractuelles, la Banque évalue la manière dont les flux de trésorerie en vertu des conditions révisées se comparent aux flux de trésorerie en vertu des conditions initiales du prêt ; elle tient également compte de facteurs qualitatifs. Les considérations qualitatives incluent la prolongation des échéances, l'insertion de rehaussements de crédit, les variations des taux d'intérêt, etc. Lorsque plusieurs de ces considérations existent, en conjonction avec l'évaluation de la différence entre les flux de trésorerie d'origine et les flux de trésorerie révisés, une modification pourrait être considérée comme substantielle, entraînant la décomptabilisation de l'instrument financier.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour engendrer la décomptabilisation de cet actif financier, la Banque recalcule la valeur brute comptable de l'actif financier comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (ou taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création). La différence est comptabilisée en résultat en tant que gain ou perte résultant d'une modification.

En présence d'une modification importante des conditions d'un actif financier entraînant la décomptabilisation de l'actif financier existant suivie par la comptabilisation de l'actif financier modifié, l'actif modifié est considéré comme un « nouvel » actif financier. Tout nouvel actif financier qui apparaît à la suite d'événements de décomptabilisation résultant d'une modification importante des termes de l'instrument est classé en tant qu'actif de niveau 1, sauf si le nouvel actif financier est déprécié lors de sa comptabilisation initiale, auquel cas il sera classé en tant qu'actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création. Une perte est comptabilisée en résultat (normalement en tant que réduction de valeur) car le nouvel instrument est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner la décomptabilisation de l'actif financier, les prêts renégociés au sein du portefeuille International Corporate Lending sont considérés comme étant dépréciés et sont par conséquent classés en tant qu'actifs de niveau 3, à moins qu'aucun événement entraînant une probabilité de non-paiement ne soit considéré comme ayant eu lieu. Les actifs qui sont dépréciés au moment de la renégociation restent classés au niveau 3 après la renégociation. Lorsque des indications suggèrent que le prêt renégocié n'est plus déprécié, l'actif est transféré hors du niveau 3. Cette évaluation se base sur des informations historiques et prospectives et sur une évaluation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'actif, y compris des informations sur les circonstances qui ont conduit à la renégociation. Une évaluation complète par le comité de gestion des crédits approprié est requise pour approuver que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée.

En ce qui concerne les prêts au sein du portefeuille Dutch Mortgage, lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner une décomptabilisation, les prêts renégociés sont classés comme ayant subi une dépréciation de crédit, et par conséquent comme actifs de niveau 3 lorsque l'exposition est un arriéré de 90 jours et de niveau 2 lorsque l'arriéré est inférieur à 90 jours. Les prêts renégociés sont classés en fonction du fait que la modification indique une augmentation significative du risque de crédit. Les prêts renégociés pour des raisons autres que des difficultés financières (par exemple, un refinancement à de meilleures conditions) ne sont pas considérés comme ayant une augmentation significative du risque de crédit et peuvent rester au niveau 1.

À l'exception des prêts dépréciés à la création, tous les autres prêts modifiés pourraient être transférés hors du niveau 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas de prêts renégociés, s'il existe des indications suffisantes pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement de flux de trésorerie futurs au cours de la période d'observation minimale, et s'il n'existe pas d'autre signe de dépréciation. Ces prêts pourraient être transférés en niveau 1 ou 2 sur la base du mécanisme décrit ci-après en comparant le risque qu'un défaut se produise à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque qu'un défaut se produise lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles initiales, non modifiées). Tout montant annulé suite à la modification des conditions contractuelles ne serait pas repris, mais comptabilisé comme une récupération du coût du risque.

1.6 Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il est prévu de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.7 Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, telles que les logiciels informatiques achetés et développés en interne, sont amorties, sur une base linéaire, sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée est généralement la durée la plus courte entre la durée légale, le cas échéant, et la durée d'utilité attendue. La durée d'utilité estimée des logiciels informatiques achetés et développés varie entre 3 et 5 ans. Les frais encourus dans le cadre de la maintenance continue du logiciel sont passés en charges immédiatement lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement directement imputables à la conception et aux essais d'éléments logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement réalisable de terminer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé ;
- la direction a l'intention de terminer et d'utiliser le logiciel ;
- l'entité dispose des compétences nécessaires pour utiliser le logiciel ;
- il est possible de démontrer que le logiciel générera des avantages économiques futurs probables ;
- les ressources techniques, financières et autres appropriées pour mener à bonne fin le développement du logiciel et l'utiliser sont disponibles ; et
- les dépenses imputables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés dans le cadre du logiciel comprennent les frais de personnel nécessaires au développement du logiciel et une proportion appropriée des frais généraux pertinents.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les autres dépenses de développement qui ne satisfont pas à ces critères sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs au cours d'un exercice ultérieur.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les gains et pertes comptabilisés lors de cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable et sont comptabilisés en résultat.

1.8 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles utilisées par la Banque sont initialement enregistrées au coût historique, y compris les frais de transaction et les frais d'emprunt. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments.

Toutes les immobilisations corporelles sont ensuite indiquées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les amortissements sur actifs, comptabilisés en résultat, sont calculés selon la méthode linéaire pour affecter leur coût à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- améliorations locatives	4 à 10 ans (limité à la durée du bail)
- matériel informatique	3 à 5 ans
- autres équipements	4 ans
- installations	10 ans
- véhicules à moteur	5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les gains et pertes comptabilisés lors de cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable et sont comptabilisés en résultat.

1.9 Dépréciation d'actifs incorporels non financiers

Les actifs qui ont une durée d'utilité indéterminée, par exemple l'écart d'acquisition ou certaines immobilisations incorporelles, ne font pas l'objet d'un amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuels. Un test de dépréciation est réalisé pour les actifs qui font l'objet d'un amortissement chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de la valeur dont la valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Le test de dépréciation peut également être effectué sur un seul actif lorsque la juste valeur diminuée des coûts de vente ou la valeur d'utilité peuvent être déterminées de manière fiable. Les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise de la dépréciation à chaque date de clôture.

1.10 Impôts exigibles et différés

La charge ou le crédit d'impôt pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le revenu courante est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la fin de la période considérée.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils résultent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ; l'impôt différé sur le résultat n'est pas comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt sur le résultat différé est déterminé en utilisant les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la fin de la période considérée et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé lié est réalisé ou lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé est réglé.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sur lequel les différences temporelles pourront être utilisées sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités imposables lorsqu'il est prévu de régler les soldes sur une base nette.

1.11 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les frais marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ordinaires sont inscrits en capitaux propres en déduction, nette d'impôt, du produit.

1.12 Passifs financiers

La Banque comptabilise un passif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers de la Banque, autres que les passifs financiers dérivés (voir note 1.13), sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils comprennent principalement les montants dus à des institutions financières, les montants dus à des clients, les autres dettes et les autres passifs.

1.13 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt et les autres contrats dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction sur instruments dérivés, sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir de techniques d'évaluation des instruments dérivés de gré à gré, y compris les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les justes valeurs des contrats de change à terme et des swaps sont déterminées en utilisant les taux de change à terme à la fin de la période considérée. Des techniques d'actualisation, qui reflètent le fait que l'échange ou le règlement respectif n'aura pas lieu avant une date future, sont utilisées lorsque la valeur temps de l'argent a un effet significatif sur la juste évaluation de ces instruments.

Les variations de la juste valeur de tout instrument dérivé qui n'entre pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat. Si un dérivé n'est pas désigné dans une relation de couverture éligible, toutes les variations de sa juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat en tant que composante du résultat net des opérations de négociation.

La Banque désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture éligibles. Lors de la désignation initiale de la couverture, la Banque documente formellement la relation entre l'instrument ou les instruments de couverture et l'élément ou les éléments couverts, y compris l'objectif et la stratégie de gestion des risques dans le cadre de la couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Banque évalue, tant au début de la relation de couverture que sur une base continue, si l'instrument ou les instruments de couverture est ou devraient être « hautement efficace(s) » dans la compensation des variations de la juste valeur de l'élément/des éléments couvert(s) respectif(s) pendant la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 à 125 %.

1.13.1 Couvertures à la juste valeur

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme qui pourrait affecter le bénéfice ou la perte, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture de la juste valeur, ou si la désignation de la couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective.

Tout ajustement jusqu'au moment de l'interruption d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti en résultat dans le cadre du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie restante.

La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur aux couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) selon la version de la norme IAS 39 modifiée de l'UE. Les règles de macro-couverture modifiées de l'UE permettent de combiner un groupe de dérivés (ou proportions) et de les désigner conjointement comme instrument de couverture dans le modèle de macro-couverture de la juste valeur de la Banque, et de supprimer certaines limites de la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives aux portefeuilles de couverture et aux stratégies de sous-couverture. Dans le cadre de la modification de l'UE, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux portefeuilles et l'inefficacité ne se manifeste que lorsque l'estimation révisée du montant des flux de trésorerie dans les périodes de temps programmées tombe en dessous du montant désigné de ces périodes. La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur pour les couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) dans le cadre de la carve-out de l'UE concernant ses opérations de détail après avoir pris en compte l'écart de durée entre les hypothèques et les portefeuilles. Les activités de couverture sont désignées comme une couverture de la juste valeur du portefeuille par rapport au portefeuille de prêts hypothécaires, qui sont les éléments couverts. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans l'état du résultat global, ainsi que l'ajustement de base relatif aux crédits hypothécaires (éléments couverts) dans la mesure où ils sont attribuables au risque de taux d'intérêt (risque couvert).

La Banque définit le ratio de couverture en faisant correspondre le notionnel des dérivés avec le principal du portefeuille couvert. Les sources possibles d'inefficacité sont les suivantes :

- Différences entre le volume attendu et le volume réel des paiements anticipés, car la Banque couvre jusqu'à la date de remboursement prévue en tenant compte des paiements anticipés attendus sur la base de l'expérience passée ;
- Différence d'actualisation entre l'élément couvert et les instruments de couverture, car les swaps de taux d'intérêt garantis en liquidités sont actualisés à l'aide de courbes d'actualisation Overnight Indexed Swaps (OIS), qui ne sont pas appliquées aux hypothèques à taux fixe ;
- Dérivés de couverture avec une juste valeur non nulle à la date de la désignation initiale comme instrument de couverture ; et
- Risque de crédit de contrepartie qui a un impact sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt non garantis, mais pas sur les éléments couverts.

Le profit ou la perte lié(e) à la partie effective des swaps de taux d'intérêt couvrant les prêts et titres à taux fixe est comptabilisé(e) dans le compte de résultat dans les produits d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des prêts et titres à taux fixe couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Le profit ou la perte lié(e) à la partie non effective est également comptabilisé(e) dans le compte de résultat dans les produits d'intérêts et indiqué(e) séparément.

1.14 Provisions

Les provisions pour créances légales et autres sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation légale ou implicite actuelle découlant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation ; et le montant a été estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour les pertes opérationnelles futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée en charges d'intérêts.

1.15 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts de tous les instruments financiers porteurs d'intérêts sont comptabilisés en « produits d'intérêts » et en « charges d'intérêts » dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures.

Les produits et charges d'intérêts présentés dans le compte de résultat comprennent :

- les intérêts sur les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ; et
- la proportion effective des variations de juste valeur attribuable aux instruments dérivés de couverture éligibles désignés dans les couvertures de la juste valeur du risque de taux d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Les variations de juste valeur attribuables à d'autres dérivés dans les relations de couverture qui sont interrompues sont présentées dans le « résultat net des opérations de négoce » à compter de la dernière date à laquelle la couverture s'est avérée efficace.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs afin d'évaluer la provision pour pertes sur créances.

1.16 Frais et commissions

Les produits et charges au titre des frais et des commissions qui font partie intégrante du prêt sont inclus dans le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier.

Les autres produits au titre des frais et des commissions, comprenant les commissions de tenue de compte, les frais de souscription, les frais de gestion des investissements, les frais de change, les frais de placement et les frais de syndication, sont comptabilisés en résultat lors de l'exécution des services associés.

Les commissions d'engagement de prêt pour les prêts susceptibles d'être prélevés sont reportées (ainsi que les coûts directs y afférents) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt au moment du prélèvement sur le prêt.

Lorsqu'un engagement de prêt ne devrait pas entraîner le prélèvement d'un prêt, les commissions d'engagement de prêt y afférentes sont comptabilisées en résultat sur une base linéaire sur la période d'engagement.

Les frais et commissions, principalement liés aux frais de transaction et de service, sont passés en charges au fur et à mesure de la réception des services.

Les contreparties dues aux clients, comprenant les frais marginaux sous forme de montants en liquidités que la Banque verse aux clients de la gestion de patrimoine, sont encourues pour l'acquisition de nouveaux contrats clients. Ces coûts sont reportés dans « Autres actifs » et comptabilisés par la suite comme une compensation dans les produits de commissions, comme suit :

- Pour les contrats clients à durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée contractuelle.
- Pour les contrats clients sans durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée de vie estimée des contrats, revue régulièrement en fonction de l'expérience de la Banque en matière des taux d'attrition des clients de la gestion de patrimoine.

1.17 Résultat net des opérations de négociation

Le résultat net des opérations de négociation comprend toutes les différences de change réalisées et latentes ainsi que toutes les variations de juste valeur découlant de dérivés détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture et les dérivés qui ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture.

1.18 Résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes, les produits d'intérêt, les dividendes et les écarts de change imputables aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.19 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué peut être utilisé par la Banque. Les actifs et passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les passifs de location comprennent la valeur actuelle nette des futurs paiements au titre de la location. Les loyers à payer en vertu d'options de prolongation raisonnablement certaines d'être exercées sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les baux au sein de la Banque, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, étant le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions, une sûreté et des durées similaires.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprennent généralement le montant de l'évaluation initiale du passif de location et sont généralement amortis sur la plus courte durée entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire. Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction prend en considération tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation, ou à ne pas exercer d'option de résiliation. Les options de prolongation (ou périodes suivant les options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du bail que si le bail est raisonnablement certain d'être prolongé (ou non résilié).

1.20 Rémunération basée sur des actions

La Banque applique un plan de primes différées sous la forme d'un plan de rémunération basé sur des actions dans le cadre duquel des dirigeants ou des collaborateurs sélectionnés reçoivent des primes de rendement lorsqu'ils remplissent des conditions de performance spécifiques, ou des primes de rétention.

Avec les montants en espèces initiaux, les primes peuvent comprendre des attributions initiales liées à des actions et des attributions différées liées à des actions. Les attributions liées à des actions consistent en des instruments liés à des actions sous la forme d'un nombre d'actions ordinaires notionnelles de MDB Group Limited calculé en divisant la part correspondante du montant de la prime par la valeur de marché de ces actions ordinaires à la date d'attribution. Les primes d'attribution liées à des actions sont finalement réglées en liquidités à la date de règlement (l'expiration de la période de rétention ou d'attente) sur la base de la valeur de marché des actions ordinaires de MDB Group Limited déterminée à la date de règlement, multipliée par le nombre d'actions notionnelles calculées à la date d'attribution. Les primes différées liées à des actions imputables à des primes de rétention sont soumises à une période d'acquisition pendant laquelle l'agent ou l'employé spécifique doit rester en emploi pour que l'acquisition ait lieu. Pendant ce temps, les primes de performance sont acquises immédiatement, mais sont également soumises à une période de report. Par conséquent, les attributions initiales et différées liées à des actions sont soumises à une période de rétention ou d'attente, à des fins de règlement, après acquisition.

La rémunération basée sur les actions est comptabilisée en tant que charge liée aux avantages sociaux à compter de la date d'octroi sur la période d'acquisition relative, ce qui se produit dans le cas des primes de rétention par le biais de l'acquisition graduelle. Le montant total à imputer à compter de la date d'attribution sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des attributions à la date d'attribution, reflétant la juste évaluation des actions ordinaires de MDB Group Limited à la date d'attribution. Par conséquent, la Banque amortit sur une base linéaire le coût de compensation découlant de l'octroi de telles attributions sur la période d'acquisition nominale pour les employés sur la base de l'acquisition échelonnée du régime. Le passif qui en résulte est réévalué à la fin de chaque exercice comptable et à la date de règlement, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat.

1.21 Engagements de prêt

Les engagements de prêt sont les engagements de la Banque à fournir un crédit selon des modalités et conditions prédéterminées et sont évalués au montant de la provision pour pertes sur créances (calculée comme décrit à la note annexe 1.5).

Pour les engagements de prêt, la provision pour pertes sur créances est comptabilisée en provision. Toutefois, pour les contrats qui comprennent à la fois un prêt et un engagement non utilisé et où la Banque ne peut pas identifier séparément les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé de celles sur l'emprunt, les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé sont comptabilisées avec la provision pour pertes sur créances pour le prêt. Dans la mesure où les pertes de crédit attendues combinées dépassent la valeur brute comptable du prêt, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en provision pour dettes et autres charges.

1.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la valeur nominale diminuée des pertes de crédit attendues. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les liquidités en caisse, les soldes non limités détenus auprès des banques centrales, les dépôts détenus auprès d'institutions financières et les autres investissements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Les dettes envers des institutions financières remboursables sur demande ou dont l'échéance contractuelle est inférieure ou égale à trois mois et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Banque sont incluses en tant que composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins de l'état des flux de trésorerie.

1.23 Actifs de clients

Des actifs de clients sont détenus auprès de la Banque à titre fiduciaire et sont séparés des actifs de la Banque conformément aux règles et réglementations applicables en matière de protection des actifs des clients, sauf lorsque ces actifs de clients sont détenus par la Banque pour couvrir une marge requise ou lorsqu'ils sont utilisés pour garantir une obligation envers la Banque.

Les actifs de clients ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière de la Banque.

2. Gestion du risque financier

2.1 Introduction et présentation

Les activités principales de la Banque au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2025 comprenaient :

- un service de dépôt ;
- la fourniture de services de gestion de patrimoine et d'investissement ;
- l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels sur les marchés néerlandais et belge, l'octroi d'hypothèques « buy-to-let » sur le marché néerlandais et la titrisation relative de sous-portefeuilles de ces prêts hypothécaires résidentiels néerlandais par le biais de transactions RMBS ; et
- l'octroi de prêts à des entreprises internationales.

La Banque fournit également des services de base aux particuliers tels que le transfert d'argent et le change au comptant, et ses clients particuliers peuvent également utiliser la carte de débit MeDirect dans le monde entier, partout où Mastercard est acceptée. À partir de 2024, MeDirect a mis les portefeuilles numériques à disposition des utilisateurs de cartes et ses clients peuvent désormais connecter leur carte de débit à leurs portefeuilles numériques Apple Pay ou Google Pay. Des swaps de devises, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt sont également conclus à des fins de gestion des risques.

En ce qui concerne le financement, la Banque continue d'effectuer des titrisations des portefeuilles hypothécaires néerlandais et d'accéder aux marchés internationaux du financement de gros par le biais de lignes de mise en pension bilatérales et de la plateforme de mise en pension Eurex.

Les principales composantes de la base d'actifs de la Banque sont : le portefeuille Dutch Mortgage, composé de prêts hypothécaires résidentiels à des clients néerlandais ; le portefeuille néerlandais d'hypothèques buy-to-let ; le portefeuille Belgian Mortgage, composé de prêts hypothécaires résidentiels à des clients belges ; le portefeuille International Corporate Lending qui est en phase de run-off et ne comprend désormais qu'une seule exposition aux facilités de crédit renouvelables ; le portefeuille Securities Investment, comprenant principalement des titres de créance de qualité « investment grade » ; le portefeuille Securitisation Investment, comprenant des positions acquises dans des opérations d'obligations de prêt garanties (« CLO ») gérées par des tiers ; et le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment, composé de prêts à la consommation, de prêts auto et de prêts hypothécaires résidentiels à des clients néerlandais et allemands.

Les principaux risques financiers encourus par la Banque sont : (a) le risque de crédit de contrepartie découlant principalement de prêts et d'avances à des clients, ainsi que d'autres instruments financiers ; (b) le risque de liquidité découlant de discordances d'échéance et de facilités de crédit renouvelables engagées mais non utilisées ; (c) le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt ; et (d) le risque opérationnel, y compris les menaces liées à la cybersécurité.

La présente note annexe fournit des informations sur l'exposition de la Banque à chacun des risques précités, ses objectifs, politiques et processus de mesure et de gestion de ces risques ainsi que sur la gestion du capital de la Banque.

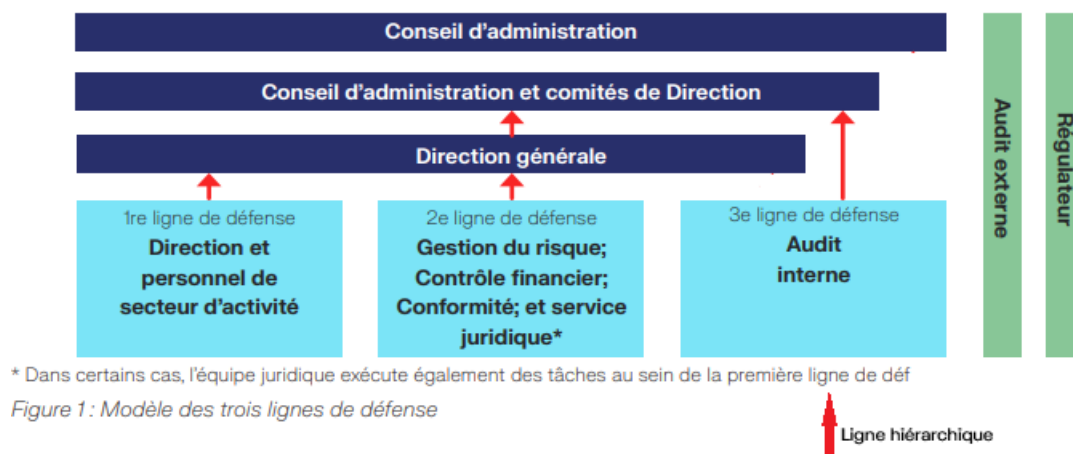
2.1.1 Cadre de gestion des risques

La Banque reconnaît la nécessité d'avoir une fonction de gestion des risques efficace et effective qui fasse partie intégrante de la planification stratégique et des procédures de gestion de la Banque et a donc adopté une approche complète de gestion des risques qui offre un équilibre entre croissance durable et maximisation de la valeur à long terme tout en gérant les risques associés. La fonction Gestion des risques est activement impliquée dans toutes les décisions de gestion des risques importantes relevant de la stratégie ou des activités habituelles, comme la gestion budgétaire et du change, et est structurée de manière adéquate pour offrir un aperçu général de l'ensemble des risques auxquels la Banque est confrontée dans sa prise de décision stratégique.

Le cadre de gestion des risques en entreprise (ci-après « ERMF » pour « Enterprise Risk Management Framework ») vise à définir les processus de gestion des risques de la Banque de façon complète afin de permettre une prise de décision éclairée sur la base des risques. Ce cadre fournit une structure détaillée sur la manière dont la Banque identifie, gère, mesure et surveille les risques importants, y compris les politiques, les procédures, les limites de risque et les contrôles de risque. Cela garantit une identification, une mesure, une évaluation, un suivi, une gestion, une atténuation et des rapports adéquats, opportuns et continus des risques au niveau du secteur d'activité, de l'institution et des niveaux consolidés ou sous-consolidés.

L'objectif de la Banque est le déploiement d'une approche intégrée de gestion des risques garantissant une sensibilisation aux risques pris dans l'ensemble de la Banque et une responsabilisation face à ceux-ci ainsi que le développement d'outils nécessaires dans ce but.

Une gestion des risques solide et des contrôles internes sont des éléments clés de la stratégie et de la culture de la Banque. La Banque a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les « trois lignes de défense » (figure 1), pour s'assurer qu'elle atteint ses objectifs stratégiques tout en répondant aux exigences réglementaires et légales et en assumant ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.



Dans le modèle des trois lignes de défense, la direction du secteur d'activité est la première ligne de défense (y compris les fonctions chargées des opérations quotidiennes et la fonction Trésorerie), les différentes fonctions de contrôle des risques et de surveillance de la conformité définies par la direction représentent la deuxième ligne de défense, et l'audit interne est la troisième.

Chacune de ces trois « lignes » joue un rôle distinct dans le cadre plus large de la gouvernance de la Banque. Bien que la Banque adopte un modèle de « trois lignes de défense », il convient de mentionner que l'interaction supplémentaire entre la Banque et ses auditeurs externes et organismes de réglementation ajoute d'autres « lignes de défense », même si la Banque ne dépend pas de celles-ci en interne pour agir sur ces points.

2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte pour l'activité de la Banque ou de changement défavorable de sa situation financière, résultant de fluctuations de la solvabilité des émetteurs de titres, des clients, des contreparties et de tout débiteur sous la forme d'un défaut de paiement ou d'un autre événement important de perte de crédit (par exemple, une dégradation ou un élargissement des spreads).

2.2.1 Gestion du risque de crédit

La politique de crédit de la Banque définit les principes, les normes de crédit, les exigences de suivi et de déclaration et les processus d'escalade et d'approbation qui régissent la gestion continue de l'exposition au risque de crédit de la Banque.

Le Conseil d'administration de la Banque a défini des limites de propension au risque sur la base du règlement sur les exigences de fonds propres (« CRR »), du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 régissant les expositions importantes ainsi que les exigences prudentielles. Les limites d'exposition sont suivies régulièrement par les équipes Risk (Risque), Corporate Credit (Crédit aux entreprises) et Trésor (Trésorerie). Entre autres, la politique de crédit définit pour chaque classe d'actif les limites d'exposition et de négociation spécifiques suivantes :

- Limites de concentration ;
- Limites par pays ;
- Limites du portefeuille ; et
- Qualité de crédit minimale au sein de chaque classe d'actifs.

Les limites d'exposition des contreparties sont fixées par le comité de gestion du crédit de la Banque (« MCC »). Ces limites concernent l'exposition nette, après application de garanties en espèces (et quasi-liquidités), telles que prévues dans la documentation standard du secteur, et sont définies pour gérer le risque de crédit pour les banques et autres établissements financiers dans le cadre des opérations de d'instruments dérivés de gré à gré (« OTC ») et des opérations de mise en pension de la Banque. Le risque de règlement et de livraison est réduit grâce à l'utilisation de documents standards du secteur tels que les accords de la Loan Management Association (« LMA ») et de l'International Swaps and Derivative Association (« ISDA »), ainsi que des documents juridiques associés à la Credit Support Annex (« CSA »). Toute opération de financement bilatérale garantie est réalisée conformément à une convention Global Master Repurchase Agreement (« GMRA ») signée ou une convention ISDA.

L'objectif de la Banque est de gérer ses portefeuilles de crédit, en conservant un profil de risque de crédit sain et prudent, tout en optimisant les rendements pour la Banque. Pour atteindre cet objectif plus facilement, la Banque investit dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers, comprenant à la fois des titres de haute qualité bénéficiant d'une bonne stabilité de notation et dans un portefeuille diversifié de prêts aux entreprises,

dont les rendements plus élevés sont considérés comme justifiant un niveau de risque plus élevé. Conformément à sa stratégie commerciale, la Banque a continué de réduire son exposition au portefeuille International Corporate Lending et ne détient plus qu'une seule ligne de crédit renouvelable.

En conséquence, les activités de prise de risque de crédit de la Banque, tout au long de l'exercice financier, comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage; des prêts à des clients professionnels internationaux, classés dans le portefeuille International Corporate Lending, des investissements dans des titres de créance classés dans le portefeuille Securities Investment; des investissements dans des titres adossés à des actifs classés dans le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment, dont les activités sont décrites ci-dessous.

Les actifs financiers de la Banque sont gérés sur la base du portefeuille, en tenant compte des corrélations entre classes d'actifs. La Banque diversifie ses expositions pour éviter une concentration excessive dans des pays, GARANTITEURS ou types d'institutions financières particuliers par le biais de son cadre et de sa déclaration en matière de propension au risque.

Toutes les expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending et Securitisation Investment sont soumises à un processus d'analyse approfondi, non seulement du point de vue du crédit interne, mais aussi du point de vue juridique, financier et des notations de crédit.

Les équipes Corporate Credit et Risk de la Banque, qui gèrent l'analyse crédit et le processus de recherche, sont composées de personnes hautement qualifiées possédant des compétences spécialisées et des années d'expérience sur les marchés des prêts syndiqués aux entreprises. L'analyse de crédit et le processus de recherche comprennent une analyse de scénario des investissements afin de déterminer s'ils peuvent résister à des événements de crédit, des événements singuliers et des événements de marché défavorables majeurs. En outre, le portefeuille fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance continus et approfondis pour d'identifier tout instrument financier nécessitant un suivi accru de la performance. De plus amples détails sur les processus d'approbation et de suivi du crédit sont fournis dans le rapport sur les Informations du Pilier 3 du Groupe disponible sur la page Internet suivante : <https://www.medirect.com.mt/about-us/investor-relations>.

Comme indiqué précédemment, la Banque dispose également d'une branche d'activité hypothécaire néerlandaise et belge. La branche d'activité Hypothèques néerlandaises garanties au niveau national bénéficie d'une garantie d'un fonds privé à but non lucratif et d'une garantie gouvernementale (indirectement), et bénéficie ainsi d'un traitement pondéré favorable du risque de crédit car le risque de crédit est considéré comme faible. Le risque de crédit résiduel qui en découle est géré par les équipes Credit et Risk de la Banque. L'équipe commerciale procède régulièrement à un examen du dossier d'échantillonnage et le présente à l'ERMC. Un certain nombre de prêts hypothécaires qui auraient été créés au cours des mois précédents sont sélectionnés, certains étant soumis à un examen détaillé et complet du dossier, le reste étant soumis à un examen de haut niveau. L'accent est mis sur le respect du système NHG, la situation professionnelle et les revenus de l'emprunteur ainsi que sur la véracité de l'évaluation des garanties de crédit. En outre, des réunions sont régulièrement organisées au cours desquelles l'économie néerlandaise, le marché hypothécaire néerlandais, les évolutions du système NHG et l'instantané du profil de risque de crédit du portefeuille sont examinés, en référence aux limites de la propension au risque, à la classification interne du crédit du portefeuille actuel ainsi qu'à l'évolution du scénario et des pertes de crédit attendues du portefeuille.

Le risque de crédit lié à l'activité buy-to-let néerlandaise ainsi qu'à l'activité hypothécaire belge diffère des hypothèques néerlandaises, car elles ne bénéficient pas d'une garantie tierce. Chaque demande fait l'objet d'un contrôle approfondi basé sur un ensemble de critères prédéfinis. Si une ou plusieurs exigences ne sont pas satisfaites, les dossiers de crédit sont examinés par un comité de crédit conjoint, composé d'une délégation associant les fonctions Business et Risk de MeDirect Belgium. Afin de vérifier l'application exhaustive et correcte des critères prédéfinis, des contrôles réguliers d'échantillons sont organisés à la fois sur les données collectées et sur les évaluations effectuées. En outre, des contrôles réguliers sont mis en place pour confirmer l'adéquation des processus, du personnel, des systèmes et des contrôles par les 2e et 3e lignes de défense.

La fonction Trésorerie est chargée de la gestion du portefeuille Securities Investment, supervisée par la fonction Risque, sous la supervision du comité de gestion du crédit (« MCC » pour « Management Credit Committee ») et du comité des risques et de la conformité du Conseil. La Banque se concentre sur l'acquisition de titres de créance répondant aux critères des actifs liquides de haute qualité (« HQLA »). Les actifs autorisés dans ce portefeuille comprennent des obligations d'État (y compris des gouvernements régionaux), des agences et des institutions supranationales, des obligations garanties ainsi que des titres émis par des institutions financières (dont certaines peuvent être assorties d'une garantie d'État) et des titres adossés à des actifs (« ABS »).

La fonction Trésorerie est également responsable de la gestion des CLO notés AAA, avec l'aide de la fonction Finance et sous la supervision de la fonction Risque, encadrée par le comité de gestion du crédit (« MCC »).

La Banque met l'accent sur la qualité et l'actualité des données utilisées pour éclairer les décisions de gestion. En particulier, un contrôle renforcé du risque de crédit est appliqué au sein du portefeuille International Corporate Loan.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant prise en compte de toute garantie détenue ou autre amélioration de crédit. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à leur valeur comptable sur leurs expositions au bilan. Pour les engagements de prêts et autres engagements de crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Aux fins de la note annexe 2.2 - Risque de crédit, les montants liés aux « Investissements évalués au coût amorti » comprennent les ajustements de base imputables au risque couvert.

	2025	2024
	K €	K €
Sur l'exposition nette au bilan :		
Actifs financiers évalués au coût amorti		
Soldes auprès de banques centrales	197,970	142,252
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	285,719
Prêts et avances aux clients	2,631,603	2,513,564
- Portefeuille International Corporate Lending	6	83,609
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,265,686	2,205,956
- Portefeuille Belgian Mortgage	540,484	366,245
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(174,573)	(142,246)
Investissements évalués au coût amorti	1,057,669	962,188
- Portefeuille Securities	623,887	436,647
- Portefeuille Securitisation	307,572	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,210	131,586
Revenu accumulé	1,848	959
Autres créances (incluses dans autres actifs)	192	148
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	32,718	21,305
	4,202,529	3,926,135
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	185,744	174,513
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	185,744	174,513
	4,388,273	4,100,648
Hors bilan au montant nominal :		
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	124,795	128,943

Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les informations suivantes présentent la valeur comptable brute/nominale des instruments financiers évalués au coût amorti auxquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées et les provisions pour pertes sur créances associées.

	2025		2024	
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €
Actifs financiers évalués au coût amorti				
Soldes auprès de banques centrales	197,971	(1)	142,253	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	-	285,719	-
Prêts et avances aux clients	2,633,012	(1,409)	2,523,863	(10,299)
- Portefeuille International Corporate Lending	6	-	93,103	(9,494)
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,266,097	(411)	2,206,207	(251)
- Portefeuille Belgian Mortgage	541,482	(998)	366,799	(554)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(174,573)	-	(142,246)	-
Investissements évalués au coût amorti	1,057,851	(182)	962,368	(180)
- Portefeuille Securities	623,955	(68)	436,702	(55)
- Portefeuille Securitisation	307,603	(31)	393,994	(39)
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,293	(83)	131,672	(86)
Revenu accumulé	1,848	-	959	-
Autres créances (incluses dans autres actifs)	192	-	148	-
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	32,718	-	21,305	-
	4,204,121	(1,592)	3,936,615	(10,480)
Hors bilan au montant nominal :				
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	124,837	(42)	129,064	(121)
Total	4,328,958	(1,634)	4,065,679	(10,601)

Le tableau suivant contient une analyse de l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers non sujets à AMORTISSEMENT.

	2025	2024
	K €	K €
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	185,744	174,513
	185,744	174,513

2.2.2 Résumé de la qualité de crédit des actifs financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

Comme expliqué précédemment dans la politique de comptabilité (voir note annexe 1.5), la Banque adopte une échelle de notation de crédit interne en cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit relative des expositions au sein de ses portefeuilles d'instruments financiers. À cet égard, les membres des comités de gestion des crédits respectifs examinent le classement proposé par l'entreprise et les équipes Credit Risk de la Banque. Chacune des cinq notations de classification de crédit internes de l'échelle est alignée sur l'approche de la Banque afin de déterminer les niveaux des actifs financiers conformément aux exigences découlant de la norme IFRS 9, comme suit :

Niveau 1 (Performant)

1. Normal - aucun problème de crédit important.
2. Focus (Prioritaire) - aucune perspective immédiate de subir une perte de crédit en fin de compte, mais requiert une surveillance étroite du crédit. (Cette notation de crédit ne s'applique pas au portefeuille International Corporate Lending).

Niveau 2 (Peu performant)

3. Sous surveillance - augmentation significative du risque de crédit, des points inquiétants étant identifiés et éventualité d'une perte sur créances.

Niveau 3 (Non performant)

4. Douteux - il est probable que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte sur créances se produise.
5. Réduction de valeur - dépréciation totale ou partielle des expositions avec peu de perspective de recouvrement.

Crédits en voie de détérioration

La Banque détermine qu'un instrument financier est déprécié et au niveau 3 en observant une probabilité accrue de défaut, principalement si :

- les paiements contractuels en principal ou en intérêts sont en souffrance de plus de 90 jours ;
- il existe d'autres indices que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, comme lorsqu'une concession a été accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou juridiques liées à la situation financière de l'emprunteur ; et
- le crédit est par ailleurs considéré comme en défaut.

Les prêts et avances dépréciés sont ceux classés dans « Douteux » ou « Réduction de valeur ». Ces notes sont attribuées lorsque la Banque estime que soit le client n'est pas susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit, sans recours à une garantie, soit lorsque le client accuse un retard de plus de 90 jours sur une obligation de crédit importante à l'égard de la Banque. Si la probabilité de non-paiement n'est pas identifiée à un stade précoce, elle est réputée se produire lorsqu'une exposition est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La Banque est tenue d'identifier les expositions non performantes (« NPE ») et d'évaluer dans quelle mesure les expositions reconnues sont recouvrables.

L'évaluation est effectuée au niveau du débiteur (plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit). Cela implique que, dans les cas où un débiteur particulier dispose de plusieurs facilités auprès de la Banque, la Banque examine s'il existe des indices de probabilité de non-paiement au niveau du débiteur, indépendamment des différents niveaux de pertes qui peuvent être encourues en ce qui concerne les différentes facilités en fonction des différents niveaux d'ancienneté.

Par conséquent, les définitions de « déprécié » sont alignées dans la mesure du possible sur la définition réglementaire de « non performant » de sorte que le niveau 3 représente tous les prêts considérés comme en défaut ou dépréciés. Pour plus de clarté, les expositions pour lesquelles un « défaut » est constaté et les expositions qui ont été jugées « dépréciées » conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE seront toujours considérées comme des « expositions non performantes ».

Tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 1.5 des états financiers, l'évaluation par niveaux de la Banque en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending prend en considération à la fois des critères qualitatifs et quantitatifs.

L'impact des turbulences macroéconomiques liées aux tensions géopolitiques sur la performance financière des emprunteurs, associées à une augmentation des coûts et de l'inflation de l'énergie sur la performance financière des emprunteurs au sein des portefeuilles de prêt de la Banque, est pris en compte dans l'évaluation quantitative déterminée dans le modèle IFRS 9 de la Banque, puisqu'il est pris en compte dans les scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer les pertes de crédit attendues pondérées selon la probabilité, ainsi que dans les probabilités de défaut (PD) ponctuelles sur la durée de vie à la date de clôture utilisées pour déterminer les augmentations significatives du risque de crédit (SICR) en comparant l'ampleur de la différence entre la notation implicite à la date de clôture correspondante et la notation implicite à la date de création.

Les expositions au sein des portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment sont généralement notées. Les expositions notées publiquement répondent principalement à la définition de notation investment grade et, à cet égard, sont considérées comme présentant un risque de crédit faible. Une évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR) n'est effectuée que pour les expositions auxquelles une note de solvabilité sub-investment grade a été attribuée.

Le tableau suivant présente des informations sur la qualité de crédit des actifs financiers détenus par la Banque auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 s'appliquent :

	Performant		Peu performant	Non performant	Total
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	
À la date du 31 décembre 2025	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti :					
Soldes auprès de banques centrales	197,970	-	-	-	197,970
<i>Montants</i>	197,971	-	-	-	197,971
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	-	-	-	280,529
<i>Montants</i>	280,529	-	-	-	280,529
Prêts et avances aux clients	2,584,397	18,583	22,640	5,983	2,631,603
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	6	-	6
<i>Montants</i>	-	-	6	-	6
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,246,568	3,101	14,451	1,566	2,265,686
<i>Montants</i>	2,246,681	3,101	14,697	1,618	2,266,097
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(113)	-	(246)	(52)	(411)
- Portefeuille Belgian Mortgage	512,402	15,482	8,183	4,417	540,484
<i>Montants</i>	512,779	15,493	8,266	4,944	541,482
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(377)	(11)	(83)	(527)	(998)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(174,573)	-	-	-	(174,573)
Investissements évalués au coût amorti	1,057,669	-	-	-	1,057,669
- Portefeuille Securities	623,887	-	-	-	623,887
<i>Montants</i>	623,955	-	-	-	623,955
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(68)	-	-	-	(68)
- Portefeuille Securitisation	307,572	-	-	-	307,572
<i>Montants</i>	307,603	-	-	-	307,603
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(31)	-	-	-	(31)
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,210	-	-	-	126,210
<i>Montants</i>	126,293	-	-	-	126,293
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(83)	-	-	-	(83)
Revenu accumulé	1,848	-	-	-	1,848
Autres créances (incluses dans autres actifs)	192	-	-	-	192
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	32,718	-	-	-	32,718
	4,155,323	18,583	22,640	5,983	4,202,529
Hors bilan au montant nominal :					
Engagements d'extension de crédit et autres engagements					
<i>Montant nominal</i>	124,351	-	435	51	124,837
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(42)	-	-	-	(42)
	124,309	-	435	51	124,795

	Performant		Peu performant	Non performant	
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	Total
À la date du 31 décembre 2024	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti:					
Soldes auprès de banques centrales	142,252	-	-	-	142,252
<i>Montants</i>	142,253	-	-	-	142,253
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	285,719	-	-	-	285,719
<i>Montants</i>	285,719	-	-	-	285,719
Prêts et avances aux clients	2,469,814	8,192	20,370	15,188	2,513,564
- Portefeuille International Corporate Lending	62,365	-	8,370	12,874	83,609
<i>Montants</i>	62,772	-	8,464	21,867	93,103
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(407)	-	(94)	(8,993)	(9,494)
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,195,409	4,706	5,094	747	2,205,956
<i>Montants</i>	2,195,523	4,716	5,205	763	2,206,207
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(114)	(10)	(111)	(16)	(251)
- Portefeuille Belgian Mortgage	354,286	3,486	6,906	1,567	366,245
<i>Montants</i>	354,567	3,489	6,992	1,751	366,799
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(281)	(3)	(86)	(184)	(554)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(142,246)	-	-	-	(142,246)
Investissements évalués au coût amorti	962,188	-	-	-	962,188
- Portefeuille Securities	436,647	-	-	-	436,647
<i>Montants</i>	436,702	-	-	-	436,702
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(55)	-	-	-	(32)
- Portefeuille Securitisation	393,955	-	-	-	393,955
<i>Montants</i>	393,994	-	-	-	393,994
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(39)	-	-	-	(39)
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	131,586	-	-	-	131,586
<i>Montants</i>	131,672	-	-	-	131,672
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(86)	-	-	-	(86)
Revenu accumulé	959	-	-	-	959
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	148	-	-	-	148
Autres créances (incluses dans autres actifs)	21,305	-	-	-	21,305
	3,882,385	8,192	20,370	15,188	3,926,135
Hors bilan au montant nominal:					
Engagements d'extension de crédit et autres engagements					
<i>Montant nominal</i>	127,513	376	157	1,018	129,064
<i>Provisions pour pertes sur créances</i>	(85)	-	-	(36)	(121)
	127,428	376	157	982	128,943

Pour les titres des portefeuilles Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment, les classifications de qualité de crédit de la Banque comprennent une gamme de notations externes plus granulaires attribuées par des agences externes aux titres de créance. Le tableau suivant illustre ces informations :

	Évalué au coût amorti	
	2025	2024
	K €	K €
Portefeuille Securities Investment		
Titres de gouvernements nationaux et régionaux, organismes supranationaux et agences		
AAA	20,046	25,054
AA+ à AA-	60,249	30,710
A- à BBB-	10,524	50,448
Autres titres		
· AAA	256,178	262,856
· AA+ à AA-	57,351	67,579
· Non noté	219,539	-
	623,887	436,647
Portefeuille Securitisation Investment		
AAA	307,572	393,955
Portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment		
AAA	126,210	131,586
Total	1,057,669	962,188

Ces portefeuilles sont également classés selon les cinq classifications de qualité de crédit utilisées par la Banque (c.-à-d. Normal, Prioritaire, Sous surveillance, Douteux et Réduction de valeur) et ces notations sont déterminées par le comité de gestion des crédits.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les investissements dans les portefeuilles Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment sont classés sous Normal.

2.2.3 Informations détaillées sur la qualité de crédit des actifs financiers

Le tableau suivant donne un aperçu du risque de crédit de la Banque par niveau et par segment d'activité, ainsi que de la couverture des ECL associée.

Récapitulatif du risque de crédit (à l'exclusion des instruments financiers non soumis à des exigences d'amortissement) par niveau et couverture des ECL

	Valeur brute comptable/montant nominal				Provisions pour pertes sur créances				Couverture des ECL en %			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	%	%	%	%
À la date du 31 décembre 2025												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès de banques centrales	197,971	-	-	197,971	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	-	-	280,529	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Corporate Lending	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,249,782	14,697	1,618	2,266,097	(113)	(246)	(52)	(411)	-	1.7	3.2	-
- Portefeuille Belgian Mortgage	528,272	8,266	4,944	541,482	(388)	(83)	(527)	(998)	0.1	1.0	10.7	0.2
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(174,573)	-	-	(174,573)	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements												
- Portefeuille Securitités	623,955	-	-	623,955	(68)	-	-	(68)	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	307,603	-	-	307,603	(31)	-	-	(31)	-	-	-	-
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,293	-	-	126,293	(83)	-	-	(83)	0.1	-	-	0.1
Revenu accumulé	1,848	-	-	1,848	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances (inclues dans autres actifs)	192	-	-	192	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	32,718	-	-	32,718	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan au montant nominal :												
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	124,351	435	51	124,837	(42)	-	-	(42)	-	-	-	-
	4,298,941	23,404	6,613	4,328,958	(726)	(329)	(579)	(1,634)	-	1.4	8.8	-

	Valeur brute comptable/montant nominal				Provisions pour pertes sur créances				Couverture des ECL en %			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	%	%	%	%
À la date du 31 décembre 2024												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès de banques centrales	142,253	-	-	142,253	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	285,719	-	-	285,719	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Corporate Lending	62,772	8,464	21,867	93,103	(407)	(94)	(8,993)	(9,494)	0.6	1.1	41.1	10.2
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,200,239	5,205	763	2,206,207	(124)	(111)	(16)	(251)	-	2.1	2.1	-
- Portefeuille Belgian Mortgage	358,056	6,992	1,751	366,799	(284)	(86)	(184)	(554)	0.1	1.2	10.5	0.2
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille International Mortgage	(142,246)	-	-	(142,246)	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements												
- Portefeuille Securitités	436,702	-	-	436,702	(55)	-	-	(55)	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	393,994	-	-	393,994	(39)	-	-	(39)	-	-	-	-
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	131,672	-	-	131,672	(86)	-	-	(86)	0.1	-	-	0.1
Revenu accumulé	959	-	-	959	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances (inclues dans autres actifs)	148	-	-	148	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	21,305	-	-	21,305	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan au montant nominal :												
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	127,889	157	1,018	129,064	(85)	-	(36)	(121)	0.1	0.4	-	0.1
	4,019,462	20,818	25,399	4,065,679	(1,081)	(291)	(9,229)	(10,601)	-	1.4	36.3	0.3

Une exposition est « en souffrance » lorsqu'un montant du principal, des intérêts ou de la commission n'a pas été payé à la date d'échéance. Les prêts en souffrance mais non dépréciés sont les prêts et avances pour lesquels des intérêts contractuels ou des remboursements du principal sont en souffrance mais ne répondent pas aux critères de la Banque permettant de les qualifier de « dépréciés » tel que cela est défini dans l'approche des pertes de crédit attendues (ECL) en trois niveaux.

La Banque n'a pas d'exposition faisant partie des portefeuilles International Corporate Lending, Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment en souffrance et non dépréciée. Les facilités en souffrance mais non dépréciées sont imputables au portefeuille Dutch Mortgage, représentant les expositions hypothécaires résidentielles pour des ménages et des particuliers domiciliés aux Pays-Bas, ainsi qu'au portefeuille Belgian Mortgage, représentant les expositions hypothécaires résidentielles pour des ménages et des particuliers domiciliés en Belgique.

À moins qu'ils ne soient identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, aucune exposition au sein des portefeuilles Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment n'a été classée en niveau 2. Aucune des expositions de niveau 2 au sein du portefeuille International Corporate Lending n'était en souffrance au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

À cet égard, les informations suivantes ne présentent que l'ancienneté de l'arriéré des actifs financiers de niveau 2 dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage. Elles font la distinction entre les actifs classés comme étant de niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas en souffrance ou ont jusqu'à 30 jours de retard et ceux classés comme étant de niveau 2 en raison de l'ancienneté de l'arriéré et qui accusent un retard de plus de 30 jours. Les instruments financiers en souffrance sont les prêts dont les clients n'ont pas effectué les remboursements conformément aux conditions contractuelles de leurs facilités. Au 31 décembre 2025, les expositions de niveau 1 d'une valeur comptable brute de 3,1 million d'euros (2024 : 4,7 millions d'euros) et 15,5 million d'euros (2024 : 3,5 millions d'euros) classées respectivement dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage étaient classées comme étant en souffrance mais non dépréciées.

	Exposition brute			Provisions pour pertes sur créances		
	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de probabilité de défaut	Dont plus de 30 jours de probabilité de défaut	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de probabilité de défaut	Dont plus de 30 jours de probabilité de défaut
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025						
Portefeuille Dutch Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	14,697	8,853	5,844	(246)	(5)	(241)
Portefeuille Belgian Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	8,266	2,709	5,557	(83)	(25)	(58)
	22,963	11,562	11,401	(329)	(30)	(299)

	Exposition brute			Provisions pour pertes sur créances		
	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de probabilité de défaut	Dont plus de 30 jours de probabilité de défaut	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de probabilité de défaut	Dont plus de 30 jours de probabilité de défaut
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024						
Portefeuille Dutch Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	5,205	3,370	1,835	(111)	(2)	(109)
Portefeuille Belgian Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	6,992	3,048	3,944	(86)	(40)	(46)
	12,197	6,418	5,779	(197)	(42)	(155)

Répartition des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées, par qualité de crédit et répartition par niveau

	Valeur comptable brute/montant nominal					Provisions pour pertes sur créances	Montants
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	Total		
As at 31 December 2025	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti:							
Soldes auprès de banques centrales	197,971	-	-	-	197,971	(1)	197,970
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	-	-	-	280,529	-	280,529
Prêts et avances aux clients							
- Portefeuille International Corporate Lending							
- Niveau 2	-	-	6	-	6	-	6
- Portefeuille Dutch Mortgage							
- Niveau 1	2,246,681	3,101	-	-	2,249,782	(113)	2,249,669
- Niveau 2	-	-	14,697	-	14,697	(246)	14,451
- Niveau 3	-	-	-	1,618	1,618	(52)	1,566
- Portefeuille Belgian Mortgage							
- Niveau 1	512,779	15,493	-	-	528,272	(388)	527,884
- Niveau 2	-	-	8,266	-	8,266	(83)	8,183
- Niveau 3	-	-	-	4,944	4,944	(527)	4,417
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(174,573)	-	-	-	(174,573)	-	(174,573)
Investissements évalués au coût amorti							
- Portefeuille Securities							
- Niveau 1	623,955	-	-	-	623,955	(68)	623,887
- Portefeuille Securitisation							
- Niveau 1	307,603	-	-	-	307,603	(31)	307,572
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation							
- Niveau 1	126,293	-	-	-	126,293	(83)	126,210
Revenu accumulé							
- Niveau 1	1,848	-	-	-	1,848	-	1,848
Autres créances (incluses dans autres actifs)							
- Niveau 1	192	-	-	-	192	-	192
Autres actifs (inclus dans autres actifs)							
- Niveau 1	32,718	-	-	-	32,718	-	32,718
Hors bilan au montant nominal:							
Engagements d'extension de crédit et autres engagements							
- Niveau 1	124,351	-	-	-	124,351	(42)	124,309
- Niveau 2	-	-	435	-	435	-	435
- Niveau 3	-	-	-	51	51	-	51
	4,280,347	18,594	23,404	6,613	4,328,958	(1,634)	4,327,324

	Valeur comptable brute/montant nominal					Provisions pour pertes sur créances	Montants
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	Total		
À la date du 31 décembre 2024	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti :							
Soldes auprès de banques centrales	142,253	-	-	-	142,253	(1)	142,252
Prêts et avances à des institutions financières	285,719	-	-	-	285,719	-	285,719
Prêts et avances aux clients							
- Portefeuille International Corporate Lending							
- Niveau 1	62,772	-	-	-	62,772	(407)	62,365
- Niveau 2	-	-	8,464	-	8,464	(94)	8,370
- Niveau 3	-	-	-	21,867	21,867	(8,993)	12,874
- Portefeuille Dutch Mortgage							
- Niveau 1	2,195,523	4,716	-	-	2,200,239	(124)	2,200,115
- Niveau 2	-	-	5,205	-	5,205	(111)	5,094
- Niveau 3	-	-	-	763	763	(16)	747
- Portefeuille Belgian Mortgage							
- Niveau 1	354,567	3,489	-	-	358,056	(284)	357,772
- Niveau 2	-	-	6,992	-	6,992	(86)	6,906
- Niveau 3	-	-	-	1,751	1,751	(184)	1,567
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(142,246)	-	-	-	(142,246)	-	(142,246)
Investissements évalués au coût amorti							
- Portefeuille Securities							
- Niveau 1	436,702	-	-	-	436,702	(55)	436,647
- Portefeuille Securitisation							
- Niveau 1	393,994	-	-	-	393,994	(39)	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation							
- Niveau 1	131,672	-	-	-	131,672	(86)	131,586
Revenu accumulé							
- Niveau 1	959	-	-	-	959	-	959
Autres créances (incluses dans autres actifs)							
- Niveau 1	148	-	-	-	148	-	148
Autres actifs (inclus dans autres actifs)							
- Niveau 1	21,305	-	-	-	21,305	-	21,305
Hors bilan au montant nominal :							
Engagements d'extension de crédit et autres engagements							
- Niveau 1	127,513	376	-	-	127,889	(85)	127,804
- Niveau 2	-	-	157	-	157	-	157
- Niveau 3	-	-	-	1,018	1,018	(36)	982
	4,010,881	8,581	20,818	25,399	4,065,679	(10,601)	4,055,078

Rapprochement des variations de la valeur brute comptable/montant nominal et des provisions pour pertes sur créances pour prêts et avances aux clients, y compris les revenus cumulés et autres engagements liés au crédit.

Les informations suivantes fournissent un rapprochement par niveau des valeurs brutes comptables/montants nominaux de la Banque et des provisions pour pertes sur créances pour les prêts et avances aux clients pour le portefeuille International Corporate Lending, y compris les engagements liés au crédit. Les expositions inscrites au bilan sont présentées à leur valeur comptable brute tandis que les expositions hors bilan sont présentées à leurs montants nominaux.

Dans les tableaux suivants, les postes « Nouveaux contrats » et « Remboursements et cessions » représentent les mouvements au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque en ce qui concerne les valeurs comptables brutes/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées. Un « nouveau contrat » représente un nouveau prêt approuvé au cours de l'exercice. Pendant ce temps, les « remboursements et cessions » reflètent les remboursements et les cessions de prêts qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier, mais qui se rapportent à des prêts qui n'auraient existé que dans le bilan de la Banque à la fin de la période de reporting de l'exercice précédent. Par conséquent, les remboursements et cessions

relatifs à des prêts approuvés au cours de l'exercice financier sont compensés par de nouveaux prêts inclus dans les « nouveaux contrats ».

Le poste « Transferts d'instruments financiers » représente l'impact des transferts par niveaux sur les valeurs brutes comptables/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées déterminés à la fin de la période de reporting de l'exercice financier. Le poste « Réévaluation nette des ECL résultant des transferts par niveaux et des modifications des paramètres de risque, y compris le risque climatique » représente l'augmentation ou la diminution des provisions pour pertes sur créances due à la modification de la base de mesure passant de 12 mois à indéfinie en lien avec les transferts par niveaux. Il inclut également les effets des changements d'autres facteurs d'évaluation des pertes de crédit attendues et des paramètres du modèle tels que, mais sans s'y limiter, les changements dans le temps jusqu'à l'échéance des actifs ; l'évolution des notations de crédit sous-jacentes ; l'évolution de l'évaluation des pertes en cas de défaut et les changements concernant plusieurs scénarios économiques. Enfin, ce poste comprend également l'augmentation des ECL pour les actifs annulés au cours de l'exercice mesuré par le mouvement entre le 1er janvier et la date d'annulation.

La diminution des provisions pour pertes sur créances au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 s'explique principalement par l'extinction progressive du portefeuille International Corporate Lending, entraînant une baisse des pertes de crédit attendues (ECL) de 9,6 millions d'euros. En outre, les provisions pour pertes sur créances attendues ont diminué à la suite de cessions et de la réalisation des pertes de crédit attendues (ECL) sur les prêts de niveau 3 par le biais d'une annulation s'élevant à 8,8 millions d'euros, comme indiqué dans le poste « Actifs annulés ».

L'augmentation des provisions pour pertes sur créances au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 était principalement due à la dégradation de la situation financière de certains emprunteurs au sein du portefeuille, entraînant une augmentation des pertes de crédit attendues (ECL) de 7,4 millions d'euros. En outre, les provisions pour pertes sur créances attendues ont diminué à la suite de cessions et de la réalisation des pertes de crédit attendues (ECL) sur les prêts de niveau 3 par le biais d'une annulation s'élevant à 3,1 millions d'euros, comme indiqué dans le poste « Actifs annulés ».

Conformément au tableau suivant, au 31 décembre 2024, les expositions nettes s'élevant à 18,7 millions d'euros ont été transférées du niveau 1 vers le niveau 2 ou 3 au cours de l'année, avec des transferts nets vers le niveau 3 s'élevant à 21,8 millions d'euros. La réévaluation nette des pertes de crédit attendues se traduit par l'augmentation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut résultant des ajustements économiques ponctuels et des scénarios prospectifs plus pessimistes prévus dans la modélisation des pertes de crédit attendues. Comme expliqué plus en détail dans la note 2.2.7 – « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL », la Banque a estimé que les scénarios macroéconomiques prospectifs reflétaient désormais de manière appropriée l'incertitude économique au sens plus large et reflétaient cette augmentation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut.

Le tableau suivant présente un rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveau, pour le portefeuille International Corporate Lending, suivi d'une analyse des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances au 31 décembre 2025 et du mouvement des pertes de crédit attendues sur l'ensemble de l'exercice.

	Non dépréciés				Dépréciés		Total	
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances		
Exercice clôturé le 31 décembre 2025	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Portefeuille International Corporate Lending								
Au début de l'année	78,288	(475)	8,312	(94)	22,425	(9,029)	109,025	(9,598)
Remboursements et cessions	(62,923)	407	(8,306)	94	(14,179)	783	(85,408)	1,284
Réévaluation nette des ECL résultant de transferts entre niveaux et de modifications des paramètres de risque, y compris le risque climatique	-	43	-	-	-	-	-	43
Réalisation des ECL par restructuration et cessions	-	-	-	-	(8,246)	8,246	(8,246)	8,246
Autre	(1,748)	-	-	-	-	-	(1,748)	-
En fin d'exercice	13,617	(25)	6	-	-	-	13,623	(25)
Frais des ECL pour l'exercice								9,573
Actifs annulés								(8,768)
Autre								(47)
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais pour AMORTISSEMENT de crédit pour l'exercice								758

	À la date du 31 décembre 2025		Exercice clôturé le 31 décembre 2025
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Libération/(frais) d'ECL
	K €	K €	K €
Selon le tableau précédent	13,623	(25)	758
Soldes auprès des banques centrales	197,971	(1)	-
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : expositions tirées	2,266,097	(251)	(160)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non tirés	73,382	(3)	-
- Portefeuille Belgian Mortgage : expositions tirées	541,482	(554)	(443)
- Portefeuille Belgian Mortgage : engagements non tirés	37,838	(14)	-
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Securities	623,955	(68)	(12)
- Portefeuille Securitisation	307,603	(31)	8
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,293	(83)	3
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	4,468,773	(1,030)	154
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL sur l'état du résultat global de l'année		(1,030)	154

Le tableau suivant présente un rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveau, pour le portefeuille International Corporate Lending, suivi d'une analyse des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances au 31 décembre 2024 et du mouvement des pertes de crédit attendues sur l'ensemble de l'exercice :

	Non dépréciés				Dépréciés		Total	
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provisions pour pertes sur créances
Exercice clôturé le 31 décembre 2024	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Portefeuille International Corporate Lending								
Au début de l'année	163,701	(1,506)	11,741	(390)	2,869	(284)	178,311	(2,180)
Remboursements et cessions	(67,779)	655	-	-	(1,863)	(721)	(69,642)	(66)
Transferts d'instruments financiers								
- Transferts du niveau 1 vers le niveau 2	(8,634)	42	8,634	(42)	-	-	-	-
- Transferts vers le niveau 3	(10,057)	84	(11,742)	389	21,799	(473)	-	-
Réévaluation nette des ECL résultant de transferts entre niveaux et de modifications des paramètres de risque, y compris le risque climatique	-	250	-	(51)	-	(8,557)	-	(8,358)
Réalisation des ECL par restructuration et cessions	-	-	-	-	(1,006)	1,006	(1,006)	1,006
Autre	1,057	-	(321)	-	626	-	1,362	-
En fin d'exercice	78,288	(475)	8,312	(94)	22,425	(9,029)	109,025	(9,598)
Frais des ECL pour l'exercice								(7,418)
Actifs annulés								(3,095)
Autre								31
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais pour AMORTISSEMENT de crédit pour l'exercice								(10,482)

	À la date du 31 décembre 2024		Exercice clôturé le 31 décembre 2024
	Valeur brute comptable/montant nominal	Provisions pour pertes sur créances	ECL (charge)/libération
	K €	K €	K €
Selon le tableau précédent	109,025	(9,598)	(10,482)
Soldes auprès des banques centrales	142,253	(1)	-
Prêts et avances à des institutions financières	285,719	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : expositions tirées	2,206,207	(251)	34
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non tirés	81,803	(3)	-
- Portefeuille Belgian Mortgage : expositions tirées	366,799	(554)	(201)
- Portefeuille Belgian Mortgage : engagements non tirés	30,878	(14)	1
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Securitités	436,702	(55)	(23)
- Portefeuille Securitisation	393,994	(39)	6
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	131,672	(86)	(86)
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	4,185,052	(10,601)	(10,751)
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL sur l'état du résultat global de l'année		(10,601)	(10,751)

2.2.4 *Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation de la Banque*

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, y compris l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non liés à une détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. Un prêt existant dont les conditions ont été modifiées sera décomptabilisé dans certaines circonstances et le prêt renégocié sera comptabilisé comme un nouveau prêt à sa juste valeur.

Les mesures de renégociation visent toujours à restituer l'exposition à une situation de capacité de remboursement durable. Les mesures de renégociation consistent en des concessions à l'égard d'un débiteur confronté ou sur le point de faire face à des difficultés pour respecter ses engagements financiers (« difficultés financières »).

La Banque renégocie les crédits aux clients en difficulté financière (appelés « activités de renégociation ») pour maximiser les possibilités d'encaissement et minimiser le risque de défaut. Dans le cadre de la politique de renégociation de la Banque, la renégociation du prêt est accordée sur une base sélective si le débiteur est actuellement en défaut au titre de sa dette ou s'il existe un risque élevé de défaut, s'il est prouvé que le débiteur a fait tous les efforts raisonnables pour payer selon les conditions contractuelles d'origine et s'il est censé être en mesure de respecter les conditions révisées.

Une concession est définie dans le projet final de l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») des normes techniques d'exécution (2014) et exposée plus en détail dans les directives définitives de Management of Non-performing and Forborne Exposures (gestion des expositions non performantes et tolérées) de l'ABE (2018), qui font référence à l'une des mesures suivantes :

- une modification des conditions générales précédentes d'un contrat considérées comme ne pouvant pas être respectées par le débiteur en raison de ses difficultés financières (« dette de débiteur en difficulté ») pour permettre une capacité suffisante de service de la dette, qui n'aurait pas été accordée si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière ; ou
- un refinancement total ou partiel d'un contrat de dette d'un débiteur en difficulté, qui n'aurait pas été accordé si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière.

Les conditions révisées habituellement appliquées par la Banque comprennent la prolongation de l'échéance, la modification des clauses de contrat de prêt et les réductions de valeur partielles lorsqu'il existe des preuves financières raisonnables pour démontrer l'incapacité de l'emprunteur à rembourser intégralement le prêt. Le comité de gestion des crédits examine régulièrement les rapports sur les activités de renégociation.

Aux fins des présents états financiers, on entend par « prêts à des conditions renégociées » des prêts qui ont été restructurés en raison d'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur, pour lesquels la Banque a fait des concessions en acceptant des conditions plus favorables pour l'emprunteur que celles que la Banque avait initialement prévues et qu'elle n'aurait pas autrement envisagées. Un prêt continue à être présenté dans le cadre des prêts dont les conditions sont renégociées jusqu'à l'échéance, le remboursement anticipé ou l'annulation, sauf si certaines conditions normatives sont remplies.

En règle générale, la Banque qualifie une exposition faisant l'objet d'une renégociation de performante ou classe l'exposition comme renégociée non performante si des indicateurs de probabilité de non-paiement sont mis en évidence, comme indiqué dans la section « Exposition non performante et défaut » de la politique de crédit de la Banque.

Les prêts renégociés peuvent être classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte d'une préoccupation importante concernant la capacité d'un emprunteur à respecter ses conditions de paiement contractuelles, mais que les conditions renégociées sont basées sur les taux du marché actuels et que les flux de trésorerie contractuels devraient être collectés intégralement après la renégociation.

Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont démontré une performance satisfaisante sur une période donnée ou qui ont été évalués sur la base de toutes les preuves disponibles comme ne présentant pas de signe d'amortissement.

Lors de la renégociation, lorsque l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu selon des conditions substantiellement différentes, ou si les conditions d'un accord existant sont modifiées, de sorte que le prêt renégocié est un instrument financier substantiellement différent, le prêt sera décomptabilisé et un nouveau prêt sera comptabilisé pour des besoins de comptabilité.

Lorsque l'on détermine si un prêt restructuré doit être décomptabilisé et si un nouveau prêt doit être reconnu, la Banque considère dans quelle mesure les modifications apportées aux conditions contractuelles initiales ont eu pour conséquence un prêt renégocié, considéré dans son ensemble, comme un instrument financier sensiblement différent.

Comme indiqué précédemment, les prêts renégociés classés comme des expositions dépréciées/de niveau 3 à la date de renégociation qui n'ont pas subi de modification substantielle des conditions ne sont pas décomptabilisés et restent présentés comme des expositions dépréciées/de niveau 3 jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes de récupération pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs observés sur une période d'un an et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs d'amortissement. En revanche, lorsqu'une modification substantielle a été apportée aux conditions du prêt renégocié, l'ancien actif financier est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé, ce dernier étant classé en tant qu'actif de niveau 1 à moins qu'il ne soit déprécié dès la création, auquel cas il est classé en tant qu'actif financier acquis ou déprécié dès son acquisition ou sa création (POCI).

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, aucune des expositions au sein du portefeuille Dutch Buy to Let Mortgage, aucun des portefeuilles Securities Investment, Securitisation Investment et Asset-Backed Securitisation Investment ne faisait l'objet d'une renégociation, reflétant le fait que les portefeuilles Securitisation Investment, Securities Investment et Asset-Backed Securitisation Investment se composent principalement d'expositions investment grade et que le portefeuille Dutch Buy to Let Mortgage n'existe que depuis quelques années. Suite à l'extinction du portefeuille International Corporate Lending, aucune des expositions au sein de ce portefeuille n'a été suspendue au 31 décembre 2025. À cet égard, tout montant divulgué dans cette section se rapporte à une activité de renégociation au sein des portefeuilles International Corporate Lending, Dutch Mortgage et Belgian Mortgage.

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients au 31 décembre 2024 classés dans le portefeuille International Corporate Lending reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

	Portefeuille International Corporate Lending		Total
	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	
	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024			
Niveau 1			
Ni en souffrance ni dépréciés	62,772	-	62,772
Niveau 2			
Ni en souffrance ni dépréciés	8,464	-	8,464
Niveau 3			
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	-	12,874	12,874
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	71,236	12,874	84,110
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	407	-	407
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	94	-	94
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	-	8,993	8,993

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

	Portefeuille Dutch Mortgage		Portefeuille Belgian Mortgage		Total
	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	
	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025					
Niveau 1					
Ni en souffrance ni dépréciés	2,246,681	-	512,779	-	2,759,460
En retard mais non dépréciés :					
- jusqu'à 30 jours	3,101	-	15,493	-	18,594
Niveau 2					
Ni en souffrance ni dépréciés	6,303	2,550	632	1,514	10,999
En retard mais non dépréciés :					
- jusqu'à 30 jours	-	-	562	-	562
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	4,121	1,723	5,415	143	11,402
Niveau 3					
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	1,105	461	2,564	1,853	5,983
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	2,261,311	4,734	537,445	3,510	2,807,000
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	113	-	388	-	501
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	141	105	65	18	329
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	34	18	306	221	579

	Portefeuille Dutch Mortgage		Portefeuille Belgian Mortgage		Total
	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	Expositions non renégociées	Expositions non renégociées	
	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024					
Niveau 1					
Ni en souffrance ni dépréciés	2,195,523	-	354,581	-	2,550,104
En retard mais non dépréciés :					
- jusqu'à 30 jours	3,337	-	3,475	-	6,812
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	1,379	-	-	-	1,379
Niveau 2					
Ni en souffrance ni dépréciés	157	2,887	257	2,301	5,602
En retard mais non dépréciés :					
- jusqu'à 30 jours	-	326	-	-	326
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	735	1,100	4,434	-	6,269
Niveau 3					
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	493	254	1,308	259	2,314
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	2,201,624	4,567	364,055	2,560	2,572,806
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	124	-	284	-	408
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	62	49	55	31	197
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	16	-	153	31	200

Le produit d'intérêts comptabilisé par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 au titre des expositions renégociées s'élevait à 0,2 million d'euros (2024 : 2,2 millions d'euros).

L'évolution de la valeur comptable brute des prêts et avances renégociés aux clients, avant provisions pour pertes sur créances est analysée ci-dessous :

	2025	2024
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	29,025	16,921
Prêts auxquels des mesures de renégociation ont été prorogées au cours de l'exercice/la période sans décomptabilisation	4,621	14,913
Commissions capitalisées	-	(104)
Remboursements ou cessions	(14,214)	(2,949)
Emprunts sortant du statut de renégociés pendant l'exercice sans décomptabilisation	(2,597)	(186)
Amortissement de prime ou escompte	(7,788)	(32)
Écarts de change	(564)	462
En fin d'exercice	8,483	29,025

Les commissions capitalisées incluses dans le tableau ci-dessus reflètent les montants décaissés par les clients en lien avec la création de l'exposition. Ces montants sont comptabilisés selon la valeur comptable brute de l'exposition sous forme de revenu différé et amorti sur la durée de vie de l'instrument.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour pertes sur créances au titre des prêts renégociés de la Banque s'élevaient à 0,4 million d'euros (2024 : 9,1 millions d'euros). Les ajouts aux provisions pour pertes sur créances pour des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 s'élevaient à 0,3 million d'euros (2024 : 8,4 millions d'euros). Les reprises de provisions pour pertes sur créances sur des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 s'élevaient à 9,0 millions d'euros.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables brutes des avoirs de la Banque en prêts et avances renégociés aux clients analysées par GARANTiteur d'activité et par niveau :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025				
Ménages et particuliers	-	5,930	2,553	8,483
	-	5,930	2,553	8,483
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024				
Activités d'hébergement et restauration	-	-	11,618	11,618
Activités financières et d'assurance	-	-	10,249	10,249
Ménages et particuliers	-	6,614	544	7,158
	-	6,614	22,411	29,025

Les prêts renégociés de la Banque, nets des provisions pour pertes sur créances, classés au sein du portefeuille International Corporate Lending au 31 décembre 2024 se composent d'expositions de sociétés basées en Europe pour un montant de 12,9 millions d'euros. Les mesures de renégociation en ce qui concerne les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont limitées aux modalités de paiement, permettant aux clients de rembourser les montants en souffrance en plus de la mensualité habituelle. Les arriérés sont ainsi régularisés selon un délai en mois convenu. Les prêts renégociés classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont classés comme des expositions aux ménages et aux individus dans les tableaux ci-dessus.

2.2.5 Annulations

Les actifs financiers annulés par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 s'élevaient à 8,8 millions d'euros (2024 : 3,1 millions d'euros), résultant tous de renégociations d'instruments financiers tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 2.2.4 « Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation de la Banque ».

2.2.6 Garantie

La Banque détient des garanties sur les prêts et avances à des clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sous la forme de droits hypothécaires sur des actifs immobiliers. Les actifs détenus en garantie se voient attribuer une juste valeur au moment de l'approbation du crédit. La valeur attribuée est régulièrement contrôlée pour identifier les actifs qui ont besoin d'être réévalués.

Pour les facilités de prêts hypothécaires, des frais sur la garantie sont obtenus et pris en compte pour déterminer la propension au risque de crédit et le profil risque-rendement de toutes les décisions de prêt. En cas de défaut, la Banque peut utiliser la garantie comme source de remboursement. En fonction de sa forme, la garantie peut avoir une conséquence financière importante pour réduire l'exposition au risque de crédit.

La garantie immobilière reçue en lien avec les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage et du portefeuille Belgian Mortgage se situe principalement aux Pays-Bas et en Belgique respectivement.

Le tableau suivant indique la valeur comptable brute et les provisions associées pour pertes sur créances des prêts et avances aux clients classés dans le portefeuille Dutch Mortgage selon le niveau de garantie exprimé par le rapport prêt-valeur (RPV). La garantie mesurée aux fins du tableau ci-dessous se compose de frais d'entrée fixes sur l'immobilier.

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	574,757	(18)	-	-	574,757	(18)
- de 51 % à 75 % du RPV	1,342,107	(69)	-	-	1,342,107	(69)
- de 76 % à 90 % du RPV	316,981	(25)	-	-	316,981	(25)
- de 91 % à 100 % du RPV	15,693	(1)	-	-	15,693	(1)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 % RPV	244	-	-	-	244	-
	2,249,782	(113)	-	-	2,249,782	(113)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	38	-	879	-	917	-
- de 51 % à 75 % du RPV	9,739	(109)	2,682	(104)	12,421	(213)
- de 76 % à 90 % du RPV	647	(32)	712	(1)	1,359	(33)
	10,424	(141)	4,273	(105)	14,697	(246)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	363	(7)	203	-	566	(7)
- de 51 % à 75 % du RPV	303	(11)	-	-	303	(11)
- de 76 % à 90 % du RPV	473	(16)	276	(18)	749	(34)
	1,139	(34)	479	(18)	1,618	(52)
Total	2,261,345	(288)	4,752	(123)	2,266,097	(411)

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	451,058	(14)	-	-	451,058	(14)
- de 51 % à 75 % du RPV	1,292,556	(75)	-	-	1,292,556	(75)
- de 76 % à 90 % du RPV	393,155	(29)	-	-	393,155	(29)
- de 91 % à 100 % du RPV	61,722	(6)	-	-	61,722	(6)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 % RPV	1,748	-	-	-	1,748	-
	2,200,239	(124)	-	-	2,200,239	(124)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	124	(4)	679	(1)	803	(5)
- de 51 % à 75 % du RPV	753	(58)	3,086	(26)	3,839	(84)
- de 76 % à 90 % du RPV	15	-	548	(22)	563	(22)
	892	(62)	4,313	(49)	5,205	(111)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	-	-	106	-	106	-
- de 51 % à 75 % du RPV	279	(6)	148	-	427	(6)
- de 76 % à 90 % du RPV	230	(10)	-	-	230	(10)
	509	(16)	254	-	763	(16)
Total	2,201,640	(202)	4,567	(49)	2,206,207	(251)

Le tableau suivant indique la valeur comptable brute et les provisions associées pour pertes sur créances des prêts et avances aux clients classés dans le portefeuille Belgian Mortgage selon le niveau de garantie exprimé par le rapport prêt-valeur (RPV). La garantie mesurée aux fins du tableau ci-dessous se compose de frais d'entrée fixes sur l'immobilier.

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	59,282	(34)	-	-	59,282	(34)
- de 51 % à 75 % du RPV	178,527	(126)	-	-	178,527	(126)
- de 76 % à 90 % du RPV	233,150	(185)	-	-	233,150	(185)
- de 91 % à 100 % du RPV	54,878	(42)	-	-	54,878	(42)
b) Partiellement garantis						
- plus de 100 % du RPV	2,435	(1)	-	-	2,435	(1)
	528,272	(388)	-	-	528,272	(388)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	826	(5)	803	(6)	1,629	(11)
- de 51 % à 75 % du RPV	2,554	(22)	260	(4)	2,814	(26)
- de 76 % à 90 % du RPV	2,782	(32)	-	-	2,782	(32)
- de 91 % à 100 % du RPV	447	(6)	594	(8)	1,041	(14)
	6,609	(65)	1,657	(18)	8,266	(83)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	196	(21)	3	-	199	(21)
- de 51 % à 75 % du RPV	252	(27)	489	(52)	741	(79)
- de 76 % à 90 % du RPV	1,015	(111)	768	(82)	1,783	(193)
- de 91 % à 100 % du RPV	1,246	(131)	814	(87)	2,060	(218)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 % RPV	161	(16)	-	-	161	(16)
	2,870	(306)	2,074	(221)	4,944	(527)
Total	537,751	(759)	3,731	(239)	541,482	(998)

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances	Valeur comptable brute	Provisions pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	39,597	(24)	-	-	39,597	(24)
- de 51 % à 75 % du RPV	112,973	(85)	-	-	112,973	(85)
- de 76 % à 90 % du RPV	162,753	(139)	-	-	162,753	(139)
- de 91 % à 100 % du RPV	42,479	(36)	-	-	42,479	(36)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 % RPV	254	-	-	-	254	-
	358,056	(284)	-	-	358,056	(284)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- de 51 % à 75 % du RPV	2,362	(24)	617	(7)	2,979	(31)
- de 76 % à 90 % du RPV	1,553	(21)	796	(11)	2,349	(32)
- de 91 % à 100 % du RPV	776	(10)	888	(13)	1,664	(23)
	4,691	(55)	2,301	(31)	6,992	(86)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	338	(36)	-	-	338	(36)
- de 76 % à 90 % du RPV	720	(75)	290	(31)	1,010	(106)
- de 91 % à 100 % du RPV	249	(26)	-	-	249	(26)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 % RPV	154	(16)	-	-	154	(16)
	1,461	(153)	290	(31)	1,751	(184)
Total	364,208	(492)	2,591	(62)	366,799	(554)

Au 31 décembre 2024, la Banque détenait des prêts seniors garantis d'emprunteurs internationaux du portefeuille International Corporate Lending qui s'élevaient à 90,4 millions d'euros. En ce qui concerne ces actifs financiers, la Banque a normalement un droit sur les actifs non grevés de l'emprunteur.

Toutes les expositions de la Banque classées dans le portefeuille Securities Investment au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ne sont pas garanties, à l'exception d'un sous-portefeuille d'obligations garanties d'un montant de 333,6 millions d'euros (2024 : 330,4 millions d'euros) qui sont adossées à un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts. De même, toutes les expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment aux 31 décembre 2025 et 2024 et dans le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment sont également garanties par un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts.

2.2.7 Conditions actuelles et informations prévisionnelles incluses dans le modèle des pertes de crédit attendues (ECL)

Méthodologie de modélisation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles et de façon prospective

La méthodologie de modélisation utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances au titre des expositions de niveau 1 et de niveau 2 exploite les scénarios actuels et multiples des projections futures de données macroéconomiques au-delà de la date de clôture afin de déterminer les probabilités de défaut ponctuelles et d'intégrer des informations prospectives. Les modèles statistiques utilisés sont développés par un fournisseur externe.

Tel que la note 1.5 des états financiers l'explique plus en détail, pour les portefeuilles International Corporate Lending et Securities, les modèles utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut TTC calibrées sur la base d'un ensemble de données sous-jacentes d'observations de marché afin de déterminer d'abord une probabilité de défaut TTC et, par conséquent, une notation implicite pour chaque emprunteur. La probabilité de défaut TTC/notation implicite est déterminée en étalonnant le profil financier et non financier des emprunteurs avec celui de leurs pairs notés observables. La notation implicite d'une exposition est ensuite convertie en probabilité de défaut ponctuelle inconditionnelle à l'aide d'une méthodologie qui utilise la capitalisation du marché/volatilité des actions et l'effet de levier de sociétés comparables, avec des chocs sur le cours de l'action d'une société se traduisant par des chocs correspondants sur la mesure du risque de crédit imputables à l'actif sous-jacent. Par conséquent, la performance des marchés d'actions est une variable clé pour intégrer les conditions actuelles dans la méthodologie de modélisation ECL de la Banque, en particulier dans la conversion des probabilités de défaut TTC en probabilités de défaut ponctuelles.

La méthodologie utilise ensuite des modèles de corrélation macroéconomique afin de déterminer la corrélation historique de la performance financière d'un emprunteur en tenant compte des conditions macroéconomiques nationales ou régionales, les facteurs de corrélation étant estimés principalement en référence à la taille de l'emprunteur ainsi qu'au secteur dans lesquels l'emprunteur exerce ses activités. Plusieurs prévisions macroéconomiques développées par un fournisseur externe sont ensuite appliquées aux probabilités de défaut ponctuelles pour produire des probabilités de défaut ponctuelles conditionnées prévisionnelles pondérées selon la probabilité, conformément aux exigences de la norme IFRS 9. Le conditionnement des probabilités de défaut en référence à de multiples scénarios macroéconomiques reflète

les évolutions prévues d'un trimestre à l'autre des variables macroéconomiques (comme le PIB, le chômage et l'indice de prix des logements) sur la structure d'échéance des probabilités de défaut de l'exposition. La méthodologie de modélisation de la Banque estime donc une mesure ponctuelle et prospective du risque de défaut. La même méthodologie est également utilisée pour estimer les pertes en cas de défaut ponctuelles.

Pour les prêts hypothécaires résidentiels néerlandais, les probabilités de défaut ponctuelles et les pertes en cas de défaut (LGD) sont déterminées à l'aide de caractéristiques de prêt et d'emprunteur telles que le ratio prêt-valeur (LTV) et le ratio prêt-revenu (LTI), calibrées sur la base des données historiques des prêts NHG par procuration provenant des transactions RMBS qui sont ajustées pour intégrer des variables macroéconomiques actuelles et prospectives et des données telles que les taux de chômage, la croissance réelle du PIB et les indices de prix des logements. Pour le portefeuille buy-to-let néerlandais, les probabilités de défaut ponctuelles et les pertes en cas de défaut (LGD) sont déterminées à l'aide de caractéristiques de prêt et d'emprunteur, calibrées sur la base des données historiques des prêts NHG par procuration provenant des transactions RMBS qui sont ajustées pour intégrer des variables macroéconomiques actuelles et prospectives et des données telles que les taux de chômage régionaux, la croissance réelle du PIB et les indices de prix régionaux des logements.

Pour les hypothèques belges, les probabilités de défaut ponctuelles sont principalement basées sur les données NPL au niveau de l'industrie des hypothèques belges publiées par la Banque Nationale de Belgique ajustées pour intégrer des variables macroéconomiques prospectives, y compris les taux de chômage, l'indice des prix du logement, la croissance réelle du PIB, les créances privées et la rémunération des salariés.

En ce qui concerne les expositions en défaut/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Corporate Lending, la Banque utilise une méthodologie de flux de trésorerie actualisés développée en interne afin d'estimer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels dans plusieurs scénarios prévisionnels actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital (« WACC ») spécifique à l'emprunteur. À cet égard, les prévisions prospectives basées sur l'impact de l'évolution des conditions macroéconomiques sur l'emprunteur sont reprises dans de multiples scénarios de flux de trésorerie opérationnels développés par la direction, qui sont actualisés et pondérés selon la probabilité conformément aux exigences de la norme IFRS 9.

Le modèle utilisé pour évaluer les provisions pour pertes sur créances en ce qui concerne toutes les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage estime les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut en référence aux informations historiques observées dans cette juridiction pour des actifs similaires ainsi que de multiples prévisions macroéconomiques prospectives pour l'économie concernée développées par le fournisseur externe.

L'administration américaine actuelle a contribué à un niveau élevé d'incertitude et de volatilité dans l'environnement économique mondial, l'économie européenne restant particulièrement exposée face aux mesures de politique commerciale en cours et à l'incertitude quant à leur portée, leur durée et leur impact économique. Les restrictions commerciales existantes et potentielles pourraient avoir un impact négatif sur les flux commerciaux et la croissance économique mondiaux, avec des effets négatifs sur les exportations et les investissements de l'UE en raison d'une confiance affaiblie et d'une incertitude persistante. En outre, les risques géopolitiques restent accrus et pourraient encore détériorer les conditions économiques. Les scénarios macroéconomiques et les informations prospectives appliqués dans l'estimation des pertes de crédit attendues sont soumis à un degré significatif d'incertitude d'estimation et de jugement de la direction.

La prévision des conditions économiques implique donc intrinsèquement un niveau de risque et de subjectivité plus élevé.

Cela a nécessité un niveau élevé d'examen pour s'assurer que la méthodologie macroéconomique utilisée par la Banque, fournie par un tiers réputé, aboutit à des scénarios plausibles qui capturent de manière adéquate les incertitudes susmentionnées. Les scénarios ont été jugés appropriés et suffisamment prudents pour l'évaluation de la dépréciation du Groupe.

Il est toujours nécessaire de faire preuve du jugement adéquat pour déterminer les prévisions macroéconomiques traduisant les conditions économiques futures potentielles sous forme de différents scénarios et de leur impact sur les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut.

Prévisions des conditions économiques futures

La Banque applique trois scénarios macroéconomiques provenant d'un fournisseur externe aux structurations selon les conditions des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut afin d'estimer les provisions pour pertes sur créances des expositions des niveaux 1 et 2 du portefeuille International Corporate Lending, ainsi que de toutes les expositions des portefeuilles Dutch Mortgage (y compris le portefeuille buy-to-let néerlandais), Belgian Mortgage et Securities Investment. Les scénarios macroéconomiques représentent le point de vue de la Banque sur la gamme de résultats potentiels, et l'application de ces scénarios capture la non-linéarité des pertes de crédit attendues dans différents scénarios pour tous les portefeuilles.

La Banque a choisi trois scénarios macroéconomiques qui incluent un scénario central, ou de base de référence, et deux scénarios « alternatifs » pour refléter les scénarios à la hausse et à la baisse. Les scénarios sont construits par le fournisseur externe sur la base d'une gravité cible pour chacun des scénarios. Alors que le scénario de base se situe du fait de sa conception dans une position intermédiaire par rapport aux résultats économiques futurs possibles, les scénarios alternatifs saisissent d'autres conditions économiques qui sont à une distance égale de la référence en termes de gravité conformément aux suppositions du fournisseur externe. Une fois définis, les scénarios se voient attribuer des probabilités pondérées en fonction de la répartition de la gravité du fournisseur externe et de son degré d'approximation avec les évolutions économiques futures (simulées). Les scénarios sont générés/actualisés tous les trimestres.

Les scénarios macroéconomiques utilisés dans la modélisation des provisions pour pertes sur créances de la Banque reflètent une série de trajectoires macroéconomiques possibles. Ces scénarios intègrent les impacts économiques potentiels découlant des tensions géopolitiques, des hypothèses concernant les droits de douane américains vis-à-vis de l'UE et d'autres partenaires commerciaux, de l'évolution des marchés de l'énergie, des hypothèses de politique monétaire et budgétaire et de la dynamique de la chaîne d'approvisionnement.

Compte tenu des tensions géopolitiques persistantes et de l'incertitude économique découlant des récents développements politiques internationaux, la Banque a effectué un suivi rigoureux des prévisions macroéconomiques élaborées par le fournisseur externe afin d'évaluer l'adéquation et le caractère raisonnable des scénarios. Par conséquent, les scénarios macroéconomiques ont été revus sur une base trimestrielle. Ils ont été comparés et évalués par rapport aux prévisions macroéconomiques pour la zone euro publiées par la BCE, conformément aux orientations de la BCE, la dernière publication disponible étant celle publiée en décembre 2025. Sur ce point, les scénarios macroéconomiques prévisionnels de la Banque sont réputés alignés sur les prévisions macroéconomiques de la BCE pour la zone euro.

Au 31 décembre 2025, la direction a choisi d'utiliser trois scénarios développés et recommandés par le fournisseur externe qui sont considérés comme étant principalement alignés sur les projections du personnel de la BCE en décembre 2025. Comme l'année précédente, la direction a sélectionné les scénarios Baseline (Base de référence), Upside (Hausse) et Downside (Baisse).

Les scénarios utilisés pour déterminer les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2025 sont décrits ci-dessous.

Référence

- L'administration américaine impose des droits de douane à l'UE et à d'autres partenaires commerciaux, les taux ne s'établissant que modérément au-dessus du droit de base de 10 %. Le taux tarifaire effectif sur les marchandises en provenance de l'UE passe à environ 13 %.
- Le président américain cherche à discuter avec la Russie et l'Ukraine, mais le conflit se poursuit avec une intensité variable, car les négociations ne conduisent pas à une paix durable. Les États-Unis réduisent considérablement l'aide militaire à l'Ukraine. Les pays européens acceptent de combler l'écart, mais ne compensent pas entièrement la perte de soutien financier américain. La situation sur le front s'aggrave, mais l'Ukraine parvient principalement à éviter un effondrement.
- Pour les tensions au Moyen-Orient, il est difficile de trouver une solution de paix durable qui satisfasse toutes les parties, mais un conflit régional complet est finalement évité.
- Les prix européens du pétrole et du gaz avoisinent des planchers qu'ils n'avaient pas connus depuis plusieurs années alors que l'offre mondiale augmente face à une croissance lente de la demande mondiale. Les tensions au Moyen-Orient et les sanctions contre les compagnies pétrolières russes ne perturbent pas l'approvisionnement mondial en pétrole. L'Europe parvient à stopper les importations de gaz russe sans incidence sur les prix à l'importation.
- Les chaînes d'approvisionnement subissent de nouvelles pressions alors que les entreprises doivent composer avec une politique tarifaire imprévisible, mais elles parviennent à éviter des tensions trop graves.
- La BCE ne procède pas à de nouvelles baisses et maintient son taux de dépôt à 2 % dans un avenir proche, avant de relever une fois les taux pour les amener en ligne avec le taux neutre supposé de 2,25 %.
- Des facteurs structurels tels que des niveaux d'endettement élevés et une population en âge de travailler en baisse pèsent sur la croissance de la zone euro à long terme.

Hausse

- Les tarifs américains baissent par rapport aux niveaux actuels. C'est le résultat d'un changement de stratégie des États-Unis en matière de droits de douane, potentiellement sous la pression des tribunaux et/ou du Congrès américains, et cela n'arrive qu'après que les États-Unis ont déclaré la victoire grâce aux concessions d'autres pays. La fin des droits de douane pour l'UE est facilitée par l'augmentation des achats de gaz naturel et/ou d'armes fabriquées aux États-Unis, ainsi que par la baisse des droits de douane sur certaines importations en provenance des États-Unis.
- Les efforts déployés par les États-Unis pour négocier un accord entre la Russie et l'Ukraine ont partiellement porté leurs fruits, avec la mise en place d'un cessez-le-feu durable. Les approvisionnements en matières premières comme le pétrole, le gaz et l'alimentation de la région augmentent
- Le côté offre de l'économie se développe fortement, encouragé par les gains de productivité, tandis que le fléchissement de l'économie s'avère plus important que prévu initialement. L'économie mondiale connaît une reprise solide, ce qui stimule la production manufacturière. Les gains de productivité et l'expansion du côté de l'offre de l'économie sont plus forts.
- Les prix mondiaux de l'énergie sont légèrement supérieurs à ceux de la base de référence, reflétant une demande plus forte qui est satisfaite par une offre solide.
- Compte tenu de la solidité accrue de l'économie et de l'inflation légèrement plus élevée, la BCE se rend compte qu'elle a commis une erreur en appliquant des taux inférieurs aux taux neutres et les remonte à des niveaux neutres.
- L'augmentation des dépenses consacrées à la défense est plus importante que prévu et transforme l'économie européenne.

Downside

- La guerre commerciale s'intensifie à nouveau après une période de calme. Le taux tarifaire global est compris entre 15 et 20 %.
- Les tensions au sujet de l'invasion de l'Ukraine par la Russie augmentent. Les craintes que l'OTAN ne soit entraînée dans le conflit s'intensifient, ce qui entraîne une baisse encore plus marquée de la confiance
- Les craintes que le conflit au Moyen-Orient ne s'étende et ne déstabilise la région sont renforcées. Cela est facilité par l'escalade des tensions entre les États-Unis et/ou Israël et l'Iran.
- Les tensions entre les États-Unis et la Chine persistent et s'intensifient, avec des obstacles à l'expédition le long du détroit de Taïwan
- Les risques politiques domestiques de la zone euro s'intensifient et entraînent une vague de ventes sur les marchés financiers
- Les investissements des entreprises diminuent, tout comme la demande de main-d'œuvre
- Après une certaine hésitation, la BCE baisse rapidement les taux, ramenant le taux des dépôts en dessous du niveau neutre mais au-dessus de zéro
- Afin de limiter les tensions sur les marchés souverains et interbancaires, la BCE relance ses achats d'obligations d'État, fournit des orientations sur ses politiques futures et assouplit davantage les critères d'éligibilité en termes de garanties qu'elle accepte de la part des banques
- Étant donné que les budgets nationaux sont sous pression en raison des niveaux d'endettement élevés et des tensions sur les marchés de la dette souveraine, les dépenses supplémentaires en matière de défense sont limitées. Cependant, l'aggravation de la situation en Ukraine implique une pression plus urgente pour augmenter les dépenses consacrées à la défense. Même si les dépenses militaires

augmentent, la reprise économique est faible compte tenu du ralentissement généralisé et des contraintes des marchés financiers. Par conséquent, ces mesures sont insuffisantes pour contrer le ralentissement économique.

Les prévisions sur un an de 2025 à 2028 pour les variables macroéconomiques essentielles (VME) dans chacun des scénarios décrits ci-dessus font partie de cette section.

L'approche de la Banque en matière d'allocation des pondérations est que les pondérations représentent la part des résultats la mieux estimée par un scénario (et non la probabilité qu'un scénario spécifique se produise). La Banque a attribué des pondérations de probabilité à chaque scénario en utilisant l'approche du point médian par laquelle la pondération de probabilité attribuée à chaque scénario dépendrait des points médians entre les percentiles (représentant la gravité du scénario) que chaque scénario représente le long de la courbe de distribution. La direction a choisi cette approche du point médian car il s'agit d'une approche recommandée par le fournisseur externe et les scénarios et la pondération de probabilité choisis sont considérés comme étant pour les plus alignés sur les projections du personnel de la BCE de décembre 2025.

Les scénarios sélectionnés ainsi que les pondérations de probabilité relatives concernant la distribution de gravité fournie par le fournisseur externe pour chaque scénario sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Scénarios de fournisseurs externes	Hausse	Référence	Baisse
Gravité fournisseur externe	90%	50%	10%
Pondération de probabilité	30%	40%	30%

Les tableaux suivants présentent les taux de croissance d'une année sur l'autre pour les variables macroéconomiques essentielles fournies par le fournisseur externe en vertu du scénario de base de référence et des trois scénarios alternatifs mentionnés ci-dessus pour la mesure des pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les portefeuilles aux 31 décembre 2025 et 2024.

Pour les portefeuilles International Corporate Lending et GARANTlurities, les VME sont déterminées pour chaque pays, les données VME prévisionnelles relatives aux pays auxquels la Banque est principalement exposée étant présentées dans les tableaux suivants. Les VME de la zone euro sont utilisées dans certains cas plutôt que les VME au niveau national, car les premières sont censées avoir une corrélation plus élevée avec les actifs du portefeuille spécifique au pays. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les expositions classées dans les portefeuilles Corporate et Securities comprennent la croissance réelle du PIB, la performance des indices boursiers et les taux de chômage.

En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage (y compris le portefeuille buy-to-let néerlandais), la Banque utilise des VME au niveau régional ainsi qu'au niveau national, le cas échéant, afin de capturer les particularités au niveau régional. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) en ce qui concerne les expositions classées dans ces portefeuilles comprennent l'indice des prix des logements, les taux de chômage, les taux de trésorerie à 10 ans et la croissance réelle du PIB, les prévisions nationales utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues (ECL) étant indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour le portefeuille Belgian Residential Mortgages, les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues sont les indices nationaux des prix de l'immobilier, les taux de chômage, la croissance du PIB réel, les créances sur le secteur privé et la rémunération des salariés.



Scénarios économiques : Prévisions annuelles (2025-2028) pour les principales VME

Facteurs clés	Scénario ECL	International Lending & Treasury												Dutch Mortgages				Belgium Mortgages			
		Royaume-Uni				États-Unis				Zone euro				Pays-Bas				Belgium			
		2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - croissance en %	Hausse	1.2%	4.9%	1.8%	1.6%	1.6%	3.8%	2.1%	2.4%	1.1%	3.7%	1.6%	1.6%	1.2%	4.0%	1.8%	1.5%	1.2%	3.5%	1.3%	1.6%
	Référence	1.2%	1.3%	1.5%	1.7%	1.6%	2.2%	1.8%	2.2%	1.1%	1.4%	1.7%	1.7%	1.2%	1.3%	1.8%	1.7%	1.2%	1.2%	1.4%	1.7%
	Baisse	1.2%	-3.9%	1.8%	2.8%	1.6%	-2.5%	1.4%	3.1%	1.1%	-4.0%	2.3%	2.9%	1.2%	-4.0%	2.1%	3.7%	1.2%	-4.2%	1.9%	2.8%
Taux de chômage - moyen en %	Hausse	4.8%	4.7%	4.2%	4.1%	4.2%	3.9%	3.9%	3.8%	6.4%	6.0%	5.6%	5.6%	3.9%	3.8%	3.5%	3.6%	6.1%	5.8%	5.3%	5.4%
	Référence	4.8%	5.1%	5.0%	5.0%	4.2%	4.7%	4.7%	4.4%	6.4%	6.4%	6.2%	6.1%	3.9%	4.1%	4.1%	4.0%	6.1%	6.1%	6.0%	5.9%
	Baisse	4.8%	6.3%	7.6%	7.7%	4.2%	7.4%	8.1%	6.7%	6.4%	7.0%	7.8%	7.6%	3.9%	4.5%	5.8%	5.3%	6.1%	6.6%	7.4%	7.3%
Indice boursier - croissance en %	Hausse	16.7%	7.3%	-1.3%	1.9%	14.4%	1.0%	1.1%	6.4%	21.1%	10.0%	0.7%	1.8%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Référence	16.7%	-2.6%	1.3%	4.6%	14.4%	-5.9%	1.5%	7.6%	21.1%	1.6%	2.5%	3.3%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse	16.7%	-21.5%	10.1%	11.0%	14.4%	-34.6%	7.7%	21.3%	21.1%	-30.1%	13.5%	16.2%	-	-	-	-	-	-	-	-
Es taux de trésorerie à 10 ans %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	3.0%	3.1%	3.1%	-	-	-	-
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	2.8%	2.8%	2.8%	-	-	-	-
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	2.0%	1.7%	1.7%	-	-	-	-
Indice des prix du logement en %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.5%	3.8%	1.7%	1.1%	1.9%	3.4%	2.9%	2.9%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.5%	0.8%	1.2%	2.0%	1.9%	2.9%	2.6%	2.8%
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.5%	-6.7%	-3.1%	6.9%	1.9%	1.6%	-0.2%	4.2%
Réclamations sur le secteur privé - croissance en %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.7%	3.5%	3.4%	3.2%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.7%	3.0%	3.1%	3.1%
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.7%	2.1%	2.3%	2.9%
Rémunération des employés - croissance en %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.7%	5.6%	5.5%	4.8%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.7%	3.7%	4.7%	4.6%
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.7%	-0.6%	2.2%	4.9%



Scénarios économiques : Prévisions annuelles (2024-2027) pour les principales VME

		International Lending & Treasury												Dutch Mortgages				Belgium Mortgages			
		Royaume-Uni				États-Unis				Zone euro				Pays-Bas				Belgium			
Facteurs clés	Scénario ECL	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
PIB réel - croissance en %	Hausse	1.5%	5.6%	1.4%	2.0%	2.5%	3.3%	2.0%	2.2%	1.1%	3.4%	1.4%	1.8%	1.8%	3.7%	1.4%	1.4%	-	-	-	-
	Référence	1.5%	2.1%	1.2%	2.1%	2.5%	1.9%	1.5%	2.0%	1.1%	1.2%	1.5%	1.9%	1.8%	1.0%	1.4%	1.7%	-	-	-	-
	Baisse	1.5%	-3.5%	1.5%	3.3%	2.5%	-2.5%	1.8%	3.3%	1.1%	-4.5%	2.0%	3.2%	1.8%	-4.5%	1.7%	3.7%	-	-	-	-
Taux de chômage - moyen en %	Hausse	4.3%	3.9%	3.7%	3.7%	4.0%	3.3%	3.3%	3.5%	6.4%	6.2%	5.9%	5.8%	3.7%	3.6%	3.4%	3.6%	5.6%	5.6%	6.0%	6.0%
	Référence	4.3%	4.4%	4.5%	4.6%	4.0%	4.1%	4.1%	4.1%	6.4%	6.4%	6.4%	6.3%	3.7%	3.8%	4.0%	4.0%	5.6%	5.8%	6.1%	6.1%
	Baisse	4.3%	5.5%	7.1%	7.3%	4.0%	7.3%	8.0%	6.6%	6.4%	7.1%	7.9%	7.5%	3.7%	4.3%	5.8%	5.3%	5.6%	6.4%	8.0%	8.3%
Indice boursier - croissance en %	Hausse	10.1%	9.8%	-2.2%	1.5%	32.3%	5.9%	-2.1%	3.7%	14.8%	11.7%	0.8%	1.5%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Référence	10.1%	-0.3%	0.4%	4.3%	32.3%	-0.1%	-1.7%	4.9%	14.8%	0.8%	2.0%	3.8%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse	10.1%	-19.6%	9.1%	10.5%	32.3%	-34.6%	5.9%	19.6%	14.8%	-32.4%	15.4%	17.7%	-	-	-	-	-	-	-	-
Es taux de trésorerie à 10 ans %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.6%	2.6%	2.8%	2.9%	-	-	-	-
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.6%	2.5%	2.5%	2.6%	-	-	-	-
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.6%	1.6%	1.3%	1.5%	-	-	-	-
Indice des prix du logement en %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.8%	6.4%	3.5%	1.1%	-0.8%	3.2%	2.4%	2.3%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.8%	3.4%	2.7%	1.8%	-0.8%	1.8%	2.4%	2.1%
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.8%	-4.6%	-1.8%	6.2%	-0.8%	-2.9%	0.1%	1.6%
Revenu disponible des ménages - croissance en %	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.2%	2.8%	2.4%	2.1%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.2%	1.4%	1.2%	1.7%
	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.2%	-0.6%	-1.5%	2.1%

Ajustements du modèle et couches de gestion supplémentaires

Les orientations de la BCE indiquent que des données subjectives des modèles et les ajustements (couches supplémentaires) après les modèles essentiels peuvent être utilisées compte tenu du niveau actuel des incertitudes. Celles-ci doivent être cohérentes en termes de direction avec des preuves objectives et vérifiables telles que des variables macroéconomiques observables et des prévisions prospectives. Les couches supplémentaires doivent être étayées par des processus correctement documentés et soumises à une supervision stricte de la gouvernance.

La direction est convaincue que les scénarios macroéconomiques modélisés par le fournisseur externe incluent des hypothèses de risque économique et géopolitique raisonnables et que les résultats du modèle reflètent de manière appropriée les conditions actuelles du marché.

Analyse de sensibilité aux pertes de crédit attendues (ECL) selon les scénarios macroéconomiques

Nonobstant le nombre significatif d'hypothèses et les différents aspects entrant en jeu dans la méthodologie de la Banque pour modéliser les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans les portefeuilles d'instruments financiers de la Banque, l'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) est considérée comme la plus sensible au niveau inhérent d'incertitude d'estimation en ce qui concerne la modélisation des prévisions macroéconomiques.

La Banque présente l'analyse de sensibilité en ce qui concerne les provisions pour pertes sur créances imputables aux expositions des niveaux 1 et 2 classées dans le portefeuille International Corporate Lending, ainsi que de toutes les expositions des portefeuilles Dutch Mortgage (y compris le portefeuille buy-to-let néerlandais), Belgian Mortgage et Securities Investment, aux 31 décembre 2025 et 2024, estimées en déterminant la fourchette des provisions pour pertes sur créances qui auraient été évaluées à chaque date en attribuant une pondération de 100 % à chacun des scénarios macroéconomiques élaborés par le fournisseur externe, tel que cela est présenté dans le tableau suivant.

Sensibilité du scénario	Hausse	Référence	Baisse
2025			
Pondération de la probabilité 2025	30%	40%	30%
ECL au 31 décembre 2025	1,434,416	1,467,534	1,662,082
2024			
Pondération de la probabilité 2024	30%	40%	30%
ECL au 31 décembre 2024	1,040,807	1,231,798	2,148,387

Il convient de noter que les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées ne peuvent pas être rapprochées en appliquant les pondérations de probabilité relatives aux résultats des pertes de crédit attendues (ECL) dans chaque scénario, car le niveau peut changer d'un scénario à l'autre, lorsque l'on utilise une pondération de 100 % (par exemple, une exposition peut être classée en niveau 2 dans l'un des trois scénarios individuels et en niveau 1 dans les scénarios moyens pondérés).

Bien qu'il ait été correctement pris en compte, l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'évaluation des provisions pour pertes sur créances des expositions dépréciées/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Corporate Lending est moins prononcé que d'autres facteurs spécifiques aux emprunteurs utilisés pour prévoir les flux de trésorerie opérationnels selon les différents scénarios. Par conséquent, l'impact de la sensibilité n'a pas été considéré comme significatif.

La Banque a intégré des considérations ESG, y compris des facteurs de risque liés au climat et à l'environnement, dans son cadre de gestion du risque de crédit et dans sa méthodologie IFRS 9 ECL. Les risques liés au climat sont intégrés par le biais d'évaluations prospectives des facteurs de risque physiques et de transition qui peuvent affecter la solvabilité des emprunteurs et les valeurs des garanties.

Pour le portefeuille Dutch Mortgage, la Banque intègre les risques liés au climat par le biais de scénarios macroéconomiques ajustés au climat provenant d'un fournisseur spécialisé externe. Un modèle statistique développé par le même prestataire est utilisé pour traduire ces scénarios en impacts sur les paramètres de probabilité de défaut (PD) et de pertes en cas de défaut (LGD), qui se reflètent dans l'estimation des provisions pour pertes sur crédit ajustées au climat.

Pour le portefeuille Belgian Mortgage, les risques liés au climat sont principalement intégrés par le biais de contraintes appliquées aux valeurs garanties nanties à titre de sûreté. En ce qui concerne le risque de transition, l'introduction de réglementations liées au climat et de normes d'efficacité énergétique plus élevées peut obliger les emprunteurs à engager des dépenses d'investissement supplémentaires pour moderniser les biens immobiliers, ce qui peut réduire le revenu disponible et augmenter la PD. En outre, les exigences en matière d'efficacité énergétique peuvent exercer une pression à la baisse sur les valeurs immobilières. La Banque le reflète par des hypothèses d'IPL de tension appliquées aux valeurs de garantie à des fins de modélisation des LGD.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, l'augmentation des pertes de crédit attendues comptabilisées en lien avec le risque climatique n'était pas considérée comme significative pour justifier d'autres informations.

Autres portefeuilles

Pour son portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment, la Banque a adopté l'exemption de risque de crédit faible puisque, depuis la date de clôture, le risque de crédit sur ce portefeuille n'a pas augmenté significativement par rapport à la comptabilisation initiale.

2.2.8 Concentration des expositions au risque de crédit

2.2.8.1 Concentration des titres de placement

Portefeuille Securities Investment

La Banque surveille les concentrations de titres de placement en ce qui concerne le risque de crédit par type d'exposition. Une analyse des concentrations de risque de crédit à la date de clôture pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2025 et l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2024 est présentée ci-dessous.

	Évalué au coût amorti	
	2025	2024
	K €	K €
Concentration par type		
Au 31 décembre :		
Valeur comptable :		
Obligations garanties	333,625	330,435
Titres de gouvernements nationaux	210,416	106,212
Organismes supranationaux et agences	79,846	-
Total	623,887	436,647

Portefeuille Securitisation Investment

Le portefeuille Securitisation Investment de la Banque comprend l'investissement dans des opérations CLO AAA gérées par des entités tierces, pour un montant de 305,7 millions d'euros (2024 : 390,9 millions d'euros) hors intérêts cumulés. L'investissement de la Banque dans des opérations de CLO AAA gérées par des entités tierces comprend des positions dans la tranche la plus élevée de 13 CLO différentes (2024 : 16), toutes garanties par un pool de prêts à effet de levier.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour pertes sur créances au titre des expositions classées dans ce portefeuille et mesurées au coût amorti s'élevaient à 31 000 euros (2024 : 39 000 euros).

Portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment

Le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment de la Banque comprend l'investissement dans des titrisations néerlandaises et allemandes notées AAA d'un pool de prêts à la consommation non garantis, de créances sur prêts automobiles et de prêts hypothécaires résidentiels.

Des provisions pour pertes sur créances d'un montant de 83 000 € (2024 : 86 000 €) ont été comptabilisées au titre de ces expositions.

2.2.8.2 Concentration des crédits et avances aux clients

Une analyse de la concentration des crédits et avances aux clients, hors ajustement sur une base IFRS, par secteur d'activité et par zone géographique est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre 2024, les expositions aux contreparties britanniques classées dans le portefeuille International Corporate Lending et classées « Autres pays européens » dans les tableaux ci-dessous s'élevaient à 18,6 millions d'euros.

Les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont classées comme des expositions de l'UE dans les tableaux suivants tandis que les portefeuilles Dutch et Belgian retail mortgage sont classés dans le secteur « Ménages et particuliers ». Les expositions indiquées dans ces tableaux ne tiennent pas compte de l'ajustement sur une base IFRS.

	Valeur comptable brute				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Niveau 1								
À la date du 31 décembre 2025								
Ménages et particuliers	2,778,054	-	-	2,778,054	(501)	-	-	(501)
	2,778,054	-	-	2,778,054	(501)	-	-	(501)
Niveau 2								
À la date du 31 décembre 2025								
Activités financières et d'assurance	6	-	-	6	-	-	-	-
Ménages et particuliers	22,963	-	-	22,963	(329)	-	-	(329)
	22,969	-	-	22,969	(329)	-	-	(329)
Niveau 3								
À la date du 31 décembre 2025								
Ménages et particuliers	6,562	-	-	6,562	(579)	-	-	(579)
	6,562	-	-	6,562	(579)	-	-	(579)
Total	2,807,585	-	-	2,807,585	(1,409)	-	-	(1,409)

	Montant nominal				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Engagements d'extension de crédit et autres engagements								
À la date du 31 décembre 2025								
Activités financières et d'assurance	13,617	-	-	13,617	(25)	-	-	(25)
Ménages et particuliers	111,220	-	-	111,220	(17)	-	-	(17)
	124,837	-	-	124,837	(42)	-	-	(42)

	Valeur comptable brute				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Niveau 1								
À la date du 31 décembre 2024								
Activités financières et d'assurance	14,655	8,017	-	22,672	(159)	(54)	-	(213)
Ménages et particuliers	2,558,295	-	-	2,558,295	(408)	-	-	(408)
Information et communication	10,002	-	-	10,002	(67)	-	-	(67)
Fabrication	9,982	-	-	9,982	(35)	-	-	(35)
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motos	12,072	-	8,044	20,116	(92)	-	-	(92)
	2,605,006	8,017	8,044	2,621,067	(761)	(54)	-	(815)
Niveau 2								
À la date du 31 décembre 2024								
Activités financières et d'assurance	-	-	8,464	8,464	-	-	(94)	(94)
Ménages et particuliers	12,197	-	-	12,197	(197)	-	-	(197)
	12,197	-	8,464	20,661	(197)	-	(94)	(291)
Niveau 3								
À la date du 31 décembre 2024								
Activités d'hébergement et restauration	-	11,618	-	11,618	-	(748)	-	(748)
Activités financières et d'assurance	10,249	-	-	10,249	(8,245)	-	-	(8,245)
Ménages et particuliers	2,514	-	-	2,514	(200)	-	-	(200)
	12,763	11,618	-	24,381	(8,445)	(748)	-	(9,193)
Total	2,629,966	19,635	16,508	2,666,109	(9,403)	(802)	(94)	(10,299)

	Montant nominal				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total	Pays	Autres pays européens	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Engagements d'extension de crédit et autres engagements								
À la date du 31 décembre 2024								
Activités d'hébergement et restauration	-	1,018	-	1,018	-	(36)	-	(36)
Activités financières et d'assurance	-	-	15,365	15,365	-	-	(68)	(68)
Ménages et particuliers	112,681	-	-	112,681	(17)	-	-	(17)
	112,681	1,018	15,365	129,064	(17)	(36)	(68)	(121)

2.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

La Banque est habilitée à présenter certains actifs et passifs financiers sur une base nette dans l'état de la situation financière conformément à la politique de la Banque décrite à la note annexe 1.6 « Compensation des instruments financiers ».

Les tableaux suivants présentent :

- l'impact de la compensation des actifs et passifs financiers sur l'état consolidé de la situation financière ;
- l'impact financier de la compensation pour les instruments faisant l'objet d'un contrat-cadre exécutoire de compensation ou d'un accord similaire ; et
- la garantie financière disponible reçue ou mise en gage par rapport aux montants totaux des actifs et passifs qui n'ont pas été compensés.

La Banque conclut des opérations sur instruments dérivés dans le cadre de contrats-cadres de compensation de l'International Swap and Derivatives Association (ISDA). En règle générale, en vertu de ces contrats, les montants dus par chaque contrepartie un jour donné au titre de toutes les transactions en cours dans la même devise sont regroupés en un montant net unique qui est payable par une partie à l'autre. Dans certaines circonstances, par exemple en cas de défaut, toutes les transactions en cours en vertu du contrat sont résiliées et réglées en un seul montant net par devise.

Les contrats ISDA ne répondent pas aux critères de compensation des valeurs positives et négatives dans l'état de la situation financière. Ceci est imputable au fait que la Banque et ses contreparties n'ont pas de droit juridiquement exécutoire de régler sur une base nette ou de vendre les actifs et régler les passifs de façon simultanée parce que le droit de compensation n'est exécutoire que lors de la survenance d'événements de crédit futurs.

La Banque met également en gage et reçoit des garanties sous forme d'espèces et de titres négociables principalement à des fins de vente et de mise en pension et à des fins de marge sur des transactions sur instruments dérivés de gré à gré. Les gages sont généralement réalisés dans des conditions habituelles et normales pour les contrats et transactions standard de cette nature. Les droits de compensation relatifs à cette garantie sont conditionnés par le défaut de la contrepartie. Les instruments financiers faisant l'objet de tels contrats de garantie sont repris dans le tableau ci-dessous sous « Garanties financières mises en gage/(reçues) ».

Le montant net des instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de compensation d'inscription au bilan, y compris les garanties mises en gage et reçues, présenté dans les tableaux suivants est égal au montant présenté dans l'état de la situation financière de cet instrument.

Le tableau ci-dessous reprend les instruments financiers faisant l'objet de contrats-cadres exécutoires de compensation et d'accords similaires.

	Présentation des montants non compensés dans l'état de la situation financière					Montant net
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants faisant l'objet de contrats-cadres de compensation	Garantie financière mise en gage/(reçue) y compris espèces	
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	185,744	-	185,744	(98)	-	185,646
Prêts et avances à des institutions financières	358,153	(77,624)	280,529	-	(10,347)	270,182
Investissements – Portefeuille Securities	623,887	-	623,887	-	(108,427)	515,460
Investissements – Portefeuille Securitisation	307,572	-	307,572	-	(124,363)	183,209
Investissements – Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,210	-	126,210	-	-	126,210
	1,601,566	(77,624)	1,523,942	(98)	(243,137)	1,280,707
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(10,445)	-	(10,445)	98	10,347	-
Montants dus à des institutions financières	(287,183)	77,624	(209,559)	-	232,790	23,231
	(297,628)	77,624	(220,004)	98	243,137	23,231

	Présentation des montants non compensés dans l'état de la situation financière					Montant net
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants faisant l'objet de contrats-cadres de compensation	Garantie financière mise en gage/(reçue) y compris espèces	
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	174,513	-	174,513	(232)	-	174,281
Prêts et avances à des institutions financières	269,286	-	269,286	-	(31,617)	237,669
Investissements – Portefeuille Securities	436,647	-	436,647	-	(113,755)	322,892
Investissements – Portefeuille Securitisation	393,955	-	393,955	-	(124,609)	269,346
Investissements – Portefeuille Asset-Backed Securitisation	131,586	-	131,586	-	-	131,586
	1,405,987	-	1,405,987	(232)	(269,981)	1,135,774
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(31,849)	-	(31,849)	232	31,617	-
Montants dus à des institutions financières	(168,447)	-	(168,447)	-	238,364	69,917
	(200,296)	-	(200,296)	232	269,981	69,917

Les passifs financiers dérivés et les prêts et avances à des institutions financières sont compensés lorsqu'un accord de compensation est en place avec la contrepartie afin de compenser les passifs avec les actifs reçus. Il existe un droit légal de régler ou d'éliminer le montant dû en appliquant le montant à recevoir de la même contrepartie à son encontre.

Au 31 décembre 2025, les passifs financiers dérivés de la Banque faisant l'objet de contrats-cadres de compensation ont une juste valeur de 98,000 euros (2024 : 0,2 million d'euros). Dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ont été plafonnés à la juste valeur des actifs dérivés de la Banque à hauteur de 98,000 euros (2024 : 0,2 million d'euros).

2.3 Risque de liquidité

2.3.1 Gestion du risque de liquidité

Conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la Banque, la gestion de la position de liquidité de la Banque relève de la responsabilité de son équipe Treasury Operations (opérations de trésorerie) et ALM, sous la supervision du comité actifs-passifs (« ALCO »), du comité de gestion des risques (« MRC ») et du comité des risques et de la conformité du Conseil (« BRCC »). Les fonctions Treasury Operations et ALM ont la principale responsabilité de la gestion et du reporting de la position de liquidité prévisionnelle de la Banque (le « cas de référence ») à l'égard du comité actifs-passifs (« ALCO »).

L'équipe Risk de la Banque veille à ce que tous les risques de liquidité soient identifiés, mesurés, supervisés et signalés de manière indépendante. En particulier, l'équipe Risk a la responsabilité principale de contrôler le risque de liquidité, y compris de définir des scénarios de liquidité défavorables potentiels (« cas critiques ») qui sont pris en compte pour évaluer l'exposition de la Banque à ces scénarios et pour évaluer l'efficacité des mesures de financement du plan d'urgence, en soulignant les éventuels manques de liquidités.

Les risques de liquidité de la Banque sont principalement liés à ses activités bancaires et le Conseil d'administration de la Banque fixe, approuve et supervise la mise en œuvre des objectifs de gestion des liquidités de la Banque. L'analyse du risque de liquidité relève de la responsabilité conjointe des fonctions Treasury Operations, ALM et Risk de la Banque sous la supervision de l'ALCO et du BRCC.

La Banque est soumise à des exigences réglementaires en matière de capital et de liquidités et à d'autres restrictions telles que celles émanant du cadre des grandes expositions qui peuvent limiter sa capacité à effectuer des transactions avec des sociétés affiliées. Ainsi, la capacité du Groupe à transférer des liquidités ou des capitaux entre entités est soumise à des restrictions réglementaires, ce qui peut limiter la disponibilité de liquidités pour l'ensemble du Groupe.

Comité actifs-passifs de la direction

La Banque a mis en place un comité actifs-passifs (« ALCO ») pour s'assurer que la Banque a mis en place et utilise de manière efficace des stratégies et des politiques appropriées et solides pour gérer et optimiser le mix actifs-passifs de la Banque et superviser le capital, la liquidité, le financement, le risque de taux d'intérêt et la position de risque de change (« FX ») de la Banque. L'ALCO du Groupe déploie les stratégies du Groupe à l'ensemble des lignes de métier et entités juridiques, ainsi qu'à travers les différents types de risques et de produits. Il supervise la conformité aux politiques et objectifs de gestion de l'actif et du passif, de gestion et d'allocation des capitaux et des financements, de position sur le risque de marché et des opérations de couverture, de suivi de la liquidité, d'utilisation et d'efficacité des capitaux, de tarification des produits, de tarification des transferts de fonds, et d'activités de négociation, conformément à la déclaration d'appétit pour le risque.

Comité des risques et de la conformité

Le Conseil délègue au comité des risques et de la conformité du Conseil (« BRCC ») les responsabilités de supervision du service des risques. Par conséquent, le BRCC représente le principal acteur de la supervision du risque de liquidité et de financement de la Banque. En outre, il est chargé de recommander au Conseil une propension appropriée au risque de liquidité et de financement et d'approuver les politiques et recommandations liées au risque de liquidité. Le BRCC est également chargé de s'assurer que tous les contrôles des risques de liquidité sont conformes aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques et de conseiller le Conseil sur la coordination et la définition de la priorité des questions de gestion des risques de liquidité dans l'ensemble de la Banque.

Le BRCC examine régulièrement les rapports sur la position de liquidité de la Banque, y compris l'examen des scénarios de simulation de crise afin d'évaluer la résilience de ses réserves de liquidité par rapport aux mesures de liquidité internes et aux exigences réglementaires minimales comprenant le rapport de couverture de liquidité (« LCR ») et le rapport de financement stable net (« NSFR » ou Net Stable Funding Ratio). Il est immédiatement informé des nouveaux problèmes de liquidité émergents et veille à ce que la direction générale prenne les mesures correctives appropriées pour y remédier, y compris la viabilité des options de financement d'urgence à la lumière des résultats des tests mensuels de résistance aux tensions.

Rôles et responsabilités

L'équipe Treasury, sous la direction du Chief Financial Officer (Directeur financier), a pour principale responsabilité la gestion et la communication de la position de liquidité prévisionnelle de la Banque (le « cas de référence »). À des fins de liquidité, le bilan de la Banque, comprenant à la fois les actifs et les passifs, est géré sur une base intrajournalière et journalière, et comprend le contrôle du respect des mesures de liquidité actuelles. Le service est également chargé de la prévision du profil de trésorerie futur de la Banque, ainsi que de l'analyse et de la gestion des activités de dépôts de la Banque.

L'équipe Risk de la Banque, sous la direction du Chief Risk Officer (« CRO » ou directeur du service de gestion des risques), est principalement chargée du suivi des performances de façon indépendante des liquidité actuelles ainsi que de la définition de scénarios de liquidité défavorables potentiels qui devront être pris en compte et du signalement de l'exposition à ces scénarios (le « cas à la baisse »). Sous la direction du CRO, elle est chargée de s'assurer que tous les risques significatifs liés à la liquidité sont correctement identifiés et clairement intégrés dans le cadre de gestion des risques et de la communication de la Banque. Elle est également chargée de rédiger des rapports qui montrent et analysent la sensibilité de la Banque aux événements externes liés à la liquidité, y compris la définition d'événements graves mais plausibles qui pourraient constituer des scénarios de crise.

Stratégie de financement

Les banques jouent traditionnellement un rôle de transformation de la liquidité, qui leur permet de financer grâce à des passifs liquides à court et moyen terme des investissements dans des actifs à plus long terme et moins liquides. Ce décalage entre les passifs liquides et les actifs moins liquides est une caractéristique quasi-universelle des bilans bancaires et entraîne clairement un risque si les passifs ne peuvent pas être reportés à l'échéance (ce qui peut être tous les jours dans le cas d'argent détenu sur des comptes à vue ou d'épargne).

La stratégie de la Banque pour atténuer ce risque comporte quatre composantes principales :

- Diversifier les offres de produits de dépôt comme principal instrument de financement en se concentrant sur le marché de détail pour maximiser la granularité ;
- Limiter son exposition au retrait massif pour financement en verrouillant le financement selon ses conditions plutôt qu'à court terme par rapport à des actifs illiquides et en diversifiant ses sources de financement en général ou en veillant à ne pas dépendre d'un financement à la discrétion des contreparties du marché ;
- Conservation d'une source de financement d'urgence en veillant à ce que la quasi-totalité de son portefeuille HQLA Securities Investment soit éligible au financement auprès d'Eurex ou de la BCE, et s'assurer que d'autres instruments de dette notés AAA répondent aux conditions d'utilisation en tant que garantie de plusieurs lignes de crédit REPO si d'autres sources ne sont pas disponibles ; et
- Détenir une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne d'actifs qui pourront être liquidés au fil du temps ou contre lesquels un financement pourra être obtenu sur le marché secondaire.

L'objectif de la Banque est de maintenir une structure de financement prudente grâce à diverses sources de financement à court, moyen et long terme.

Les sources de financement potentielles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Dépôts de clients privés et d'entreprises ;
- Émission d'obligations, soit garanties (par exemple par l'émission de titres RMBS, ces derniers représentant l'une des principales sources de financement du portefeuille Dutch Mortgage), seniors non garanties ou subordonnées ;
- Émission d'instruments de capitaux ; et
- Financement par la Banque centrale.

La Banque respecte le Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») en matière de liquidité à court terme et suit le Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») afin d'évaluer la liquidité à long terme :

- Le Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») : Le ratio vise à garantir que les établissements sont en mesure de résister à une période de stress de 30 jours grâce à la présence d'actifs liquides de haute qualité (« HQLA ») en nombre suffisant. Les HQLA se composent de liquidités ou d'actifs qui peuvent être convertis en espèces avec peu ou pas de perte de valeur sur les marchés. La mesure LCR est conçue pour promouvoir la résilience à court terme du profil de liquidité de la Banque.

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2025 et 2024, le LCR était à la fois dans les limites du minimum réglementaire et de la propension au risque fixées par la Banque. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le LCR de la Banque était supérieur à 100 % en permanence.

- Le Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») : Ce ratio examine la relation entre les actifs à long terme et le financement à long terme. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un financement stable suffisant par rapport au financement stable requis et traduit le profil de financement à long terme d'une banque (financement d'une durée supérieure à un an). Il est conçu pour compléter le LCR et l'exigence NSFR est de 100 %.

Le NSFR de la Banque est resté supérieur à l'exigence légale minimale de 100 % et à la propension au risque définie par la Banque en permanence au cours des exercices clôturés les 31 décembre 2025 et 2024.

2.3.2 *Communication du risque de liquidité*

Des rapports de gestion des liquidités fiables sont essentiels pour fournir au comité exécutif et au Conseil des informations opportunes et prospectives sur la position de liquidité de la Banque. La communication des mesures du risque a lieu chaque semaine et chaque mois et compare les expositions actuelles aux liquidités aux limites établies et aux tests de résistance aux tensions afin d'identifier toute pression émergente et toute violation des limites.

L'équipe Risk de la Banque communique régulièrement les tests de résistance de son profil de liquidité, ainsi que de la disponibilité d'options de financement d'urgence par le biais de son rapport ILAAP et de son rapport mensuel Maximum Cumulative Outflow (« MCO »). Le MCO analyse les risques probables pour la position de liquidité de la Banque et quantifie sa capacité à résister aux chocs associés grâce au déploiement d'options de plan de financement d'urgence de gestion. Les résultats résumés de toutes les analyses sont utilisés comme données de base pour le MCO, les impacts de liquidité de différents niveaux de gravité des scénarios idiosyncratiques et de marché étant modélisés sur un horizon de prévision à 12 mois. En outre, le Liquidity Contingency Plan (« LCP ») de la Banque analyse la disponibilité et la faisabilité de ses mesures de financement d'urgence en ce qui concerne les scénarios de crise idiosyncratiques et à l'échelle du marché. Les impacts sont évalués au niveau du Groupe, ainsi qu'au niveau de la Banque.

L'équipe Risk contrôle également l'échelle d'échéance du produit.

2.3.3 *Échelle d'échéance contractuelle*

Voici une analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception de l'analyse des prêts et avances aux clients classés dans les portefeuilles International Corporate Lending, Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, des titres de créance en circulation et des créances subordonnées qui sont basés sur les échéances attendues en fonction de la date à laquelle les instruments doivent être entièrement remboursés, puisque c'est ainsi que la liquidité de la Banque est contrôlée régulièrement. Reportez-vous également à la note annexe 2.3.5 qui fournit une analyse des investissements grevés.

	Pas plus d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Pas de date d'échéance	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025							
Actifs							
Soldes auprès de banques centrales	167,267	-	-	-	-	30,703	197,970
Instruments financiers dérivés	112	1,502	3,343	27,880	152,907	-	185,744
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	-	-	-	-	-	280,529
Prêts et avances aux clients (hors ajustement de base IFRS)	22,254	47,376	197,273	1,093,562	1,445,711	-	2,806,176
- Portefeuille International Corporate Lending	6	-	-	-	-	-	6
- Portefeuille Dutch Mortgage	16,189	29,517	146,496	887,178	1,186,306	-	2,265,686
- Portefeuille Belgian Mortgage	6,059	17,859	50,777	206,384	259,405	-	540,484
- Intérêts cumulés	15,469	26,926	71,305	263,803	680,166	-	1,057,669
Investissements	15,469	26,926	71,305	263,803	246,384	-	623,887
- Portefeuille Securitités	-	-	-	-	307,572	-	307,572
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	126,210	-	126,210
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	-	-	-	-	-	1,848	1,848
Revenu accumulé	-	-	-	-	-	192	192
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	-	-	32,718	32,718
Sous-total	485,631	75,804	271,921	1,385,245	2,278,784	65,461	4,562,846
Ajustement sur une base IFRS: Portefeuille Mortgage	-	-	-	-	-	(174,573)	(174,573)
Total des actifs financiers	485,631	75,804	271,921	1,385,245	2,278,784	(109,112)	4,388,273
Passifs							
Instruments financiers dérivés	95	-	614	5,050	4,686	-	10,445
Montants dus à des institutions financières	386	209,173	-	-	-	-	209,559
Montants dus à des clients	3,063,613	36,978	151,156	78,685	70	-	3,330,502
Titres de créance en circulation	-	1,890	282,532	317,975	-	-	602,397
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	3	-	63	322	686	-	1,074
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	1,294	1,294
Total des passifs financiers	3,064,097	248,041	434,365	402,032	5,442	1,294	4,155,271
Écart de liquidité	(2,578,466)	(172,237)	(162,444)	983,213	2,273,342		
Écart de liquidité cumulé	(2,578,466)	(2,750,703)	(2,913,147)	(1,929,934)	343,408		

	Pas plus d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Pas de date d'échéance	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024							
Actifs							
Soldes auprès de banques centrales	113,971	-	-	-	-	28,281	142,252
Instruments financiers dérivés	110	-	2,254	23,058	149,091	-	174,513
Prêts et avances à des institutions financières	272,027	13,692	-	-	-	-	285,719
Prêts et avances aux clients (hors ajustement de base IFRS)	16,828	43,859	161,146	957,424	1,476,553	-	2,655,810
- Portefeuille International Corporate Lending	-	1,109	-	82,500	-	-	83,609
- Portefeuille Dutch Mortgage	13,647	35,593	133,964	756,235	1,266,517	-	2,205,956
- Portefeuille Belgian Mortgage	3,181	7,157	27,182	118,689	210,036	-	366,245
Investissements	-	6,320	4,502	278,118	673,248	-	962,188
- Portefeuille Securitités	-	2,900	4,502	278,118	151,127	-	436,647
- Portefeuille Securitisation	-	3,019	-	-	390,936	-	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	-	401	-	-	131,185	-	131,586
Revenu accumulé	-	-	-	-	-	959	959
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	-	-	148	148
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	21,305	21,305
Sous-total	402,936	63,871	167,902	1,258,600	2,298,892	50,693	4,242,894
Ajustement sur une base IFRS: Portefeuille Mortgage	-	-	-	-	-	(142,246)	(142,246)
Total des actifs financiers	402,936	63,871	167,902	1,258,600	2,298,892	(91,553)	4,100,648
Passifs							
Instruments financiers dérivés	2	-	755	8,186	22,906	-	31,849
Montants dus à des institutions financières	22,479	157,155	-	-	-	-	179,634
Montants dus à des clients	2,623,751	85,968	267,998	74,641	51	-	3,052,409
Titres de créance en circulation	5,590	11,181	49,210	273,390	302,302	-	641,673
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	119	134	463	920	-	-	1,636
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	2,232	2,232
Total des passifs financiers	2,651,941	254,438	318,426	357,137	325,259	2,232	3,909,433
Écart de liquidité	(2,249,005)	(190,567)	(150,524)	901,463	1,973,633		
Écart de liquidité cumulé	(2,249,005)	(2,439,572)	(2,590,096)	(1,688,633)	285,000		

Les flux de trésorerie sur les dépôts des clients sont communiqués à la date d'échéance contractuelle, ce qui entraîne un écart de liquidité négatif significatif dans le compartiment « Pas plus d'un mois », principalement en raison des comptes d'épargne sur dépôts qui sont contractuellement remboursables à la demande, de sorte qu'ils sont placés dans le premier intervalle de temps de l'échelle d'échéance contractuelle. Les flux de trésorerie attendus sur les dépôts des clients diffèrent considérablement des flux de trésorerie contractuels indiqués dans le tableau suivant. Les dépôts des clients sont en grande partie remboursables à la demande, mais la diversification de ces dépôts par nombre et type de déposants, et l'expérience passée de la Banque indiqueraient que ces comptes clients constituent une source de financement stable et à long terme pour la Banque.

Les comptes à vue et les dépôts d'épargne payables à vue ou à court terme auprès de la Banque s'élèvent à 3,1 milliards d'euros (2024 : 2 milliards d'euros) au 31 décembre 2025. Ce montant est communiqué dans le cadre du groupement d'échéances « Pas plus de 1 mois ». Au 31 décembre 2025, les dépôts d'épargne avec préavis de retrait d'un mois s'élevant à 130 000 euros (2024 : 128 000 euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 3 mois ». En outre, au 31 décembre 2025, les dépôts d'épargne avec un préavis de retrait de trois à six mois s'élevant à 51 millions d'euros (2024 : 71 millions d'euros) sont déclarés dans le groupe d'échéances « Entre 3 mois et 1 an ». Par ailleurs, au 31 décembre 2025, les dépôts d'épargne avec préavis de retrait d'un an s'élevant à 12 millions d'euros (2024 : 21 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 5 ans ». Toutefois, dans la pratique, ces dépôts sont conservés auprès de la Banque pendant des périodes plus longues ; la date effective de remboursement est donc postérieure à la date contractuelle.

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers non grevés classés comme des titres de placement évalués au coût amorti d'une valeur comptable de 565,2 millions d'euros (2024 : 322,9 millions d'euros) font partie du portefeuille d'actifs liquides de haute qualité aux fins du LCR. Par conséquent, ils peuvent être liquidés dans un délai d'un mois.

Au 31 décembre 2024, les liquidités de la Banque provenant des soldes de marge s'élevant à 17,1 millions d'euros peuvent être disponibles à l'échéance du contrat, en raison de l'évolution favorable de la valeur de marché/de l'évolution des taux de change ou de la réduction des marges initiales.

2.3.4 Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Ci-après figure une analyse des flux de trésorerie non actualisés payables au titre des principaux passifs financiers non dérivés par les échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception des titres de créance en circulation et des créances subordonnées pour lesquels les flux de trésorerie non actualisés payables sont présentés en fonction des échéances attendues conformément à l'échelle des échéances contractuelles présentée à la note annexe 2.3.3.

	Valeur comptable	Total des sorties	Pas plus d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2025							
Passifs non dérivés							
Montants dus à des institutions financières							
- Dus aux chambres de compensation	209,173	209,173	-	209,173	-	-	-
- Dus à d'autres banques	386	386	386	-	-	-	-
Montants dus à des clients	3,330,502	3,334,805	3,063,645	37,103	150,751	83,229	77
Titres de créance en circulation	602,397	627,985	-	4,141	292,009	331,835	-
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	1,074	1,191	31	61	242	468	389
	4,143,532	4,173,540	3,064,062	250,478	443,002	415,532	466

	Valeur comptable	Total des sorties	Pas plus d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2024							
Passifs non dérivés							
Montants dus à des institutions financières							
- Dus aux chambres de compensation	157,155	157,155	-	157,155	-	-	-
- Dus à d'autres banques	22,479	22,479	22,479	-	-	-	-
Montants dus à des clients	3,052,409	3,059,439	2,623,768	86,491	271,114	78,015	51
Titres de créance en circulation	641,673	682,344	5,945	11,890	52,329	241,626	370,554
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	1,636	1,743	124	197	499	923	-
	3,875,352	3,923,160	2,652,316	255,733	323,942	320,564	370,605

Voici une analyse des flux de trésorerie non actualisés liés aux principaux instruments financiers dérivés de la Banque par échéances contractuelles restantes à la date de clôture :

	Valeur comptable	Entrées/(Sorties)	Pas plus d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2025							
Actifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	185,744	205,893	1,571	2,206	14,612	70,310	117,193
	185,744	205,893	1,571	2,206	14,612	70,310	117,193
Passifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	10,345	(15,818)	(338)	(665)	(5,019)	(9,910)	114
	10,245	(15,718)	(238)	(665)	(5,019)	(9,910)	114

	Valeur comptable	Entrées/(Sorties)	Pas plus d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2024							
Actifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	174,403	201,341	2,577	3,328	20,871	78,186	96,379
- Swaps de change	110	(90)	(90)	-	-	-	-
Entrées		11,808	11,808	-	-	-	-
Sorties		(11,898)	(11,898)	-	-	-	-
	174,513	201,251	2,487	3,328	20,871	78,186	96,379
Passifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	31,849	(36,412)	295	119	(5,218)	(18,686)	(12,922)
	31,849	(36,412)	295	119	(5,218)	(18,686)	(12,922)

2.3.5 Actifs grevés

Les tableaux suivants présentent la disponibilité des actifs financiers de la Banque pour assurer les financements futurs. Les portefeuilles Mortgage excluent tout ajustement sur une base IFRS.

	Grevés		Non grevés		Total
	Donnés en garantie	Autres*	Disponibles en garantie	Autres**	
	K €	K €	K €	K €	
31 décembre 2025					
Soldes auprès de banques centrales	-	30,703	167,267	-	197,970
Instruments financiers dérivés	-	-	-	185,744	185,744
Prêts et avances à des institutions financières	236,675	-	-	43,854	280,529
Prêts et avances aux clients	-	-	-	2,806,176	2,806,176
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	-	6	6
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	2,265,686	2,265,686
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	-	540,484	540,484
Investissements	232,790	-	824,879	-	1,057,669
- Portefeuille Securities	108,427	-	515,460	-	623,887
- Portefeuille Securitisation	124,363	-	183,209	-	307,572
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	-	-	126,210	-	126,210
Revenu accumulé	-	-	-	1,848	1,848
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	192	192
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	32,718	32,718
	469,465	30,703	992,146	3,070,532	4,562,846

	Grevés		Non grevés		Total
	Donnés en garantie	Autres*	Disponibles en garantie	Autres**	
	K €	K €	K €	K €	
31 décembre 2024					
Soldes auprès de banques centrales	-	28,281	113,971	-	142,252
Instruments financiers dérivés	-	-	-	174,513	174,513
Prêts et avances à des institutions financières	240,426	-	-	45,293	285,719
Prêts et avances aux clients	-	-	-	2,655,810	2,655,810
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	-	83,609	83,609
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	2,205,956	2,205,956
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	-	366,245	366,245
Investissements	238,364	-	723,824	-	962,188
- Portefeuille Securities	113,755	-	322,892	-	436,647
- Portefeuille Securitisation	124,609	-	269,346	-	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	-	-	131,586	-	131,586
Revenu accumulé	-	-	-	959	959
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	148	148
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	21,305	21,305
	478,790	28,281	837,795	2,898,028	4,242,894

*Représente des actifs qui ne sont pas mis en gage à des fins de financement, mais qui, selon la Banque, ne peuvent pas être utilisés à des fins de financement sécurisé, pour des raisons légales ou autres.

**Représente des actifs qui ne sont pas limités à une utilisation comme garantie, mais que la Banque ne considérera pas comme facilement disponibles pour garantir un financement dans le cadre des activités habituelles.

2.4 Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des principales variables du marché, y compris les taux d'intérêt, les taux de change et les spreads de crédit. Ces modifications peuvent avoir un impact direct sur la performance financière de la Banque, affectant ses flux de revenus et l'évaluation de ses participations dans des instruments financiers. Contrairement au risque de crédit, le risque de marché n'est pas lié à la solvabilité d'un débiteur ou d'un émetteur, mais plutôt à des conditions économiques et de marché plus générales.

Une gestion efficace du risque de marché est cruciale pour garantir la résilience de la Banque face à des conditions de marché volatiles. L'objectif principal consiste à identifier, mesurer et contrôler ces expositions selon des paramètres bien définis et acceptables. Parallèlement, la Banque vise à gérer stratégiquement ces risques afin d'optimiser le rendement du risque. Il s'agit de trouver un équilibre entre la nécessité de protéger la stabilité financière de la Banque et les opportunités d'améliorer la performance grâce à une prise de risque prudente dans le cadre de sa propension au risque.

2.4.1 *Gestion du risque de marché*

La responsabilité de la gestion du risque de marché incombe à l'équipe Treasury de la Banque, sous le contrôle de l'équipe Risk de la Banque. La surveillance est assurée par le Comité des actifs et du passif (ALCO) de la Banque et le Comité des risques et de la conformité du Conseil d'administration, comme indiqué dans les politiques de la Banque sur le risque de change et de taux d'intérêt et le risque de spread de crédit dans le Banking Book (IRRBB et CSRBB).

2.4.2 *Risque de change*

Le risque de change désigne les fluctuations potentielles de la valeur des positions de la Banque dues aux variations des taux de change. Afin de minimiser le risque de change, la Banque adopte une stratégie de couverture proactive pour toutes les expositions importantes dans le cadre de son appétit pour le risque. Les principaux risques de change sont associés aux mouvements du dollar américain et de la livre sterling découlant des opérations bancaires d'entreprise de la Banque. La Banque atténue ces risques en alignant les passifs libellés en devises étrangères sur les actifs correspondants dans la même devise. Toutes les non-correspondances résiduelles sont étroitement surveillées et l'équipe Treasury est autorisée à utiliser des instruments financiers tels que des opérations au comptant (spots) et à terme (forwards) et des swaps afin de couvrir efficacement les expositions aux devises.

Le tableau suivant présente une analyse des principaux actifs et passifs financiers de la Banque dans des groupes de devises pertinents. Les portefeuilles Mortgage excluent tout ajustement sur une base IFRS.

	Devise EUR	Devise GBP	Devise USD	Autre	Total
	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025					
Actifs financiers					
Soldes auprès de banques centrales	197,970	-	-	-	197,970
Instruments financiers dérivés	185,744	-	-	-	185,744
Prêts et avances à des institutions financières	273,191	2,617	3,321	1,400	280,529
Prêts et avances aux clients	2,806,176	-	-	-	2,806,176
- Portefeuille International Corporate Lending	6	-	-	-	6
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,265,686	-	-	-	2,265,686
- Portefeuille Belgian Mortgage	540,484	-	-	-	540,484
Investissements	1,057,669	-	-	-	1,057,669
- Portefeuille Securitités	623,887	-	-	-	623,887
- Portefeuille Securitisation	307,572	-	-	-	307,572
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,210	-	-	-	126,210
Revenu accumulé	1,848	-	-	-	1,848
Autres créances (incluses dans autres actifs)	65	127	-	-	192
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	32,718	-	-	-	32,718
	4,555,381	2,744	3,321	1,400	4,562,846
Passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	10,445	-	-	-	10,445
Montants dus à des institutions financières	209,559	-	-	-	209,559
Montants dus à des clients	3,310,954	3,120	15,057	1,371	3,330,502
Titres de créance en circulation	602,397	-	-	-	602,397
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	1,074	-	-	-	1,074
Autres passifs (inclus dans autres passifs)	5,014	86	-	-	5,100
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	1,294	-	-	-	1,294
	4,140,737	3,206	15,057	1,371	4,160,371
Situation financière nette au bilan		(462)	(11,736)	29	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		465	11,735	(4)	
Exposition résiduelle		3	(1)	25	

	Devise EUR	Devise GBP	Devise USD	Autre	Total
	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024					
Actifs financiers					
Soldes auprès de banques centrales	142,252	-	-	-	142,252
Instruments financiers dérivés	174,513	-	-	-	174,513
Prêts et avances à des institutions financières	280,609	2,130	1,622	1,358	285,719
Prêts et avances aux clients	2,644,197	11,613	-	-	2,655,810
- Portefeuille International Corporate Lending	71,996	11,613	-	-	83,609
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,205,956	-	-	-	2,205,956
- Portefeuille Belgian Mortgage	366,245	-	-	-	366,245
Investissements	962,188	-	-	-	962,188
- Portefeuille Securitités	436,647	-	-	-	436,647
- Portefeuille Securitisation	393,955	-	-	-	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	131,586	-	-	-	131,586
Revenu accumulé	959	-	-	-	959
Autres créances (incluses dans autres actifs)	148	-	-	-	148
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	21,305	-	-	-	21,305
	4,226,171	13,743	1,622	1,358	4,242,894
Passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	31,849	-	-	-	31,849
Montants dus à des institutions financières	179,634	-	-	-	179,634
Montants dus à des clients	3,040,378	1,858	8,912	1,261	3,052,409
Titres de créance en circulation	641,673	-	-	-	641,673
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	1,636	-	-	-	1,636
Autres passifs (inclus dans autres passifs)	1,783	-	-	-	1,783
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	1,661	69	502	-	2,232
	3,898,614	1,927	9,414	1,261	3,911,216
Situation financière nette au bilan		11,816	(7,792)	97	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(11,877)	7,961	73	
Exposition résiduelle		(61)	169	170	

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les variations des taux de change en concluant des contrats dérivés sur des montants notionnels qui traduisent sensiblement l'exposition nette dans chaque devise. Par conséquent, la Banque n'est pas fortement exposée aux variations des taux de change, comme le montrent les tableaux précédents, reflétant la politique visant à éliminer autant que possible le risque de change.

Compte tenu de la politique de la Banque en matière de gestion du risque de change, le Conseil d'administration ne juge pas nécessaire de présenter une analyse de sensibilité indiquant comment le bénéfice ou la perte et les capitaux propres auraient été affectés par les variations des taux de change raisonnablement possibles à la fin de l'exercice examiné.

2.4.3 *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt dans le livre bancaire (Interest Rate Risk in the Banking Book, ou IRRBB) de la Banque est géré par le biais d'un modèle à trois lignes de défense, garantissant une approche multicouches de la gestion des risques.

La première ligne de défense est représentée par l'équipe ALM de la Banque. Cette équipe surveille et gère activement les expositions quotidiennes au risque de taux d'intérêt, en les alignant sur les objectifs stratégiques de la Banque.

La deuxième ligne de défense est assurée par l'équipe Risk qui fonctionne indépendamment de la fonction ALM. Cette équipe est chargée de définir des limites de risque, de surveiller le respect de ces limites et de superviser la gestion des risques conformément à la politique IRRBB de la Banque.

La troisième ligne de défense est assurée par l'audit interne, qui examine de manière indépendante l'efficacité des contrôles et des processus mis en place pour gérer l'IRRBB. Cette couche offre un niveau de garantie supplémentaire à la direction générale et aux organes de gouvernance de la Banque.

Les activités de suivi et de reporting font l'objet d'une supervision par le Comité des actifs et du passif (ALCO) de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt est géré activement en comparant le profil de risque de taux d'intérêt des actifs de la Banque à celui de ses passifs. Cela implique d'évaluer les incohérences entre les deux et de prendre les mesures appropriées pour atténuer toute exposition significative. Les risques de taux d'intérêt sans correspondance découlant du bilan sont couverts par l'utilisation de dérivés de taux, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments permettent à la Banque de réduire la variabilité potentielle de ses résultats et de préserver sa stabilité financière.

Communication et analyse du risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses missions de suivi, l'équipe Risk de la Banque prépare et rend compte mensuellement de la position du risque de taux d'intérêt de la Banque. Les résultats des rapports montrent les conséquences d'un certain nombre de chocs de taux d'intérêt internes et réglementaires sur :

- Projection et sensibilité du résultat net d'intérêts de la banque - ΔNII ;
- Projection et sensibilité de la valeur économique des capitaux propres de la Banque - ΔEVE ; et
- Sensibilité à l'intervalle de temps de l'écart de taux d'intérêt – PV01.

La Banque mesure son exposition en adoptant à la fois des opinions contractuelles et comportementales (lorsque des éléments sans échéance déterminante se voient attribuer un certain degré de rétention). L'impact des options automatiques intégrées dans la structure du portefeuille d'investissement est évalué sous ΔNII , ΔEVE et PV01.

Le tableau suivant indique l'inadéquation des dates auxquelles les taux d'intérêt sur les actifs et passifs financiers seront soit ramenés aux niveaux des taux du marché, ou à la date d'échéance des instruments, sur la base des conditions contractuelles. Les flux de trésorerie réels aux dates de réajustement peuvent différer des dates contractuelles en raison de l'exercice éventuel d'options comportementales telles que les paiements anticipés. Dans les tableaux suivants, les crédits et avances aux clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont basés sur les échéances attendues, c'est-à-dire la date à laquelle les instruments devraient être entièrement remboursés, car c'est ainsi que le risque de taux d'intérêt du Groupe est régulièrement contrôlé. En outre, les termes contractuels des autres instruments peuvent ne pas être représentatifs du comportement des actifs et passifs financiers. Le portefeuille Mortgage exclut tout ajustement sur une base IFRS.

	Réévaluation de:					
	Valeur comptable	Pas plus de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2025						
Soldes auprès de banques centrales	197,970	197,970	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	280,529	280,529	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	2,806,176	101,701	293,052	678,527	488,317	1,244,579
- Portefeuille International Corporate Lending	6	6	-	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,265,686	83,829	242,217	561,594	394,618	983,428
- Portefeuille Belgian Mortgage	540,484	17,866	50,835	116,933	93,699	261,151
Investissements	1,057,669	506,605	71,304	126,401	106,975	246,384
- Portefeuille Securities	623,887	72,823	71,304	126,401	106,975	246,384
- Portefeuille Securitisation	307,572	307,572	-	-	-	-
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	126,210	126,210	-	-	-	-
	4,342,344	1,086,805	364,356	804,928	595,292	1,490,963
Amounts owed to financial institutions:	209,559	386	209,173	-	-	-
- Due to clearing houses	209,173	-	209,173	-	-	-
- Due to other banks	386	386	-	-	-	-
Amounts owed to customers	3,330,502	3,104,082	113,190	93,421	19,739	70
Debt securities in issue	602,397	602,397	-	-	-	-
	4,142,458	3,706,865	322,363	93,421	19,739	70
Interest rate repricing gap		(2,620,060)	41,993	711,507	575,553	1,490,893
Impact of hedging interest rate derivatives – notional amounts	175,399	1,659,850	37,967	(315,690)	(295,119)	(1,087,008)
Net interest rate repricing gap		(960,210)	79,960	395,817	280,434	403,885

	Réévaluation de:					
	Valeur comptable	Pas plus de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2024						
Soldes auprès de banques centrales	142,242	142,242	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	269,286	269,286	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	2,655,810	143,186	161,147	408,141	466,783	1,476,553
- Portefeuille International Corporate Lending	83,609	83,609	-	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,205,956	49,239	133,965	343,027	413,208	1,266,517
- Portefeuille Belgian Mortgage	366,245	10,338	27,182	65,114	53,575	210,036
Investissements	962,188	570,980	71,422	126,205	137,478	56,103
- Portefeuille Securities	436,647	45,439	71,422	126,205	137,478	56,103
- Portefeuille Securitisation	393,955	393,955	-	-	-	-
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	131,586	131,586	-	-	-	-
	4,029,526	1,125,694	232,569	534,346	604,261	1,532,656
Dettes envers des institutions financières :	179,634	22,479	157,155	-	-	-
- Dus aux chambres de compensation	157,155	-	157,155	-	-	-
- Dus à d'autres banques	22,479	22,479	-	-	-	-
Montants dus à des clients	3,052,409	2,758,678	219,114	58,282	16,335	-
Titres de créance en circulation	641,673	641,673	-	-	-	-
	3,873,716	3,422,830	376,269	58,282	16,335	-
Écart de réévaluation du taux d'intérêt		(2,297,136)	(143,700)	476,064	587,926	1,532,656
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt - montants notionnels	142,554	1,318,550	384,600	(515,033)	(204,890)	(983,227)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt		(978,586)	240,900	(38,969)	383,036	549,429

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt résulte principalement de discordances dans les conditions de réévaluation de ses actifs et passifs. Sa base d'actifs se compose de portefeuilles à duration courte et longue. Le portefeuille à duration courte comprend des titres de qualité supérieure au sein du portefeuille Investments et du portefeuille International Corporate Lending, qui sont généralement réévalués régulièrement. En revanche, le portefeuille à duration longue se compose des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, qui ont des échéances plus longues. La présence de planchers de taux d'intérêt intégrés dans la plupart du portefeuille International Corporate Lending est un facteur d'atténuation du risque de réévaluation en cas de baisse des taux. Au-delà des discordances de réévaluation, les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent également affecter la valeur Mark-to-Market (MtM) des instruments à taux fixe de la Banque.

L'écart net de retarification des taux d'intérêt est attribuable aux différences entre le point de vue comportemental et contractuel du profil de retarification. La mesure du risque de taux d'intérêt, les limites et les décisions de couverture sont basées sur le point de vue comportemental du profil de réévaluation. Les écarts de taux d'intérêt du point de vue comportemental sont maintenus à des niveaux faibles, ce qui entraîne un risque de taux d'intérêt conservateur pris par la Banque.

Le risque de taux d'intérêt à long terme de la Banque est géré par une stratégie de couverture qui utilise une série de swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » formant un profil de queue qui correspond au profil queue d'un portefeuille hypothécaire comportant des hypothèses comportementales de paiements anticipés. Il existe un écart de sensibilité aux taux d'intérêt positif lorsque les réévaluations des actifs sont plus fréquentes que celle des passifs sur une période donnée. Bien qu'une position d'écart positive tende à bénéficier des produits d'intérêts nets dans un environnement de taux d'intérêt en hausse, la conséquence réelle dépendra de plusieurs facteurs, y compris de la mesure dans laquelle les remboursements sont

effectués avant ou après la date contractuelle et des variations des taux d'intérêt pendant les périodes de recalcul et entre les devises. De même, un écart de sensibilité au taux d'intérêt négatif existe lorsque les réévaluations des passifs sont plus fréquentes que celles des actifs au cours d'une période donnée. Une position d'écart négative tend à bénéficier des produits d'intérêt nets dans un environnement de taux d'intérêt en baisse, mais la conséquence réelle dépendra des mêmes facteurs que pour les écarts de taux d'intérêt positifs.

La gestion du risque de taux d'intérêt imputable aux limites d'écart de réévaluation du taux d'intérêt est complétée par le suivi de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque à différents scénarios de taux d'intérêt dans le cadre de tests de résistance aux tensions, alors que l'ampleur de la différence entre les facteurs de risque côté actif et passif est contrôlée par l'analyse des écarts de réévaluation.

L'impact estimé sur la marge d'intérêt nette (« MIN ») de la Banque et sur la valeur économique sur la base des scénarios et hypothèses prescrits par les lignes directrices de l'ABE sur la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des activités hors portefeuille de négociation (ABE/RTS/2022/10) serait le suivant :

31 décembre 2025

- La MIN augmenterait de 1,5 million d'euros dans un scénario de hausse parallèle et diminuerait de 7,6 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.
- La valeur économique des capitaux propres diminuerait de 7,6 millions d'euros dans un scénario de hausse parallèle et diminuerait de 14,1 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.

31 décembre 2024

- La MIN diminuerait de 0,1 million d'euros dans un scénario de hausse parallèle et augmenterait de 4 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.
- La valeur économique des capitaux propres augmenterait de 3,3 millions d'euros dans un scénario de hausse parallèle et diminuerait de 3,6 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.

Les principales hypothèses utilisées dans le modèle qui sert à mesurer les indices de référence susmentionnés sont :

- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue ou selon leur profil de remboursement anticipé comportemental et ne sont pas remplacés aux fins du Δ EVE (bilan run-off/en gestion extinctive) ;
- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue et sont remplacés sur une base similaire aux fins du Δ NII (bilan constant) ;
- Les prêts hypothécaires Dutch NHG et Belgian Retail sont supposés suivre une courbe CPR supérieure au calendrier contractuel de paiement du principal ;
- En plus du plancher légal des comptes d'épargne réglementés de la Banque, il existe une option implicite plancher zéro sur les dépôts des clients particuliers car la Banque ne facturera pas de taux négatifs au segment de détail de sa clientèle ;
- Les indicateurs Δ NII et Δ EVE incluent la conséquence des variations de valeur des options automatiques contractuelles intégrées dans les actifs du portefeuille d'investissement ;
- Les dépôts des clients suivent leur programme comportemental ;
- Les programmes comportementaux sont conditionnels aux scénarios de taux d'intérêt ; et

Les sensibilités aux hypothèses comportementales sont mesurées trimestriellement dans le cadre de l'ICAAP alors que la mesure IRRBB a été validée et adaptée pour tenir compte des nouvelles caractéristiques des nouvelles gammes de produits.

Les mouvements des taux d'intérêt affectent les capitaux propres déclarés de la manière suivante :

- les résultats non distribués résultant d'augmentations ou de diminutions des produits d'intérêts nets après prise en compte de l'impact net des instruments de couverture des taux d'intérêt ; et les réserves à la juste valeur découlant d'augmentations ou de diminutions de la juste valeur des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres.

2.4.4 *Risque de spread de crédit*

La Banque possède un portefeuille de titres du Trésor (principalement détenus en tant qu'actifs liquides de haute qualité – HQLA) et d'autres actifs à faible risque de crédit qui donnent lieu au risque de spread de crédit dans le portefeuille d'investissement (« CSRBB »). L'exposition aux fluctuations des prix des titres peut être décomposée en exposition aux taux d'intérêt et aux spreads qui, pour un même niveau de solvabilité, fluctuent quotidiennement en raison de l'évolution de la demande du marché et de la liquidité de certains titres.

La Banque a quantifié le spread de crédit par la différence entre le rendement du marché du titre à la date d'évaluation et le taux sans risque et renforce son évaluation du risque de valeur de marché, y compris les indicateurs liés à la sensibilité de la valeur de marché aux spreads. Pour les actifs détenus jusqu'à leur échéance, la Banque n'est pas directement exposée aux variations de leur valeur de marché. Néanmoins, le spread de crédit est une catégorie de risque de marché importante pour la Banque compte tenu de l'existence de titres du Trésor et hautement notés, détenus principalement à des fins de liquidité, qui pourraient potentiellement être utilisés comme actifs d'urgence en cas de fortes contraintes de liquidité. Ce risque est toutefois atténué par l'exigence de qualité de crédit élevée définie dans la politique du Trésor, la courte durée de spread de ces titres et la stratégie de maintien jusqu'à l'échéance de la Banque.

2.5 Risque environnemental, social et de gouvernance (« ESG »)

Au cours de l'année 2025, le Groupe a continué à intégrer les évaluations des risques ESG dans ses processus commerciaux internes pour garantir une gestion appropriée des risques ESG.

Le Conseil d'administration est en dernier ressort chargé d'approuver et de superviser la mise en œuvre des objectifs stratégiques, des principales politiques et procédures du Groupe, y compris sa stratégie ESG et ses procédures et engagements en matière de risques liés au climat et à l'environnement (« RCE »)/ESG qui sont intégrés dans le cadre de gestion des risques plus large du Groupe. En outre, le Conseil examine et approuve le rapport non financier du Groupe ainsi que le rapport annuel et les états financiers du Groupe, en s'assurant que tous les sujets ESG importants sont couverts et divulgués.

La structure du Conseil d'administration permet au Groupe de coordonner ses politiques et procédures liées aux RCE/ESG afin d'assurer la cohérence sur les questions affectant toutes les entités du Groupe dans toutes les juridictions, y compris Malte, la Belgique et le Royaume-Uni. En fixant l'agenda ESG au niveau de la société mère, le Conseil d'administration garantit un cadre stratégique ESG commun qui peut être déployé et mis en œuvre à l'échelle du Groupe, y compris au niveau des filiales. Cela permet de s'assurer qu'une priorité

appropriée est donnée aux critères ESG dans l'agenda du Groupe et que les facteurs ESG sont intégrés dans les processus décisionnels à tous les niveaux de la structure du Groupe.

Le Conseil d'administration surveille les risques RCE/ESG via les rapports de gestion des risques qui sont présentés lors des réunions de routine du Conseil d'administration par le Chief Risk Officer.

Le Comité ESG a la responsabilité globale de superviser le risque et les initiatives RCE/ESG, y compris la stratégie ESG de MeDirect et la mise en œuvre de l'agenda, tout en fournissant des conseils et un soutien au Conseil d'administration sur les questions liées aux RCE/ESG. Le Comité est composé de la direction générale des principales fonctions, y compris Finance, Risque, Conformité et d'autres fonctions. Le directeur des affaires réglementaires et du développement durable est le président du comité et le Chief Risk Officer pour la Belgique est le co-président. La fonction d'audit Interne est invitée en permanence au comité en tant qu'observateur afin de conserver son statut d'indépendance.

En outre, le Groupe a intégré les risques liés au climat et à l'environnement dans les trois lignes de défense (LdD) en mettant à jour les procédures et politiques commerciales, le cadre de gestion des risques, les plans de contrôle de la conformité et le plan d'audit interne.

Les fonctions commerciales de première ligne (1LdD) sont responsables de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques en matière d'ESG au sein de ses opérations spécifiques et de l'intégration de la gestion de ces risques aux différentes étapes de ses processus commerciaux, y compris, entre autres, le processus de crédit. Les fonctions commerciales sont tenues de mettre en œuvre les procédures et politiques du Groupe relatives aux risques ESG dans leurs opérations commerciales quotidiennes.

La fonction de gestion des risques du Groupe (2LdD) est responsable de l'élaboration et du suivi d'un tableau de bord des indicateurs des risques liés aux RCE/ESG pertinents dans les cadres de reporting des risques existants du Groupe. Elle a intégré les risques ESG dans le processus d'identification et de gestion des risques. En 2025, la fonction de gestion des risques du Groupe a continué à améliorer la déclaration de propension au risque en matière de durabilité, l'inventaire des risques ESG et le tableau des canaux de transmission pour couvrir l'ensemble de l'impact des ESG, y compris les RCE, sur les catégories de risques financiers et non financiers traditionnels.

De plus, la fonction Risque examine et met à jour chaque année l'évaluation de l'importance relative des risques liés aux RCE du Groupe qui analyse la sensibilité des activités du Groupe aux risques physiques et de transition en utilisant une approche prospective. La fonction de gestion des risques est responsable du suivi et de l'évaluation des risques ESG, de la définition des seuils propension et de tolérance au risque et de l'établissement d'un cadre et de procédures de gestion des risques, en intégrant les risques ESG.

La fonction Conformité (2LdD) est responsable de l'élaboration d'un plan d'action et de suivi de la conformité, approuvé par le Conseil d'administration, qui aborde les critères ESG d'un point de vue de la conduite. La fonction Conformité opère indépendamment des unités commerciales, mais conseille et assiste les unités commerciales et d'autres fonctions internes pour s'assurer que les opérations sont conformes aux politiques, aux procédures et à la réglementation.

La fonction d'audit interne («°FAI°», 3LdD) est responsable de l'exécution d'un plan d'audit pluriannuel à l'échelle du Groupe. La FAI confirme périodiquement que les principes ESG sont respectés et que les risques climatiques et environnementaux ont été traités de manière appropriée. Les observations, conclusions et rapports d'audit interne pertinents sont régulièrement rassemblés et mis à la disposition du directeur du développement durable, du Comité ESG et des Conseils d'administration et des Comités de gestion, le cas échéant. La mise en œuvre des recommandations d'audit interne connexes fait l'objet d'un suivi périodique et d'un rapport formel au niveau du Comité exécutif et du Comité d'audit. Ces informations complètent les rapports fournis par les première et deuxième lignes de défense.

Tous les objectifs stratégiques et les engagements liés aux RCE/ESG ont été intégrés dans la stratégie ESG « Sur la voie du développement durable pour 2022-2024/25 ». En 2025, le Groupe a révisé sa stratégie ESG pour s'assurer de sa cohérence continue avec l'évaluation de l'importance relative des RCE. Un rapport d'avancement est présenté au Comité ESG et au Conseil d'administration pour une sensibilisation continue.

Les fonctions Risque et Business appropriées continuent d'adopter des limites (dures) de propension au risque dans leurs déclarations de propension au risque pour tous les portefeuilles de prêts liés aux risques climatiques physiques et/ou de transition, tels que le risque élevé d'inondation et les régions à haut risque d'élévation du niveau de la mer, le mauvais score EPC (efficacité énergétique annuelle) des biens hypothéqués, les secteurs qui contribuent fortement au changement climatique et les listes sectorielles d'exclusion. Le Groupe continuera à surveiller ces limites et appliquera une procédure d'escalade, conformément au cadre de propension au risque en cas de violation des limites.

Le Groupe a également intégré l'impact des RCE sur ses centres opérationnels et sa réputation, dans le cadre de son approche opérationnelle. Le plan de poursuite de l'activité (Business Continuity Plan ou « BCP ») comprend des scénarios liés aux risques naturels (par exemple, tempête, tremblement de terre, inondation), aux pannes de courant et à l'instabilité politique et sociale, entre autres. MeDirect dispose d'une configuration permettant aux salariés de travailler à domicile via VPN dans une telle situation extrême et cette option a été testée et fonctionne sans problème. En 2025, la déclaration de propension au risque opérationnel et de réputation a été mise à jour pour inclure un indicateur sur le nombre de pertes opérationnelles résultant d'échecs liés aux critères ESG. En outre, l'impact ESG a été ajouté dans la procédure de risque opérationnel pour les exercices RCSA en 2025-2026.

La fonction Risque examine et met à jour chaque année l'évaluation de l'importance relative des risques liés aux RCE du Groupe qui analyse la sensibilité des activités du Groupe aux risques physiques et de transition en utilisant une approche prospective. En 2025, le Groupe a mené cet exercice annuel afin d'analyser les principaux RCE susceptibles d'avoir un impact sur la stratégie de MeDirect, le modèle commercial, les portefeuilles d'actifs, les sources de financement, la trésorerie et la couverture, les services de gestion de patrimoine, ainsi que les centres d'exploitation dans lesquels il opère. L'évaluation a été validée par le Conseil.

L'évaluation approuvée par le Conseil incluait des éléments et des engagements du bilan et hors bilan, et abordait les risques physiques aigus et chroniques (inondations/risque lié au niveau fluvial ou maritime, sécheresse/chaleur extrême, feux de forêt, perte de biodiversité, stress hydrique), ainsi que les risques de transition (politique/réglementation, risque d'échouement, sentiment du marché, changement technologique), y compris à des horizons différents (court, moyen et long termes). Le Groupe a utilisé la plateforme Munich Re's Location Risk Intelligence et les cartes européennes de typologie des risques climatiques pour évaluer les

risques physiques, complétés par l'analyse de Moody's Investor Services, y compris les heatmaps sectorielles ainsi que les recherches de Moody's Analytics. L'évaluation de l'importance relative a été menée par la fonction Risque en collaboration avec diverses unités commerciales et a été présentée au Comité ESG et approuvée par le Conseil.

L'évaluation a conclu que l'exposition du Groupe aux fluctuations résiduelles du marché de la construction RCE est faible, notamment à court et moyen terme. L'exposition à la concentration sectorielle et au risque de transition est globalement élevée, en raison d'un impact modeste mais notable attendu à moyen et long terme (entre 3 et 10 ans) et d'un impact négligeable à court terme (jusqu'à 3 ans). L'évaluation de la matérialité des RCE a également conclu que le principal risque concerne le secteur de la construction, même si le portefeuille de MT Corporate est principalement composé de prêts à court terme (moins de 5 ans). Les principaux risques demeurent la transition vers des normes de construction plus strictes et l'utilisation de nouveaux matériaux et techniques risque de fragiliser les promoteurs immobiliers de petite taille et moins expérimentés. Cependant, plus de 50 % des prêts en cours ont une échéance comprise entre 0 et 5 ans ; l'exposition aux risques de transition à plus long terme peut donc être gérée stratégiquement grâce à des initiatives de financement vert et aux évolutions réglementaires attendues pour les PME à moyen terme.

Ces secteurs sont également exposés à des risques physiques liés à la sécheresse, aux vagues de chaleur extrêmes et au stress hydrique. Ce risque est atténué par l'exposition limitée et la maturité à moyen terme de ces portefeuilles. Par ailleurs, le Groupe surveille son exposition à ces secteurs, car les secteurs de la construction et de l'immobilier d'entreprise sont classés parmi ceux qui contribuent significativement au changement climatique.

Au 31 décembre 2025, les expositions aux zones à haut risque d'inondation sont les suivantes :

	2025
% d'exposition du portefeuille Dutch NHG Mortgage dans les zones à haut risque d'inondation	0.00%
% d'exposition du portefeuille Dutch Buy-to-Let Mortgage dans les zones à haut risque d'inondation	0.00%
% d'exposition du portefeuille Belgian Mortgage dans les zones à haut risque d'inondation	13.95%

Le risque physique dans le portefeuille hypothécaire NHG néerlandais est atténué par l'assurance immobilière et/ou la protection de la garantie nationale des hypothèques néerlandaise (Nationaal Hypotheek Garantie ou NHG). En vertu des conditions générales (« CG ») de HollandWoont et du programme NHG régissant les crédits hypothécaires NHG néerlandais, les emprunteurs doivent assurer les biens contre les dommages causés par l'incendie et la tempête. Le risque d'inondation n'est que parfois couvert par une telle assurance. S'il y a une perte résiduelle, elle sera probablement compensée par la couverture NHG.

Pour les hypothèques «°buy-to-let°» résidentielles professionnelles néerlandaises en vertu des CG de la construction, une assurance sur les biens est également obligatoire, mais le risque d'inondation n'est pas toujours inclus. Les CG d'Allianz relatives aux prêts hypothécaires belges prévoient que l'assurance biens (y compris le risque d'inondation) est obligatoire.

Malgré ces risques, le Groupe a évalué son risque résiduel comme faible, notamment à court et moyen terme. L'évaluation indique que, sur la base de son profil de risque lié aux RCE/ESG actuel, aucun capital ou tampon de liquidité supplémentaire n'est requis pour couvrir l'impact potentiel du risque lié aux RCE.

En outre, le RCE a également été évalué à la fois du point de vue normatif et économique de l'ICAAP, qui évalue son impact sur le compte de résultat, les exigences en capital et la solvabilité (PD, LGD). Le Groupe a intégré des scénarios liés au climat dans ses processus d'essais de résistance, qui englobent à la fois les risques physiques et les risques de transition sur un horizon à trois ans. Les tests de résistance des capitaux mis à jour en 2024 incluent des scénarios liés à l'activité de MeDirect (risque physique lié aux conditions météorologiques importantes ayant un impact sur les activités) et aux portefeuilles de crédit (scénario NGFS Scénario combiné à zéro émission nette ordonnée pour 2050 et risque de transition lié aux nouvelles réglementations RCE imposant aux propriétaires de logements présentant des caractéristiques inefficaces sur le plan énergétique de rénover leurs biens avec un impact sur le capital et les ratios de capital). L'impact du scénario de transition RCE sur le capital est de 21,6 millions d'euros en dessous du montant budgété du capital sur l'horizon de stress envisagé, et sur la dépréciation, l'impact est de 28,4 millions d'euros de dépréciations au-dessus du montant budgété des dépréciations. L'impact du scénario physique RCE sur le capital est de 15,0 millions d'euros de perte opérationnelle. Le Groupe continue de faire évoluer ses processus de tests de résistance et d'améliorer les processus existants pour pouvoir mener des tests de résistance aux risques climatiques adéquats et plausibles afin de prendre des décisions éclairées.

En référence à la Déclaration publique de l'ESMA sur la comptabilisation des quotas de carbone dans les états financiers, le Groupe n'a pas de quotas de carbone dans son bilan.

2.6 Gestion du capital : capital réglementaire

Le régulateur de la Banque, la Joint Supervisory Team (la « JST ») de la BCE, fixe et surveille les exigences de fonds propres pour la Banque sur la base des exigences de fonds propres prescrites par le CRR III et la directive relative aux exigences de fonds propres (« CRD VI »).

En conséquence, la Banque est tenue de maintenir un ratio prescrit entre le capital total et le total des actifs pondérés. La Banque ne participe pas à des négociations et est dispensée de disposer d'un portefeuille de négociations. Les actifs pondérés en fonction du risque figurant dans le portefeuille de négociations sont déterminés en fonction d'exigences spécifiques visant à refléter les différents niveaux de risque liés aux actifs, y compris les soldes avec des contreparties et d'autres actifs illiquides.

La Banque respecte les dispositions du CRR (règlement relatif aux exigences de fonds propres) en matière de capital réglementaire et applique l'approche standardisée du risque de crédit. À des fins réglementaires, la Banque ne détient que des fonds propres de base de niveau 1.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent le capital social ordinaire, les bénéfices non distribués et d'autres ajustements réglementaires relatifs à des éléments inclus dans les capitaux propres mais traités différemment aux fins de l'adéquation des fonds propres.

	2025	2024
	%	%
Ratio CET 1	27.6	21.3
Ratio de capital total	27.6	21.3

La politique de la Banque consiste à conserver une bonne base de capital afin de garder la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. L'impact du

niveau de capital sur le rendement des actionnaires est également enregistré et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements plus élevés qui pourraient être obtenus avec un effet de levier plus important et les avantages et la sécurité offerts par une position saine en matière de capital.

À cet égard, la Banque s'est conformée à toutes les exigences de capital imposées en externe tout au long de l'année.

MDB Group Limited publie les informations du Pilier 3 dans un document séparé.

Les informations de MeDirect Belgium sont préparées conformément aux exigences de l'article 433b de la partie huit du règlement UE 876/2019 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) no 575/2013 (règlement relatif aux exigences de fonds propres 2 - « CRR 2 »). Étant donné que la Banque est une « petite institution non complexe », elle est tenue de publier les communications conformément à l'article 433b du CRR sur une base annuelle.

2.7 Évaluation à la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation du principal ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Lorsqu'elle est disponible, la Banque évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les transactions pour l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix sur une base continue. Le jugement permettant de définir si un marché est actif peut inclure, sans toutefois s'y limiter, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de l'activité de négociation, la disponibilité des prix et la taille des écarts entre les offres et les demandes.

Si aucune cotation n'existe sur un marché actif, la Banque utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en compte pour évaluer une transaction.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si la Banque détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est démontrée ni par le cours coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni par une technique d'évaluation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables, l'instrument financier est évalué initialement à la juste valeur, ajustée pour tenir compte de la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence n'est comptabilisée dans le compte de résultat que dans la mesure où elle résulte du changement d'un facteur (y compris le temps) que les acteurs du marché envisageraient de prendre en compte pour fixer un prix.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un prix d'offre et un prix de demande, la Banque mesure les actifs et les positions longues selon le prix de l'offre et les passifs et les positions courtes selon le prix de la demande.

2.7.1 *Hiérarchie de la juste valeur*

La Banque évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie de la juste valeur suivante qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1 : données qui correspondent à des cotations du marché (non ajustées) sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cotations du marché incluses dans le niveau 1 observables soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant : les cotations sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; les cotations pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation lorsque toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché. Les instruments financiers qui sont généralement inclus dans cette catégorie comprennent certains prêts et avances aux clients et des dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est basée sur des données observables.
- Niveau 3 : données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données non fondées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie inclut les instruments qui sont évalués sur la base des cotations pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

2.7.2 *Utilisation des techniques d'évaluation*

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est utilisée. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses sur des facteurs que d'autres acteurs du marché utiliseraient dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité et le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'instrument ;
- la sélection d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument ; et
- le jugement déterminant le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les domaines où le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Différentes techniques d'évaluation sont utilisées, en fonction du type d'instrument et des données de marché disponibles. La plupart des techniques d'évaluation sont basées sur des analyses des flux de trésorerie actualisés, dans lesquelles les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés et actualisés selon la valeur actuelle à l'aide d'une courbe d'actualisation. Avant de tenir compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus peuvent être connus, comme ce serait le cas pour la partie fixe d'un swap de taux d'intérêt, ou peuvent être incertains et nécessiter une projection, comme ce serait le cas pour la partie flottante d'un swap de taux d'intérêt. La projection utilise des courbes de marché à terme, le cas échéant.

Les hypothèses et données utilisées dans les techniques d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et de référence, les spreads de crédit et autres primes utilisées pour estimer les taux d'actualisation, les taux de change des obligations et des devises étrangères ainsi que les volatilités et corrélations de prix attendues.

L'objectif des techniques d'évaluation est d'obtenir une évaluation de la juste valeur qui reflète le prix qui serait reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation.

La Banque utilise des modèles d'évaluation largement reconnus pour déterminer la juste valeur d'instruments financiers courants et simples, tels que les swaps de taux d'intérêt et de devises, qui utilisent uniquement des données de marché observables et nécessitent un jugement et une estimation minimales de la part de la direction.

Les justes valeurs des titres de placement sur les marchés inactifs sont basées sur :

- des cotations d'instruments similaires, exécutant des procédures numériques telles que l'interpolation lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs ; ou
- des cotations de prix pour des transactions ordonnées entre participants au marché fournies par des courtiers réputés.

Des données observables sur les prix et les modèles sont généralement disponibles sur le marché pour les titres de créance et d'actions cotés, les dérivés négociés en bourse et les dérivés simples négociés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêt. La disponibilité de prix de marché observables et de données de modèle réduit le besoin de jugement et d'estimation de la direction, ainsi que l'incertitude associée à la détermination des justes valeurs. La disponibilité de prix de marché observables et de données varie en fonction des produits et des marchés et est sujette à des modifications en fonction d'événements spécifiques et de conditions générales sur les marchés financiers.

2.7.3 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de l'exercice examiné, en termes de niveaux respectifs dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Les montants de la juste valeur sont basés sur les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière.

	À la date du 31 décembre 2025				À la date du 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Actifs								
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
- Instruments financiers dérivés	-	185,744	-	185,744	-	174,513	-	174,513
Passifs								
Instruments financiers dérivés	-	10,445	-	10,445	-	31,849	-	31,849

Les actifs de niveau 2 comprennent principalement des dérivés détenus à des fins de gestion des risques qui sont évalués à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation, la méthodologie clé utilisée comprenant le calcul de la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des différentes conditions de chaque contrat/instrument spécifique (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles se basent sur des paramètres de marché indépendants, y compris, par exemple, des courbes de taux d'intérêt. Les paramètres de marché sont soit directement observables, soit implicites par rapport aux prix observables des instruments. Le modèle peut appliquer des procédures numériques en ce qui concerne les prix, telles que l'interpolation, lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs.

La Banque ne détenait aucun actif de niveau 3 évalué à la juste valeur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. En conséquence, une analyse de sensibilité de l'évaluation de la juste valeur aux variations des données observables n'a pas été jugée pertinente.

2.7.3.1 Transferts entre niveaux

La Banque comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la fin de l'exercice examiné au cours duquel le transfert a eu lieu. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices financiers clôturés les 31 décembre 2025 et 2024.

2.7.4 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers non évalués à la juste valeur et les analyse en termes de niveau respectif dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Ce tableau ne comprend que les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est estimée comme étant sensiblement différente des valeurs comptables.

À la date du 31 décembre 2025					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des justes valeurs	Valeur comptable totale
	K €	K €	K €	K €	K €
Actifs					
Prêts et avances aux clients	-	-	2,573,728	2,573,728	2,806,170
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	2,067,520	2,067,520	2,265,686
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	506,208	506,208	540,484
Investissements	620,693	126,227	307,353	1,054,273	1,057,669
- Portefeuille Securities	620,693	-	-	620,693	623,887
- Portefeuille Securitisation	-	-	307,353	307,353	307,572
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	-	126,227	-	126,227	126,210
Total des actifs financiers	620,693	126,227	2,881,081	3,628,001	3,863,839
Passifs					
Titres de créance en circulation	-	-	603,736	603,736	602,397
Total des passifs financiers	-	-	603,736	603,736	602,397

À la date du 31 décembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des justes valeurs	Valeur comptable totale
	K €	K €	K €	K €	K €
Actifs					
Prêts et avances aux clients	-	37,503	2,388,162	2,425,665	2,627,979
- Portefeuille International Corporate Lending	-	37,503	18,195	55,698	55,778
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	2,030,003	2,030,003	2,205,956
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	339,964	339,964	366,245
Investissements	429,712	131,568	393,078	954,358	962,188
- Portefeuille Securities	429,712	-	-	429,712	436,647
- Portefeuille Securitisation	-	-	393,078	393,078	393,955
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation	-	131,568	-	131,568	131,586
Total des actifs financiers	429,712	169,071	2,781,240	3,380,023	3,590,167
Passifs					
Titres de créance en circulation	-	-	642,698	642,698	641,673
Total des passifs financiers	-	-	642,698	642,698	641,673

* Les portefeuilles hypothécaires présentés dans les tableaux précédents sont donnés hors ajustement IFRS équivalant à 174,6 millions d'euros (2024 : 142,2 millions d'euros).

Les justes valeurs de niveau 1 indiquées dans les tableaux ci-dessus se composent du cours acheteur de clôture coté sur un marché actif en ce qui concerne les titres de créance classés dans le portefeuille Securities Investment.

Les informations relatives aux justes valeurs de niveau 2 du portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment reflétées dans les tableaux ci-dessus se composent des prix d'offre de clôture basés sur les cotations de plusieurs contributeurs, y compris les cotations exécutables et indicatives.

Au 31 décembre 2024, les informations relatives aux justes valeurs de niveau 2 et de niveau 3 du portefeuille International Corporate Lending comprennent principalement des cotations de prix provenant d'une plateforme en ligne concernant des prêts et avances négociés à l'international, consistant en un portefeuille de prêts internationaux de la Banque auprès d'entreprises étrangères. Au 31 décembre 2024, les prêts et avances aux clients faisant partie du portefeuille International Corporate Lending de la Banque s'élevant à 26,3 millions d'euros, nets des pertes de crédit attendues, n'ont pas été repris dans le tableau précédent étant donné qu'il n'y avait pas de prix observables sur le marché ou d'informations publiques disponibles, mais que les conditions contractuelles de ces instruments, qui sont principalement réévalués dans les trois mois, et la nature des emprunteurs, sont similaires à ceux des instruments du tableau précédent et, par conséquent, leurs caractéristiques d'évaluation de la juste valeur ne diffèrent pas significativement de celles des instruments repris dans le tableau précédent.

Les actifs de Niveau 3 comprennent également :

- Les investissements de la Banque dans des tranches de structures de titrisation pour un montant de 307,6 millions d’euros (2024 : 394,0 millions d’euros) qui sont principalement notés AAA, et dont la juste valeur est déterminée à l’aide de modèles d’évaluation tiers pour estimer la valeur actuelle nette d’une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des conditions contractuelles spécifiques aux instruments (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles prennent notamment en compte les caractéristiques du portefeuille sous-jacent d’actifs (y compris la qualité des actifs sous-jacents), la performance historique du portefeuille et la structure du passif de la transaction sur des obligations structurées adossées à des emprunts (CLO). Ces modèles utilisent également des paramètres de marché provenant de sources indépendantes, y compris, par exemple, les courbes de taux d’intérêt.
- Les hypothèques néerlandaises s’élevant à 2 265,7 millions d’euros (2024 : 2 206,0 millions d’euros) et les hypothèques belges s’élevant à 540,5 millions d’euros (2024 : 366,2 millions d’euros) sont incluses dans les prêts et avances à la clientèle. Afin d’en déduire leur juste valeur aux 31 décembre 2025 et 2024, la Banque utilise la méthode de bootstrap et fait la moyenne des trois cotations de taux d’intérêt les plus élevées proposées par les prêteurs de prêts hypothécaires garantis par l’État néerlandais aux Pays-Bas et les prêteurs de prêts hypothécaires belges en Belgique, respectivement, pour chaque durée de taux fixe hypothécaire afin de créer une courbe d’actualisation zéro coupon et applique cette courbe pour actualiser les flux de trésorerie futurs projetés. En outre, pour estimer les flux de trésorerie futurs, la Banque prend en compte à la fois les conditions contractuelles spécifiques à l’instrument et les taux de remboursement anticipé conditionnel estimés.

Les instruments financiers de la Banque non évalués à la juste valeur comprennent les soldes auprès des banques centrales, les prêts et les avances à des institutions financières et les dettes envers les institutions financières et les clients. Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers ne sont pas divulguées étant donné que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur parce qu’ils sont soit réévalués aux taux actuels du marché fréquemment, soit à court terme.

Au 31 décembre 2025, toutes les expositions de la Banque classées dans les prêts et avances à des institutions financières s’élèvent à 280,5 millions d’euros (2024 : 285,7 millions d’euros), et les soldes auprès des banques centrales s’élèvent à 198,0 millions d’euros (2024 : 142,2 millions d’euros), réévalués ou arrivant à échéance dans moins d’un an. Par conséquent, leur juste valeur n’est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture.

Les justes valeurs auxquelles il est fait référence ci-dessus sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux du marché.

Les « Dettes envers des institutions financières » de la Banque au 31 décembre 2025 s’élevant à 209,6 millions d’euros (2024 : 179,6 millions d’euros) et des « Dettes envers des clients » de la Banque s’élevant à 3,3 milliards d’euros (2024 : 3,0 milliards d’euros) provenant du marché belge seront réévaluées ou arriveront à échéance dans moins d’un an. Par conséquent, leur juste valeur n’est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture. Les justes valeurs de ces passifs sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux courants proposés pour les dépôts restants ayant des échéances similaires. La juste valeur d’un dépôt à la demande n’est pas inférieure au montant payable à la demande, actualisé à partir de la première date à laquelle le montant payable doit être payé.

Les estimations de la juste valeur des soldes auprès des banques centrales, des prêts et avances aux institutions financières et des montants dus aux institutions financières sont considérées comme des estimations de la juste valeur de niveau 2, tandis que les estimations de la juste valeur des prêts et avances aux clients et des montants dus aux clients sont considérées comme des estimations de la juste valeur de niveau 3.

3. Estimations et jugements comptables

3.1 Estimations et jugements comptables essentiels à l'application des méthodes comptables de la Banque

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables vu les circonstances.

La Banque fait des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent sont, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants. Ces estimations et hypothèses présentent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier. La direction de la Banque prend également des décisions, en dehors de celles impliquant des estimations, sur le processus d'application des méthodes comptables de l'entité qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions des estimations sont enregistrées de façon prospective.

Information about assumptions, estimations and uncertainties that have a significant risk of resulting in a material adjustment in the year ending 31 December 2026 is set out below in relation to estimated cash flows for the purposes of applying the effective interest method and the impairment of financial instruments.

3.2 Pertes de crédit attendues sur prêts et avances aux clients

La dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti est évaluée sur la base de la description donnée à la note annexe 1.5 de la politique comptable. Les pertes de crédit attendues (« ECL ») sur les prêts et avances représentent la meilleure estimation par la direction des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles de prêts soumis aux exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 à la fin de la période examinée. À cet égard, la direction est tenue d'exercer son jugement en définissant ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit ou une probabilité de non-paiement, en déterminant la durée de vie prévue et le point de comptabilisation initiale des instruments financiers, et en faisant des hypothèses et des estimations pour intégrer des informations pertinentes sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques lors du calcul des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des prêts et avances aux clients conformément aux principes de la norme IFRS 9 nécessite des analyses statistiques complexes et des hypothèses de modélisation, les modèles ECL étant construits et calibrés principalement en référence à des informations historiques relatives aux niveaux de défaut et aux degrés de gravité des pertes. Toutefois, en raison du niveau inhérent d'incertitude d'estimation dans la modélisation de ces aspects du calcul des pertes de crédit attendues (ECL), une part importante de jugement spécialisé est nécessaire pour garantir que les paramètres du modèle produisent des pertes de crédit attendues (ECL) raisonnables et appropriées compte tenu des conditions existantes.

Pour les prêts au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, le jugement est d'abord requis pour déterminer s'il existe des preuves objectives qu'une exposition est dépréciée. Lors de la réalisation de cette évaluation, la direction applique un niveau de jugement important dans l'évaluation de toutes les informations pertinentes sur les indicateurs de probabilité de non-paiement, y compris la prise en compte des facteurs qui indiquent immédiatement une détérioration de la situation financière des emprunteurs, mais aussi des facteurs qui ont un impact sur les perspectives des emprunteurs affectant leur capacité de paiement, tel que cela est décrit à la note annexe 1.5. Un niveau de jugement plus élevé est requis pour les prêts aux emprunteurs présentant des signes continus de difficulté financière similaires à ceux rencontrés au cours de l'exercice précédent, et pour les emprunteurs qui affichent de meilleures performances par rapport à l'exercice précédent afin de comprendre si les améliorations sont durables à l'avenir. Ces jugements sont reflétés dans les prévisions de flux de trésorerie prévues dans différents scénarios pour les emprunteurs de niveau 2, en particulier lors de l'évaluation de leur probabilité de non-paiement.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des expositions faisant l'objet d'un défaut est effectuée par le biais d'un modèle développé en interne basé sur la meilleure estimation par la direction de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus selon plusieurs scénarios prévisionnels. Comme décrit à la note 2.2.1, la Banque utilise une approche DCF. Lors de l'estimation des flux de trésorerie pour les expositions en défaut au sein du portefeuille International Corporate Lending, la direction formule des jugements sur la situation financière d'un débiteur et les perspectives de remboursement futures, en tenant compte des plans de la direction pour atteindre la croissance dans l'environnement actuel. À cet égard, le jugement est appliqué pour estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque emprunteur selon les différents scénarios, attribuer des probabilités à ces scénarios et déterminer des taux d'actualisation appropriés reflétant les caractéristiques spécifiques de l'emprunteur. La détermination des flux de trésorerie opérationnels dans plusieurs scénarios nécessite un niveau de jugement important afin de saisir de manière adéquate les conditions économiques actuelles.

Les estimations des flux de trésorerie recouvrables pour chaque emprunteur défaillant sont examinées de façon indépendante et contestées par la fonction de risque de crédit de la Banque, et approuvées par le comité de gestion des crédits de la Banque.

En 2025 et en 2024, la Banque a étendu les mesures de renégociation de crédit aux emprunteurs rencontrant des difficultés financières en acceptant de modifier les conditions de paiement contractuelles des crédits afin d'améliorer les possibilités d'encaissement ou d'éviter un défaut. Lorsque des activités de renégociation sont présentes, des niveaux plus élevés de jugement et d'incertitude d'estimation sont impliqués dans la détermination de leurs conséquences sur les provisions pour pertes sur créances. Un jugement important a été requis pour déterminer si les conditions contractuelles ont été modifiées de façon importante, ce qui a

nécessité la décomptabilisation du ou des instruments financiers liquidés et la comptabilisation du ou des nouveaux instruments financiers. En outre, si une telle restructuration a conduit à la comptabilisation de nouveaux instruments financiers ou à la comptabilisation continue de la dette préalablement restructurée, la détermination des niveaux relatifs de la dette post-restructuration et l'évaluation des provisions pour pertes sur créances associées sont également considérées comme hautement discrétionnaires

Pour les expositions classées en niveau 1 et en niveau 2 du portefeuille International Corporate Lending et toutes les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, la Banque mesure les provisions pour pertes sur créances sur la base de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes. En particulier, concernant le portefeuille International Corporate Lending, le niveau d'incertitude de l'estimation est exacerbé en ce qui concerne :

- (i) la modélisation des probabilités de défaut ponctuelles et des pertes en cas de défaut ;
- (ii) la prévision de scénarios macroéconomiques aux fins de l'estimation des provisions pour pertes sur créances pondérées en fonction de la probabilité ;
- (iii) la détermination des échéances attendues des facilités, en particulier dans le cas des entreprises internationales classées en niveau 2 ; et
- (iv) l'évaluation d'une éventuelle augmentation significative du risque de crédit, qui comprend une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, tels que cela est décrit à la note annexe 1.5.

Les modèles Probabilités de défaut (PD), Pertes en cas de défaut (LGD) et Expositions en cas de défaut (EAD) utilisés pour la mesure des provisions pour pertes sur créances des portefeuilles International Corporate Lending et Dutch Mortgage sont développés par un fournisseur externe, ce qui permet d'estimer ces trois paramètres de risque clés au niveau de la facilité à l'aide de modèles statistiques, principalement en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition par rapport à un ensemble de données sous-jacent. En particulier, les probabilités de défaut (PD) et les pertes en cas de défaut (LGD) sont développées sur la base de leur nom en référence à l'historique des défauts et des pertes d'emprunteurs comparables ayant des caractéristiques similaires en termes de taille, de secteur et de pays d'exercice.

À cet égard, la méthodologie ainsi que les hypothèses et le paramétrage utilisés pour le calibrage du modèle sont revus régulièrement par la direction afin de s'assurer que le résultat du modèle reste approprié compte tenu du défaut observé de la Banque et de l'historique des pertes de crédit. Un niveau important de jugement est nécessaire pour évaluer le caractère approprié et raisonnable continu des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles déterminées par les modèles statistiques. À cet égard, il convient de mentionner que le modèle IFRS 9 de la Banque pour la détermination des probabilités de défaut ponctuelles est particulièrement sensible aux données du marché des actions. Par conséquent, étant donné que les cours des actions sont influencés par des facteurs non liés à la solvabilité, un niveau significatif de jugement d'expert est nécessaire pour déterminer le caractère raisonnable des résultats du modèle ECL. Tel que cela est décrit plus en détail dans la note annexe 2.2.7 des états financiers, au 31 décembre 2025, la Banque n'a pas eu recours à l'application des couches supplémentaires.

De même, un jugement important a également été nécessaire pour la modélisation et la sélection des prévisions macroéconomiques, ainsi que pour le calibrage des gravités et des pondérations de probabilité respectives des scénarios macroéconomiques utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues (ECL). À cet égard, le jugement a été renforcé par le niveau accru d'incertitude déclenché par les conditions économiques et socio-politiques sans précédent actuellement rencontrées dans tous les pays et secteurs. À

cet égard, un certain nombre d'hypothèses de modélisation sont nécessaires, sur la base d'un jugement d'expert, afin de se forger une opinion sur l'impact des conflits entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas sur les variables macroéconomiques dans des pays et des industries spécifiques.

Ainsi, au 31 décembre 2025, l'évolution de plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels prenant en compte l'ensemble de ces variables constitue un élément clé de l'incertitude d'estimation pour mesurer les provisions pour pertes sur créances. En outre, comme décrit dans la note annexe 2.2.7 des états financiers, la Banque garantit que les prévisions macroéconomiques modélisées des fournisseurs externes de la Banque de scénarios modélisés applicables macroéconomiques aux fins de la modélisation ECL sont alignées sur les projections macroéconomiques du personnel de la BCE publiées en décembre 2025

Compte tenu de la forte subjectivité des scénarios de prévision et de la sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux principales modifications du nombre, de la sélection et des pondérations de probabilité applicables aux différents scénarios, la Banque a recalculé les pertes de crédit attendues (ECL) dans les différents scénarios en appliquant une pondération de 100 % à chaque scénario, ainsi qu'en réévaluant les pondérations de probabilité aux sévérités de scénario déterminées par le fournisseur externe au cours de l'année précédente, c'est-à-dire avant tout ajustement postmodèle. La conséquence de cette incertitude sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est indiquée dans l'analyse de sensibilité des provisions pour pertes sur créances mesurées aux 31 décembre 2025 et 2024 présentée à la note annexe 2.2.7 des états financiers.

La détermination des échéances attendues, particulièrement pertinentes pour les expositions en niveau 2, au sein du portefeuille International Corporate Lending, est basée sur l'échéance comportementale, reflétant les attentes de la direction quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé, en fonction de la capacité des emprunteurs à refinancer leur dette sur le marché libre. Le niveau de subjectivité dans la détermination des échéances attendues augmente considérablement lorsque le risque de crédit augmente chez ces emprunteurs, car il réduit leurs capacités de refinancement à plus court terme. Dans ce contexte, la direction continue de surveiller les échéances attendues des emprunteurs au niveau 2 en se référant aux informations spécifiques des emprunteurs ainsi qu'en comparant le calendrier attendu des recouvrements futurs aux résultats réels pour s'assurer qu'ils restent appropriés.

L'identification des événements SICR, en particulier en ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending, nécessite un jugement important afin d'évaluer la gravité de l'impact d'événements significatifs sur la performance financière et la condition financière de ces emprunteurs. À cet égard, en 2025 et en 2024, la Banque a continué de s'appuyer sur ses critères qualitatifs d'échelonnement, en particulier par l'introduction de plafonnements des notations implicites et de rétrogradations par crans pour s'assurer que les risques spécifiques de l'emprunteur à la fin de la période de reporting financier sont pris en compte aussi rapidement que possible

3.3 Évaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le niveau de jugement de la direction requis pour l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés est limité pour les instruments évalués à l'aide de modèles d'évaluation qui sont normalisés dans l'ensemble du secteur et où toutes les données de paramètres sont cotées sur des marchés actifs.

Le niveau de subjectivité et le degré de jugement de la direction requis sont plus importants pour les instruments financiers dérivés évalués à l'aide de modèles spécialisés et sophistiqués et lorsque certaines ou toutes les données de paramètres sont moins liquides ou moins observables. Le jugement de la direction est requis lors de la sélection et de l'application de paramètres, d'hypothèses et de techniques de modélisation appropriés. Lorsque aucune donnée de marché n'est disponible pour un instrument particulier, les intrants de valorisation sont déterminés en évaluant d'autres sources d'informations pertinentes telles que les données historiques et en procédant à un ajustement approprié pour refléter l'instrument réel évalué et les conditions actuelles du marché. En outre, certains ajustements de valorisation peuvent nécessiter l'exercice d'un jugement de la direction pour atteindre la juste valeur.

De plus, le traitement comptable de la relation de couverture et le test d'efficacité sont basés sur un certain nombre d'hypothèses qui incluent, entre autres, les futurs rachats anticipés et renégociations prévus des portefeuilles hypothécaires.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être présentés selon la méthode d'évaluation des intrants utilisée pour déterminer leur juste valeur. Concrètement, une segmentation est requise entre ceux évalués à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables (niveau 2) et de techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables significatifs (niveau 3). Un jugement de la direction est requis pour déterminer la catégorie à laquelle certains instruments doivent être affectés. Cela se produit spécifiquement lorsque l'évaluation est déterminée par un certain nombre de paramètres, dont certains sont observables et d'autres non.

4. Soldes auprès de banques centrales

	2025	2024
	K €	K €
Au coût amorti :		
Soldes auprès de banques centrales	197,970	142,252
	197,970	142,252

Au 31 décembre 2025, les soldes détenus auprès des banques centrales comprennent des dépôts de réserve d'un montant de 30,8 millions d'euros (2024 : 28,3 millions d'euros) liés à l'obligation de constitution de réserves obligatoires en vertu du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE portant un intérêt de 0 % par an. Les autres soldes auprès des banques centrales détenus par la Banque auprès de la Banque nationale de Belgique s'élèvent à 167,3 millions € (2024 : 114,0 millions €) et sont soumis à un taux d'intérêt positif de 2 % (2024 : taux d'intérêt positif de 3 %) par an.

Les soldes auprès des banques centrales figurant dans le tableau précédent s'entendent nets de provisions pour pertes sur créances d'un millier d'euros aux 31 décembre 2025 et 2024.

5. Instruments financiers dérivés

La Banque a établi des lignes dérivées avec des contreparties pour acheter des swaps de change, des swaps de taux d'intérêt et d'autres instruments appropriés approuvés pour couvrir les risques.

La Banque utilise des swaps de change de gré à gré pour couvrir son exposition aux variations des taux de change. Tous les swaps de change arrivent à échéance dans les 1 mois (2024 : 1 mois) à compter de la date de clôture.

La Banque utilise aussi des swaps de taux d'intérêt de gré à gré pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt émanant d'un portefeuille d'hypothèques à taux fixe (voir note ci-dessous : couverture macroéconomique à la juste valeur selon la version dite « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE). Les bénéfices sur les instruments de couverture associés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 étaient de 32,8 millions d'euros (2024 : pertes de 40,1 millions d'euros). Les pertes sur les éléments couverts survenant au cours de l'exercice imputables au risque couvert s'élevaient à 32,4 millions d'euros (2024 : bénéfices de 39,8 millions d'euros).

	2025	2024
	K €	K €
Actifs financiers dérivés – juste valeur	185,744	174,513
Passifs financiers dérivés – juste valeur	(10,445)	(31,849)

La Banque applique une comptabilité de couverture de la juste valeur au niveau macroéconomique, permettant qu'un portefeuille d'éléments soit couvert par plusieurs instruments de couverture. Pour les opérations de « macrocouverture » du risque de taux d'intérêt, la Banque applique la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE. Les règles de « carve-out » de l'UE en matière de macro-couverture permettent de visualiser un groupe de dérivés (ou proportions) en combinaison et conjointement désignés comme instrument de couverture et de supprimer certaines des limites de la comptabilité de couverture à la juste valeur relatives aux positions nettes des prêts, aux dépôts à vue et aux stratégies de sous-couverture. Ainsi, les couvertures de taux d'intérêt naturelles sont utilisées en premier lieu, c'est-à-dire le risque de taux d'intérêt associé aux passifs (par exemple, financement de détail, financement de gros), pour déterminer l'exposition nette. L'exposition restante est couverte dans une couverture de portefeuille, en utilisant la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE, dans laquelle une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de détail est désignée comme un élément couvert à des fins de comptabilité de couverture.

La Banque applique les types de comptabilité de couverture suivants :

Couvertures à la juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt relatif aux prêts et avances aux clients (macro-couverture)

Le portefeuille couvert comprend des hypothèques à taux fixe de MeDirect Belgium (voir note annexe 7). Il s'agit de créances hypothécaires dont la période d'intérêt à taux fixe est supérieure à 240 mois. Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt dans la procédure de gestion de l'actif et du passif (« ALM »). Le risque couvert est le risque de variation de la juste valeur du portefeuille imputable aux variations des taux d'intérêt du marché. Les évaluations de l'efficacité sont effectuées sur une base rétrospective et prospective, en utilisant la méthode de compensation du dollar.

L'inefficacité de la couverture peut trouver son origine dans :

- Différences dans le calendrier des flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture ;
- Différentes courbes de taux d'intérêt et l'évolution intra-périodique de ces courbes appliquées aux prévisions et décotes des flux de trésorerie de l'élément couvert et des instruments de couverture ; et
- Disparité entre les acomptes attendus et les acomptes réels (risque de prépaiement).

Les justes valeurs des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur, ainsi que les montants notionnels y afférents, en faisant la distinction entre les micro-couvertures et les macro-couvertures aux fins de la comptabilité de couverture, sont les suivantes :

	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
	2025	2025	2024	2024
	K €	K €	K €	K €
Dérivés détenus à des fins de transaction - Actifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de change	-	-	10,526	110
		-		110
Dérivés détenus à des fins de transaction - Passifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de change	11,589	(100)	-	-
		(100)		-
Dérivés nets détenus à des fins de transaction		(100)		110
Dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur - Actifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans				
Plus d'un an et moins de cinq ans				
- Macro-couvertures	816,582	32,838	705,173	25,312
Plus de cinq ans				
- Macro-couvertures	1,224,468	152,906	1,044,727	149,091
		185,744		174,403
Dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures à la juste valeur - Passifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans				
Plus d'un an et moins de cinq ans				
- Macro-couvertures	76,932	(5,728)	1,110,550	(8,944)
Plus de cinq ans				
- Macro-couvertures	165,050	(4,617)	398,500	(22,905)
		(10,345)		(31,849)
Dérivés nets désignés comme instruments de couverture dans les couvertures à la juste valeur		175,399		142,554

Les valeurs comptables et l'ajustement de base cumulé pour les portefeuilles hypothécaires sont inclus dans l'état de la situation financière dans Prêts et avances aux clients et sont présentés dans la note 7.

L'ajustement de base négatif cumulé dans le cadre des prêts et avances à la clientèle s'élevant à 174,6 millions d'euros (2024 : ajustement de base négatif s'élevant à 142,2 millions d'euros) comprend également les ajustements de couverture de juste valeur non amortis cumulés de 0,5 million d'euros (2024 : 0,1 million d'euros) liés aux couvertures qui ont été abandonnées et sont maintenant amorties.

6. Prêts et avances à des institutions financières

	2025	2024
	K €	K €
Au coût amorti :		
Remboursables sur demande et à court terme	198,346	253,574
Emprunts à terme et avances	82,183	32,145
	280,529	285,719

Au 31 décembre 2025, les prêts et avances de la Banque à des institutions financières comprennent des soldes détenus auprès d'Eurex à titre de garantie, dont la plupart concernaient le financement de l'achat d'hypothèques néerlandaises pour un montant de 140,4 millions d'euros (2024 : 197,1 millions d'euros) et le financement de l'achat d'hypothèques belges pour un montant de 10,3 millions d'euros (2024 : 8,4 millions d'euros).

En plus des éléments susmentionnés, la Banque possède des montants de 74,5 millions d'euros (2024 : 23,7 millions d'euros) qui sont détenus à des fins d'exigences de marge sur les instruments de couverture imputables à l'activité de prêts hypothécaires néerlandais et qui sont donc considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2025, 1,5 million d'euros (2024 : 1,1 million d'euros) ont été grevés, la majorité ayant été mis en gage en faveur d'Eurex Clearing AG dans le cadre de la compensation d'instruments financiers dérivés. De plus, 1,0 million d'euros (2024 : 1,0 million d'euros) sous forme de liquidités a également été versé par la Banque à un fonds de compensation des dérivés détenu par Eurex Clearing AG, dont la Banque est membre. Le fonds de compensation protège les membres contre les pertes jusqu'à ce qu'ils quittent le fonds de compensation.

Les prêts et avances à des institutions financières aux 31 décembre 2025 et 2024 n'étaient ni en souffrance ni dépréciés et aucune mesure de renégociation n'était appliquée par la Banque à cet égard. En outre, aucune perte de crédit attendue n'est imputable à des prêts et avances à des institutions financières.

7. Prêts et avances aux clients

	2025	2024
	K €	K €
Portefeuille International Corporate Lending		
- Emprunts à terme et avances entreprises	6	93,103
Portefeuille Dutch Mortgage		
- Emprunts à terme et avances commerce de détail	2,266,097	2,206,207
Portefeuille Belgian Mortgage		
- Emprunts à terme et avances commerce de détail	541,482	366,799
Ajustement sur une base IFRS – Portefeuille Mortgage	(174,573)	(142,246)
Prêts et avances bruts aux clients	2,633,012	2,523,863
Moins : Provisions pour pertes sur créances	(1,409)	(10,299)
	2,631,603	2,513,564

	Provisions comptabilisées							
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2025 K €	2024 K €	2025 K €	2024 K €	2025 K €	2024 K €	2025 K €	2024 K €
Provisions pour pertes sur créances :								
- International Corporate Lending	-	(407)	-	(94)	-	(8,993)	-	(9,494)
- Portefeuille Dutch Mortgage	(113)	(114)	(246)	(120)	(52)	(17)	(411)	(251)
- Portefeuille Belgian Mortgage	(388)	(284)	(83)	(86)	(527)	(184)	(998)	(554)
	(501)	(805)	(329)	(300)	(579)	(9,194)	(1,409)	(10,299)

L'ajustement de juste valeur/base négatif s'élevant à 174,6 millions d'euros (2024 : ajustement de juste valeur/base négatif s'élevant à 142,2 millions d'euros) résulte des variations des taux d'intérêt du marché couvertes par des swaps de taux d'intérêt. Ces swaps sont mis en œuvre dans le cadre de la gestion actif-passif du risque de taux d'intérêt afin d'atténuer l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur du portefeuille sous-jacent (voir note annexe 5). Le mouvement a entraîné des pertes sur éléments couverts imputables au risque couvert s'élevant à 32,4 millions d'euros (2024 : bénéfices de 39,8 millions d'euros), comme indiqué à la note annexe 21 des présents états financiers.

Comme indiqué plus en détail à la note annexe 17, au 31 décembre 2025, les prêts hypothécaires néerlandais de détail s'élevant à 1 542,0 millions d'euros (2024 : 1 140,3 millions d'euros) ont été titrisés par le biais de deux (2024 : trois) transactions de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (« RMBS »). Étant donné que les risques et avantages étaient réputés avoir été conservés par la Banque, ceux-ci ont été comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Banque aux 31 décembre 2025 et 2024.

Le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque dans le tableau précédent se compose principalement d'hypothèques résidentielles de détail néerlandaises, à l'exception des hypothèques buy-to-let d'un montant de 248,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (2024 : 173,5 millions d'euros).

Des emprunts et avances relatifs aux expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque pour un montant de 8,8 millions d'euros (2024 : 3,1 millions d'euros) ont été amortis au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2024, des provisions pour pertes sur créances d'un montant de 1,0 million d'euros relatives à ces amortissements ont été comptabilisées en compte de résultat.

Au 31 décembre 2024, la Banque a décomptabilisé des prêts et avances à des sociétés européennes d'une valeur comptable brute de 2,8 millions d'euros suite à des procédures de restructuration. À la date de la restructuration, les provisions pour pertes sur créances comptabilisées au titre de ces instruments financiers s'élevaient à 0,3 million d'euros. Ces instruments financiers ont été remplacés par de nouveaux prêts et avances à la clientèle d'une valeur comptable brute de 1,9 million d'euros qui ont été classés comme détenus pour encaisser des actifs financiers évalués au coût amorti lors de la comptabilisation initiale et ont été cédés au cours de l'année 2024 entraînant une perte de 1,0 million d'euros.

8. Portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment

Portefeuille Securities Investment

	2025	2024
	K €	K €
Investissements évalués au coût amorti, y compris l'ajustement de base imputable au risque couvert		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	623,955	436,702
- Moins : Provisions pour pertes sur créances	(68)	(55)
	623,887	436,647
	Évalué au coût amorti	
	2025	2024
	K €	K €
Titres de créance et autres titres à revenu fixe		
Émis par des organismes publics		
- gouvernements nationaux et régionaux étrangers	210,416	106,212
- supranationaux	79,846	-
Émis par d'autres organismes		
- banques étrangères	333,625	330,435
	623,887	436,647
	Évalué au coût amorti	
	2025	2024
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	436,647	426,328
Ajouts	191,000	77,000
Rachats	(2,919)	(67,211)
Amortissement de prime/réduction	(2,625)	(518)
Mouvement des intérêts cumulés	1,796	1,071
Variation des provisions pour pertes sur créances	(12)	(23)
En fin d'exercice	623,887	436,647

Les titres de placement d'une valeur nominale de 617,8 millions d'euros sont mis en gage en garantie auprès d'Eurex contre une offre de facilités d'emprunt (2024 : 424,7 millions d'euros). Celles-ci comprennent les titres de placement détenus au bilan d'une valeur comptable de 623,9 millions d'euros (2024 : 432,1 millions d'euros).

La valeur en espèces des facilités d'emprunt non utilisées (marge) au 31 décembre 2025 qui sont garanties par des titres de placement s'élevait à 606,2 millions d'euros (2024 : 414,1 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, un montant de 38,0 millions d'euros sous forme d'actifs liquides de haute qualité a également été apporté à Eurex Clearing AG pour couvrir les marges quotidiennes (2024 : 38,0 millions d'euros).

Les titres de placement d'une valeur nominale de 70,2 millions d'euros (2024 : 75,2 millions d'euros) et d'une valeur comptable de 70,4 millions d'euros (2024 : 75,3 millions d'euros) sont également mis en gage dans le cadre de la coopération avec Blauwtrust Groep pour accéder à leur plateforme multi-investisseurs afin d'acheter des hypothèques néerlandaises nouvellement créées.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Banque n'avait aucun engagement à acheter d'autres titres de placement.

Portefeuille Securitisation Investment

	2025	2024
	K €	K €
Investissements évalués au coût amorti		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	307,603	393,994
- Moins : Provisions pour pertes sur créances	(31)	(39)
	<u>307,572</u>	<u>393,955</u>
	Évalué au coût amorti	
	2025	2024
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	393,955	449,881
Ajouts	-	27,500
Rachats	(85,347)	(82,571)
Amortissement de prime/réduction	153	70
Mouvement des intérêts cumulés	(1,197)	(931)
Variation des provisions pour pertes sur créances	8	6
En fin d'exercice	<u>307,572</u>	<u>393,955</u>

Ces investissements représentent des portions de transactions CLO notées AAA correspondant aux tranches ayant la meilleure notation de crédit dans ces structures CLO gérées par des entités tierces, cotées sur des marchés reconnus mais non négociées de manière centralisée. Les actifs sous-jacents à ces opérations de CLO sont des prêts à effet de levier, principalement des prêts prioritaires à effet de levier garantis, et des obligations d'entreprises à haut rendement. Au 31 décembre 2025, les positions d'une valeur nominale de 307,6 millions d'euros (2024 : 394,0 millions d'euros) sont détenues dans un modèle économique « hold to collect » et évaluées au coût amorti.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Banque avait engagé 123,7 millions d'euros des opérations de CLO en faveur de tiers dans des opérations de mise à niveau de garanties, où le Groupe recevait à la place des actifs liquides de 105,0 millions d'euros comme décrit dans l'Acte délégué LCR (Règlement délégué (UE) 2015/61 de la Commission).

Reclassement des investissements

En juin 2022, la Banque a modifié le modèle économique de gestion des investissements dans les portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment qui étaient initialement considérés comme « Hold to collect and sell » (ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels) et ont donc été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du revenu global.

Le changement de modèle économique s'explique par le fait que le premier semestre 2022 a marqué la fin de la diversification de l'activité internationale de crédit aux entreprises vers les activités hypothécaires néerlandaise et belge. Par conséquent, au 1er juillet 2022, ces investissements d'une valeur comptable de 647,1 millions d'euros ont été reclassés hors juste valeur par le biais d'une autre catégorie d'évaluation du résultat global et dans la catégorie d'évaluation des coûts amortis, à un coût amorti de 962,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille Investments - Securities et le portefeuille Investments – Securitisation comprenaient des investissements d'une valeur comptable de 82,5 millions d'euros et 243,3 millions d'euros respectivement (2024 : 82,6 millions d'euros et 391,0 millions d'euros) qui faisaient partie de ce reclassement qui a eu lieu le 1er juillet 2022. La juste valeur de ces investissements au 31 décembre 2025 dans le portefeuille Investments – Securities et le portefeuille Investments – Securitisation s'élevait respectivement à 81,1 millions d'euros et 243,1 millions d'euros (2024 : 79,1 millions d'euros et 353,1 millions d'euros). Si ces investissements n'avaient pas été reclassés en dehors de la juste valeur par le biais d'une autre catégorie de résultat global afin d'être évalués au coût amorti, entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2025, des bénéfices de juste valeur de 4,2 millions d'euros auraient été comptabilisés pour le portefeuille Securities dans autre résultat global (1er juillet 2022 au 31 décembre 2024 : bénéfices de juste valeur de 2,2 million d'euros) alors que des bénéfices de juste valeur de 11,5 millions d'euros auraient été comptabilisés pour le portefeuille Securitisation dans les autres éléments du résultat global (1er juillet 2022 au 31 décembre 2024 : bénéfices de juste valeur de 14,5 millions d'euros).

Portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment

	2025	2024
	K €	K €
Investissements évalués au coût amorti		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	126,293	131,672
- Moins : Provisions pour pertes sur créances	(83)	(86)
	<u>126,210</u>	<u>131,586</u>
	2025	2024
	K €	K €
Évalué au coût amorti		
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	131,586	-
Ajouts	14,010	131,271
Rachats	(19,211)	-
Amortissement de prime/réduction	(11)	-
Mouvement des intérêts cumulés	(167)	401
Variation des provisions pour pertes sur créances	3	(86)
En fin d'exercice	<u>126,210</u>	<u>131,586</u>

Le portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment de la Banque comprenait des billets de classe A notés « AAA » de transactions de titrisation (ABS/RMBS) de financement de la consommation, de prêts auto et de créances hypothécaires sur les marchés néerlandais et allemand.

9. Immobilisations corporelles

	Améliorations des locaux	Matériel informatique	Autres équipements	Installations	Véhicules à moteur	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Au 1er janvier 2024							
Coût	53	249	69	273	142	3,378	4,164
Amortissements cumulés	(28)	(224)	(56)	(186)	(142)	(2,081)	(2,717)
Montant net comptable	25	25	13	87	-	1,297	1,447
Exercice clôturé le 31 décembre 2024							
Au début de l'année	25	25	13	87	-	1,297	1,447
Ajouts	43	16	8	19	-	-	86
Modification de la location	-	-	-	-	-	209	209
Amortissements de l'exercice	(15)	(20)	(8)	(22)	-	(681)	(746)
En fin d'exercice	53	21	13	84	-	825	996
Au 31 décembre 2024							
Coût	96	265	77	292	142	3,587	4,459
Amortissements cumulés	(43)	(244)	(64)	(208)	(142)	(2,762)	(3,463)
Montant net comptable	53	21	13	84	-	825	996
Exercice clôturé le 31 décembre 2025							
Au début de l'année	53	21	13	84	-	825	996
Ajouts	-	-	2	-	-	2	4
Modification de la location	-	-	-	-	-	(622)	(622)
Réduction de valeur	(96)	-	(8)	(112)	-	-	(216)
Amortissements de l'exercice	(15)	(10)	(6)	(24)	-	(171)	(226)
Amortissements dégagés sur réduction de valeur	58	-	3	77	-	-	138
En fin d'exercice	-	11	4	25	-	34	74
Au 31 décembre 2025							
Coût	-	265	71	180	142	2,967	3,625
Amortissements cumulés	-	(254)	(67)	(155)	(142)	(2,933)	(3,551)
Montant net comptable	-	11	4	25	-	34	74

La juste valeur des immobilisations corporelles est estimée par les administrateurs pour estimer la valeur comptable.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Banque exploitait un bien immobilier détenu conformément à un contrat de location.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation présentés dans le tableau précédent reflètent les actifs suivants liés aux contrats de location :

	2025 K €	2024 K €
Locaux	-	708
Matériel informatique	34	117
	<u>34</u>	<u>825</u>

La variation de la valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation est analysée dans le tableau suivant :

	Locaux	Matériel informatique	Autres équipements	Total
	K €	K €	K €	K €
Au 1er janvier 2024				
Coût	1,686	1,673	19	3,378
Amortissements cumulés	(760)	(1,303)	(18)	(2,081)
Montant net comptable	926	370	1	1,297
Exercice clôturé le 31 décembre 2024				
Au début de l'année	926	370	1	1,297
Modification de la location	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	(218)	(253)	(1)	(472)
En fin d'exercice	708	117	-	825
Au 31 décembre 2024				
Coût	1,686	1,673	19	3,378
Amortissements cumulés	(978)	(1,556)	(19)	(2,553)
Montant net comptable	708	117	-	825
Exercice clôturé le 31 décembre 2025				
Au début de l'année	708	117	-	825
Ajouts	-	2	-	2
Modification de la location	(622)	-	-	(622)
Amortissements de l'exercice	(86)	(85)	-	(171)
En fin d'exercice	-	34	-	34
Au 31 décembre 2025				
Coût	1,064	1,675	19	2,758
Amortissements cumulés	(1,064)	(1,641)	(19)	(2,724)
Montant net comptable	-	34	-	34

Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de biens et d'équipements au cours de l'exercice (2024 : néant).

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	Total
	K €	K €	K €
Au 1er janvier 2024			
Coût	2,648	7,363	10,011
Amortissement cumulé	(1,803)	(5,858)	(7,661)
Montant net comptable	845	1,505	2,350
Exercice clôturé le 31 décembre 2024			
Au début de l'année	845	1,505	2,350
Ajouts	104	134	238
Modification de la location	(247)	915	668
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(445)	(1,923)	(2,368)
En fin d'exercice	257	631	888
Au 31 décembre 2024			
Coût	2,505	8,412	10,917
Amortissement cumulé	(2,248)	(7,781)	(10,029)
Montant net comptable	257	631	888
Exercice clôturé le 31 décembre 2025			
Au début de l'année	257	631	888
Ajouts	183	738	921
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(80)	(363)	(443)
En fin d'exercice	360	1,006	1,366
Au 31 décembre 2025			
Coût	2,688	9,150	11,838
Amortissement cumulé	(2,328)	(8,144)	(10,472)
Montant net comptable	360	1,006	1,366

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation repris dans le tableau précédent concernent les logiciels informatiques loués. Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de logiciels au cours de l'exercice (2024 : néant).

11. Actifs et passifs d'impôt différé

	2025	2024
	K €	K €
Actifs d'impôt différé	7,602	7,602

Les actifs et passifs d'impôt différé sont imputables aux éléments suivants :

	2025	2024
	K €	K €
Pertes fiscales non utilisées	3,237	5,469
Provisions pour pertes sur créances	408	2,648
Résultats imputables aux entités de titrisation	(3,696)	(4,775)
Différences entre les normes comptables IFRS et BEGAAP :		
- Swaps de taux d'intérêt et couverture	9,289	4,757
- Autre	(1,636)	(497)
	7,602	7,602

Au 31 décembre 2025, les actifs et passifs d'impôt différé d'un montant de 5,3 millions d'euros (2024 : 5,3 millions d'euros) ont été compensés car il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par les passifs d'impôt exigible et les impôts sur le revenu différés relatifs à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires selon la méthode du report variable et sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer à la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou au cours de laquelle le passif est réglé sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été substantiellement adoptés à la fin de la période examinée. Les principaux taux d'imposition utilisés sont de 25 % (2024 : 25 %) vis-à-vis de l'administration fiscale belge.

Variations de l'impôt différé au cours de l'exercice :

	Au début de l'année	Comptabilisé en compte de résultat	En fin d'exercice
	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre 2025			
Pertes fiscales non utilisées	5,469	(2,232)	3,237
Provisions pour pertes sur créances	2,648	(2,240)	408
Résultats imputables aux entités de titrisation	(4,775)	1,079	(3,696)
Différences entre les normes IFRS et BEGAAP :			
- Swaps de taux d'intérêt et couverture	4,757	4,532	9,289
- Autre	(497)	(1,139)	(1,636)
	7,602	-	7,602

	Au début de l'année	Comptabilisé en compte de résultat	En fin d'exercice
	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre 2024			
Pertes fiscales non utilisées	7,184	(1,715)	5,469
Provisions pour pertes sur créances	729	1,919	2,648
Résultats imputables aux entités de titrisation	(3,836)	(939)	(4,775)
Différences entre les normes IFRS et BEGAAP :			
- Swaps de taux d'intérêt et couverture	4,384	373	4,757
- Autre	(859)	362	(497)
	7,602	-	7,602

Au 31 décembre 2025, la Banque disposait de pertes fiscales non utilisées s'élevant à 17,9 millions d'euros (2024 : 23,2 millions d'euros), pour lesquelles elle a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs d'impôt différé. Bien que la Banque ait adopté une approche prudente pour ne pas comptabiliser certains actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales non utilisées, ces pertes fiscales non utilisées n'ont pas de date d'expiration et peuvent être reportées indéfiniment, même au-delà de la période d'évaluation utilisée pour déterminer les actifs d'impôt différé.

12. Comptes de régularisation

	2025	2024
	K €	K €
Acomptes	1,028	162
Revenu accumulé	1,848	959
	2,876	1,121

13. Autres actifs

	2025	2024
	K €	K €
Coûts de contrats client différés	1,033	996
Autres créances	192	148
Autres actifs	32,718	21,305
	33,943	22,449

Au 31 décembre 2025, les « Autres actifs » de la Banque comprennent des soldes s'élevant à 19,5 millions d'euros (2024 : 16,9 millions d'euros) détenus auprès d'un donneur d'ordre hypothécaire tiers aux Pays-Bas jusqu'à ce que les critères d'éligibilité NHG pertinents pour les demandes de prêt spécifiques relatives au portefeuille Dutch Mortgage soient remplis à l'avenir.

Au 31 décembre 2025, les « Autres actifs » de la Banque comprennent des soldes s'élevant à 2,6 millions d'euros (2024 : 3,8 million d'euros) détenus auprès d'un donneur d'ordre hypothécaire tiers en Belgique jusqu'à ce que les critères pertinents pour des demandes de prêt spécifiques relatives au portefeuille Belgian Mortgage soient remplis à l'avenir.

Aucun de ces actifs n'est réputé déprécié aux 31 décembre 2025 et 2024 et les pertes de crédit attendues par rapport à ces soldes étaient considérées comme insignifiantes.

14. Capital et réserves

	2025	2024
	Aucun	Aucun
Autorisé :		
Actions ordinaires de classe « A » de 1€ chacune	254,400	225,000
Émis et entièrement libéré :		
Actions ordinaires de classe « A » de 1€ chacune	254,400	225,000

Le 30 septembre 2025, la Banque a augmenté son capital social de 29,4 millions d'euros, par le biais d'une contribution en espèces de MeDirect Malta. La Banque a émis 29 400 000 nouvelles actions ordinaires, ayant les mêmes droits que les actions existantes, qui ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire au prix de 1 euro par action.

Autres réserves

Au 31 décembre 2025, les autres réserves de la Banque se composent d'une réserve légale d'un montant de 2,1 millions d'euros (2024 : 0,9 million d'euros) qui doit être conservée par MeDirect Belgium conformément à l'article 7:211 du Code belge des sociétés, ce qui oblige MeDirect Belgium à affecter au moins 5 % de son bénéfice net à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne 10 % du capital social de MeDirect Belgium.

Toutes les réserves à la date de clôture, à l'exception des bénéfices non distribués par la Banque, sont non distribuables.

Dividendes

Les administrateurs de la Banque ne proposent pas de dividendes définitifs à distribuer.

15. Montants dus à des institutions financières

	2025	2024
	K €	K €
Dépôts à terme	209,526	179,551
Autre	33	83
	209,559	179,634

16. Montants dus à des clients

	2025	2024
	K €	K €
Remboursables sur demande et à court terme	3,071,948	2,650,962
Dépôts à terme	258,554	401,447
	3,330,502	3,052,409

17. Titres de créance en circulation

	2025	2024
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	641,673	916,747
Amortissement de la prime comptabilisée en résultat	(811)	7,375
Amortissement des coûts d'émission comptabilisés en résultat	496	(7,222)
Mouvement des intérêts cumulés	(830)	(3,178)
Rachat	-	(272,049)
Rachats	(38,131)	-
En fin d'exercice	602,397	641,673
Au 31 décembre		
Valeur nominale d'origine des billets émis	600,587	638,718
Prime de billet non amorti	656	1,467
Frais d'émission de billets non amortis	(737)	(1,233)
Frais d'intérêts cumulés	1,891	2,721
Valeur comptable nette	602,397	641,673
Au 31 décembre		
Bastion 2021-1 NHG B.V.	283,437	297,689
Bastion 2022-1 NHG B.V.	318,960	343,984
Valeur comptable nette	602,397	641,673

Bastion 2020-1 NHG B.V.

Conformément au prospectus de base daté de mai 2020, MeDirect Belgium avait titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage de détail en collectant 350,0 millions d'euros par le biais d'une transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg. Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2020-1, un véhicule de titrisation à vocation spécifique basé aux Pays-Bas, qui était contrôlé par MeDirect Belgium.

Ce RMBS est soumis à des intérêts de 0,60 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts de 1,00 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en avril 2025, payables trimestriellement. Toutes les obligations étaient remboursables au pair et devaient arriver à échéance en avril 2057. Toutefois, MeDirect Belgium a exercé son droit de rachat anticipé à la première date prévue dans le prospectus initial.

Un investisseur institutionnel avait acquis les billets de classe A du RMBS équivalant à 350,0 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais et, par conséquent, contrôlait Bastion 2020-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2020-1 détenus par un investisseur institutionnel et les produits et dépenses y afférents étaient repris dans les états financiers de la Banque.

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, la Banque a racheté 273,0 millions d'euros de billets de classe A de Bastion 2020-1 à son investisseur institutionnel.

À la première date de remboursement facultative fin avril 2025, MeDirect Belgium a entièrement racheté les billets en circulation restants de sa première transaction RMBS, Bastion 2020-1 NHG, équivalents à 278,8 millions d'euros. En décembre 2025, Bastion 2020-1 NHG B.V. a été mise en liquidation.

Bastion 2021-1 NHG B.V.

En janvier 2021, MeDirect Belgium a titrisé une partie supplémentaire de son portefeuille Dutch Mortgage de détail par le biais d'une transaction RMBS, cotée à la Bourse du Luxembourg, par laquelle un montant principal de 414,0 millions d'euros du portefeuille Dutch Mortgage a été vendu à une entité ad hoc de titrisation, appelée Bastion 2021-1 NHG B.V., établie aux Pays-Bas et contrôlée par MeDirect Belgium.

Ce RMBS est soumis à des intérêts de 0,70 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts de 1,05 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en août 2026, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en août 2058. Toutefois, MeDirect Belgium se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis les billets de classe A du RMBS équivalant à 350,0 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais et, par conséquent, contrôle Bastion 2021-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2021-1 détenus par un investisseur institutionnel et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des obligations Bastion 2021-1, fixées au 20 février 2025, au 20 mai 2025 et au 20 août 2025, des montants de 11,9 millions d'euros, 75 000 euros et 2,2 millions d'euros de billets de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés.

Bastion 2022-1 NHG B.V.

Conformément au prospectus de base daté du 25 novembre 2022, MeDirect Belgium a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage de détail en collectant 368,5 millions d'euros par le biais du placement de billets A1 de la transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg, auprès d'investisseurs externes. Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2022-1, un véhicule de titrisation à vocation spécifique basé aux Pays-Bas, qui est contrôlé par MeDirect Belgium.

Ce RMBS est soumis à des intérêts de 0,60 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts de 1,20 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en mars 2028, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en mai 2060. Toutefois, MeDirect Belgium se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis des billets de classe A du RMBS équivalant à 369,0 millions d’euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l’État néerlandais et, par conséquent, contrôle Bastion 2022-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2022-1 détenus par un investisseur institutionnel et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des titres Bastion 2022-1, fixées au 20 février 2025 et au 20 août 2025, des montants de 16,3 millions d’euros et de 7,7 millions d’euros de billets de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés.

Bastion 2025-1 NHG B.V.

Le 30 avril 2025, la Banque a clôturé avec succès Bastion 2025-1 NHG, sa quatrième et plus grande transaction de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles néerlandaises, adossée à un portefeuille de prêts hypothécaires NHG de premier ordre néerlandais.

La Banque a conservé à la fois les billets de classe A1 et les billets de classe A2 pour un montant de 16,7 millions d’euros et 76,6 millions d’euros respectivement, fournissant au groupe une source de financement d’urgence et offrant le potentiel de sécuriser un financement externe par le biais d’un remarketing futur.

18. Provisions pour créances et autres charges

	2025	2024
	K €	K €
Provisions pour pertes sur créances au titre des engagements de prêts		
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l’année	120	80
Variation des pertes de crédit attendues	(78)	40
En fin d’exercice	42	120

19. Comptes de régularisation

	2025	2024
	K €	K €
Frais cumulés	3,530	1,994
Produits à reporter	4,886	3,054
	<u>8,416</u>	<u>5,048</u>

20. Autres engagements

	2025	2024
	K €	K €
Montants dus à la société mère immédiate	1,227	2,232
Montants dus aux filiales	67	-
Impôts indirects à payer	659	670
Dettes locatives	1,074	1,636
Autres engagements	5,100	1,783
	<u>8,127</u>	<u>6,321</u>

Montants dus à la société mère immédiate et aux filiales

Les sommes dues à la société mère immédiate et aux filiales ne sont pas garanties, sont sans intérêts et remboursables à la demande.

Dettes locatives

Les passifs locatifs associés au droit d'utilisation sont analysés ci-dessous.

	2025	2024
	K €	K €
Non courants		
Locaux	-	557
Matériel informatique	-	33
Autres équipements	113	-
Logiciels informatiques	691	357
	<u>804</u>	<u>947</u>
Courants		
Locaux	-	229
Matériel informatique	34	103
Autres équipements	159	-
Logiciels informatiques	77	357
	<u>270</u>	<u>689</u>
	<u>1,074</u>	<u>1,636</u>

Les options de prolongation des contrats de location, la dernière extension allant jusqu'en mars 2028, ont été incluses dans le passif locatif car la durée du contrat de location reflète l'exercice de ces options.

La Banque détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location si elle est raisonnablement certaine d’être exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, si elle est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

La Banque dispose de certains contrats de location qui incluent des options d’extension et de résiliation. La Banque applique son jugement en évaluant si elle est raisonnablement certaine d’exercer ou non l’option de renouvellement ou de résiliation du contrat de location. En d’autres termes, elle tient compte de tous les facteurs pertinents qui l’encouragent économiquement à exercer son droit de renouvellement ou de résiliation. Après la date d’entrée en vigueur, la Banque réévalue la durée du bail en cas d’événement important ou de changement de circonstances sous son contrôle qui affecte sa capacité à exercer ou non l’option de renouvellement ou de résiliation.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le montant total des engagements au titre de la location de matériel informatique, d’autres équipements et de logiciels informatiques était imputable aux accords passés avec MeDirect Tech Limited, une partie liée.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés attribuables aux passifs de location sont analysés dans la note annexe 2.3.4.

L’évolution de la valeur comptable de ces passifs est analysée dans le tableau suivant :

	2025	2024
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l’année	1,636	1,425
Ajouts	-	134
Modification de la location	(622)	1,124
Paievements	(15)	(1,143)
Frais d’intérêts	75	96
En fin d’exercice	1,074	1,636

L’état du résultat global reflète les montants suivants relatifs aux contrats de location :

	2025	2024
	K €	K €
Intérêts débiteurs (note annexe 21)	75	96

Autres engagements

Les autres passifs se composent principalement de passifs liés aux comptes de règlement.

21. Produits d'intérêts nets

	2025	2024
	K €	K €
Produits d'intérêts		
Prêts et avances à des institutions financières	29,727	55,990
Prêts et avances aux clients		
- intérêts sur les prêts et avances aux clients	86,296	94,158
- bénéfices/(pertes) représentant la part non effective des couvertures à la juste valeur	400	(300)
Titres de placement		
- intérêts sur titres de placement	12,511	7,255
- amortissement des primes nettes sur titres d'investissement	(2,472)	(448)
Total des produits d'intérêts	126,462	156,655
Charges d'intérêts		
Montants dus à des institutions financières	24,404	41,366
Montants dus à des clients	51,953	58,776
Dettes locatives	75	96
Total des charges d'intérêts	76,432	100,238
Produits d'intérêts nets	50,030	56,417

Au sein des produits d'intérêts, la Banque présente des montants de compensation de 50,4 millions d'euros (2024 : 11,3 millions d'euros) relatifs aux intérêts débiteurs sur swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir les portefeuilles Mortgage.

Le tableau suivant présente les gains et pertes découlant des relations de couverture à la juste valeur et la part non effective qui en résulte comptabilisée dans le résultat net d'intérêts :

	2025	2024
	K €	K €
Macro-couverture :		
Bénéfices/(pertes) sur instruments de couverture	32,800	(40,100)
(Pertes)/ Bénéfices sur éléments couverts attribuables au risque couvert – ajustement de base du portefeuille hypothécaire (voir note 7)	(32,400)	39,800
Bénéfices /(pertes) nets représentant la partie inefficace des couvertures de juste valeur	400	(300)

22. Revenus nets liés aux honoraires et commissions

	2025	2024
	K €	K €
Revenus liés aux honoraires et commissions		
Revenu des honoraires de prêt garanti d'entreprise	175	48
Produits des honoraires sur opérations bancaires	27	21
Revenu des honoraires de services d'investissement	5,623	5,171
Autres produits d'honoraires	1,006	389
Total des revenus liés aux honoraires et commissions	6,831	5,629
Frais d'honoraires et commissions		
Frais de commissions de prêt garanti d'entreprise	46	-
Frais d'honoraires sur opérations bancaires	260	280
Frais d'honoraires de transaction et de garde des services d'investissement	2,245	1,772
Autres frais d'honoraires	414	118
Total des frais d'honoraires et de commissions	2,965	2,170
Revenus nets liés aux honoraires et commissions	3,866	3,459

23. Revenu/(pertes) net(tes) des opérations de négociation

	2025	2024
	K €	K €
Résultat net/(pertes) des activités de change	25	(3)
	25	(3)

23.1 Bénéfices réalisés sur la cession d'autres investissements

	2025	2024
	K €	K €
Investissements évalués au coût amorti	976	-
	976	-

24. Frais de personnel

Les frais de personnel engagés sont analysés comme suit :

	2025	2024
	K €	K €
Frais de personnel		
- rémunération et avantages sociaux directs	11,933	10,767
- charges patronales sécurité sociale	1,128	1,151
- autres frais de personnel	341	361
- pensions de retraite et de réversion	247	201
	13,649	12,480

Le nombre moyen hebdomadaire de personnes employées au cours de l'exercice, y compris les administrateurs exécutifs, était le suivant :

	2025	2024
	No.	No.
Cadres dirigeants et cadres supérieurs	9	11
Autres dirigeants, superviseurs et employés	62	61
	<u>71</u>	<u>72</u>

Le nombre de personnes employées par la Banque à la date de clôture, y compris les administrateurs exécutifs, était de 71 (2024 : 72)

25. Autres frais administratifs

Les autres frais administratifs sont analysés comme suit :

	2025	2024
	K €	K €
Frais d'assistance informatique et de télécommunication	7,241	6,798
Frais juridiques, professionnels et de marketing	7,631	7,210
Dépenses réglementaires	9,565	7,123
Fiscalité indirecte	2,819	2,521
Autres frais	5,790	5,593
	<u>33,046</u>	<u>29,245</u>

Sont compris dans les autres frais administratifs les honoraires prélevés par les commissaires aux comptes indépendants de la Banque au titre de l'exercice comme suit :

	2025	2024
	K €	K €
Services d'audit	318	365
Autres services d'assurance	-	58
Services fiscaux	16	79
Autres services non liés à l'audit	<u>100</u>	<u>-</u>

Les autres services non liés à l'audit sont compatibles avec les règles d'indépendance des auditeurs.

Des paiements fondés sur des actions, ne dépassant pas 0,1 million d'euros (2024 : 0,1 million d'euros) inclus dans les autres dépenses ci-dessus, sont octroyés à certains administrateurs exécutifs dans le cadre d'un plan de prime de performance. Dans le cadre de ce plan, les administrateurs exécutifs ont droit à des instruments liés à des actions dont la valeur est basée sur les variations de la juste valeur des actions ordinaires de MDB Group Limited, mais qui sont réglés en liquidités et qui, par conséquent, ne donnent pas droit aux employés à des actions ou à tout intérêt ou droit sur ces actions. Par conséquent, les instruments liés à des actions comprennent un certain nombre d'actions ordinaires notionnelles de MDB Group Limited déterminées à la date d'attribution par référence aux montants des primes correspondantss en tenant compte de la juste valeur des actions à cette date.

Le plan prévoit des attributions initiales liées à des actions et des attributions différées liées à des actions qui sont soumises à une période de report d'au moins douze mois mais sans dépasser cinq ans. Les attributions différées liées à des actions attribuables à des primes de performance sont acquises immédiatement, mais sont également soumises à une période de report. Les montants de règlement sont déterminés sur la base de la juste valeur des actions ordinaires à la date de règlement, c'est-à-dire à la fin de la période de report.

Une évaluation de la performance sur la période concernée est utilisée pour déterminer le montant de la prime de performance différée à octroyer. Le paiement basé sur des actions est classé comme un règlement en liquidités car les transactions de paiement basées sur des actions avec les administrateurs sont réglées par un paiement en liquidités.

26. Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de crédit

	2025	2024
	K €	K €
Variation des pertes de crédit attendues		
Prêts et avances aux clients, y compris les engagements liés au crédit		
- Portefeuille International Corporate Lending	9,526	(7,387)
- Portefeuille Dutch Mortgage	(160)	34
- Portefeuille Belgian Mortgage	(443)	(200)
Investissements évalués au coût amorti		
- Portefeuille Securities	(12)	(23)
- Portefeuille Securitisation	9	6
- Portefeuille Asset-Backed Securitisation Investment	2	(86)
Autres frais de dépréciation de crédit		
Montants amortis sur créances et avances aux clients		
- Portefeuille International Corporate Lending	(8,768)	(3,095)
	154	(10,751)

27. Frais fiscaux

	2025	2024
	K €	K €
Frais fiscaux actuels		
- frais fiscaux de l'exercice en cours	1,442	820
Impôts sur le revenu	1,442	820

L'impôt comptabilisé dans le compte de résultat comme bénéfice de la Banque avant impôt diffère du montant théorique qui découlerait de l'utilisation du taux d'imposition applicable en Belgique, pays de constitution de la Banque, comme suit :

	2025	2024
	K €	K €
Bénéfice avant impôts	7,758	4,226
Impôt au taux applicable de 25 %	1,940	1,057
Conséquence fiscale de :		
Frais non déductibles	957	786
Mouvements fiscaux différés non comptabilisés (note annexe 11)	(1,328)	(927)
Autre	(127)	(96)
Impôts sur le revenu	1,442	820

28. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état des flux de trésorerie sont analysés ci-dessous :

		2025	2024
		K €	K €
Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Dépôts à vue		51,525	44,234
Dépôts à vue Target 2		167,267	113,971
Dettes envers des institutions financières dont l'échéance initiale est inférieure à 3 mois		(209,559)	(179,634)
<i>Par état des flux de trésorerie</i>		9,233	(21,429)
Ajustements pour traduire :			
Autres soldes auprès de banques centrales		30,703	28,281
Dépôts dont l'échéance initiale est supérieure à 3 mois et dépôts grevés		229,004	241,485
<i>Par état de la situation financière</i>		-	-
Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie :		268,940	248,337
		2025	2024
	Notes annexes	K €	K €
Analysés comme suit :			
Soldes auprès de banques centrales	4	197,970	142,252
Prêts et avances à des institutions financières	6	280,529	285,719
Montants dus à des institutions financières	15	(209,559)	(179,634)
		268,940	248,337

29. Engagements

Engagements de prêt

Les engagements de prêt représentent des facilités de prêt formelles non utilisées, des facilités de crédit et d'autres engagements similaires à prêter. Au 31 décembre 2025, la Banque avait des engagements non utilisés de 13,6 millions d'euros (2024 : 16,4 millions d'euros) au titre de facilités de crédit renouvelable internationales. En outre, les engagements de prêts relatifs au portefeuille Dutch Mortgage de la Banque s'élevaient à 73,4 millions d'euros (2024 : 81,8 millions d'euros) et le portefeuille Belgian Mortgage s'élevait à 37,8 millions d'euros (2024 : 30,9 millions d'euros).

Les pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt susmentionnés sont présentées aux notes 18 et 26.

30. Parties liées

Société mère immédiate et ultime

La partie détenant le contrôle ultime de la Banque était AnaCap Financial Partners II L.P. jusqu'au 9 septembre 2025 (Note 34) et Mme Barbora Hubáčková après cette date.

La société mère ultime de la Banque était Medfin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey jusqu'au 9 septembre 2025. À partir de cette date, la société mère ultime est Creditas B.V., une holding financière constituée et enregistrée aux Pays-Bas.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme constituée et enregistrée à Malte.

Les parties liées de la Banque comprennent la société tête contrôlante, la société mère ultime, la société mère intermédiaire, la société mère immédiate, les filiales, toutes les entités contrôlées par la société mère ultime, les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par le personnel de la direction principale ou les membres de leur famille proche.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les personnes ayant autorité et responsabilité dans la planification, la direction et le contrôle des activités de la Banque, à savoir les administrateurs de MDB Group Limited, MeDirect Malta et MeDirect Belgium.

La Banque offre également des avantages non monétaires aux principaux dirigeants, notamment des primes d'assurance maladie et assurance vie et des pensions.

Soldes et transactions des parties liées

Dans le cadre de ses activités, la Banque a mené des activités selon des conditions commerciales avec des parties liées.

Le tableau suivant indique le montant total des transactions de la Banque conclues et les soldes de la Banque auprès des parties liées de la Banque pour l'exercice financier concerné :

Partie liée	Exercice clôturé le 31 décembre 2025		À la date du 31 décembre 2025		Type de transaction/solde
	Revenus des parties liées	Frais facturés par des parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées	
	K €	K €	K €	K €	
Société mère immédiate	-	1,109	-	-	Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité
	-	284	-	-	Frais d'honoraires d'engagement
	-	-	5,861	-	Prêts et avances à des institutions financières
	-	-	-	1,227	Autres engagements
Autres sociétés du groupe	-	378	-	-	IT et autres services d'assistance
	-	-	-	67	Autres engagements
Principaux dirigeants	-	-	-	1	Montants dus à des clients

Partie liée	Exercice clôturé le 31 décembre 2024		À la date du 31 décembre 2024		Type de transaction/solde
	Revenus des parties liées	Frais facturés par des parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées	
	K €	K €	K €	K €	
Société mère immédiate	11	-	-	-	Produits d'honoraires d'engagement
	-	885	-	-	Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité
	-	285	-	-	Frais d'honoraires d'engagement
	-	-	6,624	-	Prêts et avances à des institutions financières
	-	-	-	2,232	Autres engagements
Autres sociétés du groupe	-	661	-	-	IT et autres services d'assistance

La commission d'engagement payable à la société mère immédiate concerne la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions d'euros (2024 : 70,0 millions d'euros) fournie par MeDirect Malta.

En outre, comme détaillé à la note 14, la Banque a augmenté son capital social de 29,4 millions d'euros, par le biais d'une contribution en espèces de MeDirect Malta.

En 2025, il y a également des paiements à d'autres sociétés du groupe relatifs aux contrats de location traités conformément aux exigences de la norme IFRS 16 d'un montant de 1,1 million d'euros (2024 : 1,1 million d'euros). Conformément à la norme IFRS 16, la Banque a comptabilisé les passifs de location en vertu d'accords de location avec des parties liées (voir note annexe 20).

Tout au long de l'exercice financier, MeDirect Malta a refacturé à MeDirect Belgium une rémunération des salariés et des avantages sociaux de 6,8 millions d'euros (2024 : 5,7 millions d'euros).

31. Actifs détenus sur la base d'un prête-nom

Dans le cadre de sa proposition de gestion de patrimoine, la Banque agit en qualité de prête-nom détenant des instruments financiers pour le compte de clients. Les actifs détenus sous un prête-nom ne sont pas des actifs de la Banque et ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière. Par conséquent, la Banque n'est exposée à aucun risque de crédit lié à ces placements car elle ne garantit pas ces investissements.

Au 31 décembre 2024, le total des actifs détenus par la Banque pour le compte de clients s'élevait à 1 403,8 millions d'euros (2024 : 1 170,6 millions d'euros).

32. Événements postérieurs à la date de communication

Aucun événement survenu après la date de clôture n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers.

33. Informations complémentaires

La communication du comité bancaire, financier et des assurances aux établissements de crédit de droit belge, datée du 19 août 2004, implique qu'une obligation de consolidation déclenche l'obligation de préparer des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont adoptées par l'UE. Ce cadre de communication déterminera le périmètre de consolidation et les règles selon lesquelles la consolidation sera mise en œuvre, c'est-à-dire quelles entités devront être incluses dans ces comptes consolidés et comment elles devront l'être.

En vertu de l'arrêté royal du 5 décembre 2004, les banques et autres établissements de crédit non cotés en Belgique ont été tenus d'utiliser les normes IFRS dans leurs états financiers consolidés conformément au règlement comptable de l'UE.

Par conséquent, les exigences applicables conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS adoptées ») sont le cadre d'information que MeDirect Belgium applique dans ces états financiers IFRS statutaires.

Ces informations financières ont été préparées sur la base des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS en question qui sont approuvées par l'UE et en vigueur (ou disponibles pour une adoption anticipée) au 31 décembre 2025.

Les états financiers aux normes IFRS de la Banque sont publiés en français, en anglais et en néerlandais sur la page Internet suivante : <https://www.medirect.be/about-medirect/investor-relations/>. Les versions anglaise et néerlandaise sont des traductions de la version française originale et sont publiées avec l'aimable autorisation des parties prenantes. En cas de disparité entre ces versions, la version française prévaut. Ce rapport annuel est disponible au bureau de la Centrale des bilans de la BNB.

34. Informations légales

MeDirect Bank SA est une société anonyme constituée en Belgique.

La partie détenant le contrôle ultime de la Banque était AnaCap Financial Partners II L.P. jusqu'au 9 septembre 2025 et Mme Barbora Hubáčková après cette date.

La société mère ultime de la Banque est Creditas B.V., une holding financière constituée et enregistrée aux Pays-Bas, dont le siège social est sis De Boelelaan 30, Unit 3,14, 1083HJ Amsterdam, Pays-Bas.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme constituée et enregistrée à Malte, dont le siège social est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 0001, Malte. MeDirect Bank (Malta) plc rédige les états financiers consolidés du groupe dont fait partie la Banque. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte.

MeDirect Bank (Malta) plc est une filiale détenue à 100 % de MDB Group Limited. MDB Group Limited rédige les états financiers consolidés du groupe dont MeDirect Bank (Malta) plc et la Banque font partie. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte et sur le site Internet du Groupe <https://www.medirect.com.mt/about-us/investor-relations/>. Le siège social de MDB Group Limited est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 0001, Malte.

Banka CREDITAS a.s. établit les états financiers consolidés du groupe auquel appartient MDB Group Limited et ses filiales. Ces états financiers consolidés sont consultables sur <https://www.creditas.cz>.

Rapport du commissaire au comptes



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de MeDirect Bank sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société MeDirect Bank sa (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de MeDirect Bank sa, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 4.400.438 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6.316 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille de prêts du MeDirect Bank sa représente € 2.633.012 milliers (brute, mesurée au coût amorti), soit 60% du total du bilan, et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 1.409 milliers (négative). Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation de la banque des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative ou non depuis l'octroi du crédit :

- la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scénarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, un jugement étant appliqué afin

de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- Les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant).
- Les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant).
- La prise en compte d'informations prospectives (au moyen de scénarios macro-économiques assortis de probabilités).
- Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille.

Les crédits et les réductions de valeur correspondantes étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidé de la banque, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes source et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante).

- Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les prêts inclus dans les comptes consolidés.
- Pour les modèles de pertes de crédit attendues (stade 1 et stade 2), nous avons fait appel à nos spécialistes internes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie et la modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).
- Nous avons discutés les prêts hypothécaires en stade 3 avec le management et nous avons procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit pour un échantillon de crédits. Nous avons évalué si la banque :
 - a appliqué sa politique en matière de risque de crédit.
 - a estimé la qualité et le « stade » du crédit de façon adéquate.
 - a évalué les garanties reçues de façon adéquate, le cas échéant, et
 - a estimé la recouvrabilité du prêt et la réduction de valeur de façon adéquate.
- Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques publiques), le cas échéant. En particulier, nous avons vérifié si ces informations prospectives tiennent suffisamment compte des impacts de l'environnement macro-économique et sont en ligne avec les anticipations de Produit Intérieur Brut et de taux de chômage telles que publiées par les régulateurs.
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et le caractère correct du note 7 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Evaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

Description du point clé de l'audit

La banque a conclu des swaps d'intérêt (IRS) afin de couvrir son risque d'intérêt. Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Afin d'atténuer l'effet de cette réévaluation sur le compte de résultats, la banque a désigné ces dérivés dans des relations de couverture du risque de taux d'intérêt de portefeuilles d'actifs financiers (« portfolio fair value hedging »), de telle sorte que les portefeuilles d'actifs financiers couverts font également l'objet d'une réévaluation pour le risque couvert.

Au 31 décembre 2025, les dérivés de couverture présentent des justes valeurs positives et négatives de respectivement € 185.744 milliers et € 10.445 milliers. La réévaluation des portefeuilles d'actifs financiers couverts s'élèvent à € 174.573 milliers (négative). Une inefficacité de € 400 milliers (profit) a été enregistrée en compte de résultats.

Le risque d'audit réside d'une part dans la valorisation de ces dérivés (au moyen de techniques d'évaluation) et, d'autre part, dans l'application de la comptabilité de couverture (qui est très exigeante en terme de documentation, et dont les tests d'efficacité se basent notamment sur certaines hypothèses en matière de remboursements anticipés et de renégociations futures, pour certains types de prêts). Dès lors, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons comparé les justes valeurs des dérivés avec les valorisations communiquées par les contreparties, dans le cadre des conventions de « collatéralisation ». Nous avons recalculé les justes valeurs d'un échantillon de dérivés.



Shape the future
with confidence

**Rapport du commissaire du 19 mai 2026 sur les Comptes Consolidés
de MeDirect Bank sa pour l'exercice clos
le 31 décembre 2025 (suite)**

- ▶ Nous avons examiné la documentation de couverture existante afin d'évaluer si celle-ci était conforme aux exigences de la version « carved-out » de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, et nous avons revu les tests d'efficacité réalisés par la banque pour évaluer si les relations de couverture sont toujours efficaces et si la partie inefficace de la couverture a été calculée avec exactitude. Plus particulièrement, nous avons comparé le volume des dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée avec le volume des prêts hypothécaires (et autres) couverts projeté sur les exercices à venir, compte tenu d'hypothèses de remboursements anticipés et de renégociations, afin d'identifier toute surcouverture éventuelle susceptible de compromettre en partie l'application de la comptabilité de couverture.
- ▶ Nous avons examiné le modèle de prévision des remboursements anticipés et des renégociations de prêts hypothécaires utilisé par la banque, et évalué son bon fonctionnement au cours des périodes récentes.
- ▶ Nous avons testé les feuilles de calcul utilisées par la banque pour gérer les modèles de couverture, afin de vérifier le caractère correct des écritures, et le traitement approprié des dérivés dont la valeur était non-nulle au moment de leur désignation comme instruments de couverture. Nous avons vérifié les rapprochements entre ces feuilles de calcul et, d'une part, les systèmes sources sous-jacents et, d'autre part, les Comptes Consolidés.
- ▶ Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et le caractère correct des notes 5, 7 et 21 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

**Responsabilités de l'organe
d'administration dans le cadre de
l'établissement des Comptes Consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales

et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Nos responsabilités pour l'audit des
Comptes Consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Bruxelles, le 19 mai 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Geert Van Mol
(Signature)

Digitally signed by Geert Van Mol
(Signature)
DN: cn=Geert Van Mol
(Signature), c=BE
Date: 2026.05.19 16:57:08 +02'00'

Geert Van Mol *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Christel
Weymeersch
(Signature)

Digitally signed by Christel
Weymeersch (Signature)
DN: cn=Christel Weymeersch
(Signature), c=BE
Date: 2026.05.19 17:10:55 +02'00'

Christel Weymeersch *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL